CATALOGUE DES SERVICES ET PRODUITS

PRÉVENTION

EXTINCTION

ÉVACUATION ET SECOURS

sicli
United Technologies

La confiance à portée de main

Chubb
United Technologies

sicli
United Technologies

EDITORIAL

Chers clients,

Chubb France est à votre écoute et est fier de vous présenter ce catalogue conçu pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos solutions de prévention. La gamme de produits Sicli est complète et couvre les besoins des plus simples aux plus complexes en matière de solutions de sécurité. Nous savons à quel point le choix de la solution la plus adaptée est cruciale dans l'atteinte des objectifs de protection des risques d'incendie. Nous avons donc conçu ce catalogue comme un outil clair, simple, pédagogique, une aide au choix.

Ce catalogue vous a été remis par un de nos experts. Il est le garant de la relation avec vous et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner. N'hésitez pas à le contacter car son conseil, ses connaissances et son professionnalisme vous seront précieux.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous remercions de votre confiance.

La direction
marketing & communication

Conseil et formation

Numéro 1 français dans le domaine de la formation et du conseil à la sécurité et sécurité incendie.
100 formateurs conseils répartis sur le territoire national.
10 conseillers techniques.
28 unités mobiles de formation.
Des innovations constantes (Cofeasy, Mobifeu+,...).
Des formations qualifiantes et diplômantes.

Éclairage de sécurité

1er réseau pour la maintenance NF en conformité avec la norme NF C 71-830.
600 techniciens qualifiés, formés spécifiquement sur les B.A.E.S. (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) multimarques.
Une offre complète pour le remplacement du matériel.

Détection

Plus de 250 000 détecteurs installés par an.
L'offre produit la plus complète du marché : du plus petit équipement d'alarme jusqu'au plus grand système de sécurité incendie.
L'évolution maîtrisée des installations existantes.
La simplicité d'exploitation.

Extinction automatique

Plus de 1 000 zones protégées par an.
Une offre complète d'agents extincteurs.
Une offre complète de tableaux d'extinction (d.e.c.t.).
Des solutions uniques de mise en œuvre pour une installation maîtrisée.

Brouillard d'eau

Le système HI-FOG® est une solution moderne et hautement efficace pour la plupart des types de feux aussi bien pour les applications terrestres que maritimes. Il contrôle le feu en pulvérisant un fin brouillard d'eau. Avec plus de 7 000 tests et essais au feu validés par l'obtention d'un grand nombre d'approbations et plus de 15 000 systèmes installés et réceptionnés avec succès à travers le monde, le système HI-FOG® est le système brouillard d'eau le plus performant.

Marioff
United Technologies

S'appuyant sur l'expertise de nos deux marques : **Chubb** et **Sicli**, nous vous proposons une offre unique de solutions de sécurité :

- Détection incendie
- Extinction Automatique par gaz
- Brouillard d'eau
- Éclairage de sécurité
- Désenfumage
- Extincteurs
- RIA
- Plans de sécurité
- Conseil et formation

UNE SOLUTION

pour chaque application

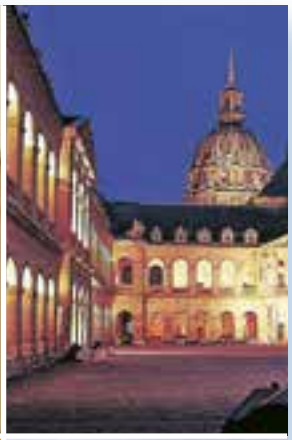

Parmi toutes ces solutions, il y a celle qui vous correspond.

Que votre environnement soit résidentiel, tertiaire, industriel ou public (E.R.P.) nous personnalisons nos solutions.

Une entreprise organisée autour de la qualité pour vous satisfaire.

Grâce à des produits et systèmes certifiés, des qualifications "d'installateur et mainteneur", nous garantissons un haut niveau de performance.

Extincteurs

1er réseau pour la maintenance.
900 techniciens qualifiés.
Plus de 4,5 millions d'extincteurs entretenus.
Une gamme complète d'extincteurs conformes à la norme EN3.

Robinets Incendie Armés

1er réseau pour la maintenance.
Plus de 160 000 RIA vérifiés.
Une offre complète de RIA adaptables à tous types d'installations.

Désenfumage

Plus de 160 000 exutoires vérifiés.
Des équipes spécialisées pour intervenir de l'installation initiale à la maintenance en passant par la mise en conformité.

Plans de sécurité

Plus de 60 000 plans réalisés par an.
Plus de 80 références.
Une gamme très large adaptée aux spécificités des établissements et aux demandes des clients.

SOMMAIRE

PRÉVENTION 8

EXTINCTION 38

ÉVACUATION ET SECOURS 100

INDEX 136

SOMMAIRE

Conseil et formation 10
Conseil 11
Formation 12

Plans, consignes et registres de sécurité 14
Plans de sécurité 16
Dossier d'étude 16
Plans d'intervention 17
Plans d'évacuation 18
Dossiers et plans particuliers 19
Les différents concepts graphiques 21
Les différents supports de finition 22
Consignes de sécurité 23
Registres et documents de sécurité 25

Signalisations 26
Signalisation de sécurité 27
Signalisation de sécurité complémentaire 32
Signalisation d'évacuation 35
Signalisation de secours 37

CONSEIL ET FORMATION

Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire les risques professionnels afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé.

Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs *(Code du travail)*

Evaluation des risques incendie et des risques de malveillance	**Article R4121-1 du code du travail** L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. **Article R4121-2 du code du travail** La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée : 1° Au moins chaque année ; 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ; 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.
Plan de prévention et évaluation des risques des entreprises extérieures	**Article R4511-5 et suivants du code du travail**
Evaluation des risques d'explosion	**Article R4227-46 et suivants du code du travail**
Formation	**Article L4141-2 du code du travail** L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice : 1° Des travailleurs qu'il embauche ; 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ; 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; 4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail. **Article R4141-1 du code du travail** - La formation à la sécurité concourt à la prévention des risques professionnels. Elle constitue l'un des éléments du programme annuel de prévention des risques professionnels prévu au 2° de l'article L. 4612-16.

Établissements recevant du public *(Règlement de sécurité des ERP)*

Organisation et formation	Les articles généraux **MS45 à 52** et les articles particuliers pour chaque type d'ERP, définissent les principes d'organisation et de formation des équipes de sécurité et personnels. **Arrêté du 2/05/2005** : SSIAP

Chubb Conseil & Formation, avec son équipe d'ingénieurs conseil, est en mesure de vous accompagner dans les différentes phases de votre politique de prévention, que ce soit pour la création d'un dossier d'analyse des risques (document unique) ou plus globalement, lors d'un audit suivi de recommandations sur votre organisation sécurité.

Notre mission consiste à vous aider à :

- Évaluer les risques présents dans votre entreprise
- Analyser et préconiser un plan d'amélioration de la sécurité

Nos principaux domaines d'application sont :

- La sécurité contre le risque incendie
- La sécurité contre le risque explosion
- La santé, sécurité et conditions de travail

> EXEMPLES DE PRESTATIONS

Évaluation des risques incendie/explosion

Objectif : Réaliser un état des lieux des dispositifs de sécurité existants dans votre établissement et définir son niveau de conformité. Prestation conforme aux articles L4121-1 et R 4427-46 du code du travail.

Organisation : Entretiens avec les divers responsables et visite complète de l'établissement.

Plan d'amélioration du risque.

Inventaire des moyens de protection et de secours.

Définition des priorités et délais d'application des mesures.

Proposition d'un plan d'action.

Conclusion : Appréciation d'ensemble sur le niveau de sécurité.

Remise d'un rapport écrit complet, informatisé et confidentiel.

Tableau Forces/faiblesses.

Proposition de visite d'actualisation.

Réf. : ATSI/ATEX

Audit des signalisations de sécurité

Objectif : Identifier les réglementations en vigueur et adapter l'ensemble de la signalisation aux particularités de l'établissement.

Signalisation : Plans de sécurité, consignes, signalisation lumineuse, signalisation sonore, signalisation complémentaire.

Organisation : Visite complète et détaillée des locaux en présence du chargé de sécurité.

Remise d'un rapport détaillé et confidentiel.

Localisation précise de tous les éléments conseillés.

Mission réalisée sur la base de la norme NF X-08-030.

Réf. : SIGNAL

Mise en place du Document Unique d'évaluation des risques et conditions de travail

Objectif : Étude de sécurité en application de l'article R4121-1 et 2 du code du travail.

Organisation : La mission se déroule en 3 phases.

1) Phase visite :

Travaux d'analyse, d'observation et de recueil d'informations.

Entretiens avec les personnes impliquées.

Compilation des données disponibles.

2) Phase étude :

Analyse des risques.

Élaboration des fiches de postes.

Évaluation des risques courants.

Évaluation des risques accidentels.

Évaluation des risques des entreprises extérieures.

3) Phase application :

Remise du dossier confidentiel.

Réf. : D.U.

En savoir plus sur : **www.chubbsecurite.com**

Chubb Conseil & Formation propose plus de 100 stages de formation. Ces différents stages répondent à l'ensemble des besoins des entreprises et collectivités locales et leur permettent de répondre à leurs obligations réglementaires ou encore, de les dépasser.

La gamme de stages proposée couvre les aspects opérationnels et organisationnels en matière de :

- Santé, sécurité au travail, secourisme.
- Sécurité incendie / explosion.

3 formules de formation sont proposées pour plus de souplesse :

- Dans nos centres spécialisés.
- En unités mobiles.
- Dans vos locaux.

Les +

- **Près de 100 formateurs sur l'ensemble du territoire national.**
- **25 unités mobiles de formation.**
- **1 plateau technique dédié à la formation des équipes d'intervention.**
- **Des innovations constantes (Cofeasy, bac feux propres).**
- **Des formations qualifiantes et diplomantes (SSIAP,…).**

Nous sommes référencés :

- Par le Ministère de l'intérieur, via les préfectures, pour assurer les formations diplômantes SSIAP (arrêté du 2 mai 2005) des niveaux 1,2 et 3.
- Par la Direction Régionale du Travail pour les formations CHSCT.
- En tant qu'organisme de formation enregistré n°11950501495.
- Nous sommes habilités par l'INRS.

> EXEMPLES DE FORMATIONS

Risques liés aux activités physiques : Les postures

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
Les postures dans l'univers bureautique	PUIB	Acquisition et perfectionnement des connaissances. Savoir adopter les gestes et postures corrects au cours du travail. Connaître le fonctionnement de son dos et savoir analyser ses mouvements et postures.	**Théorie** : Risques, Prévention, Rappel sur l'anatomie du corps, conseil d'aménagement du poste de travail, environnement du travail, petites manutentions au bureau. **Pratique** : techniques gestuelles, rationalisation lors de rangement de dossiers, traitement gymnique et prévention des lombalgies et autres troubles, apprentissage des gestes et postures. Pratique sur des postes réels de travail, mouvements d'étirement, relâchement.	1/2 journée 12 personnes maximum	En entreprise
Les postures dans l'univers industriel	PUIB			1/2 journée 12 personnes maximum	En entreprise

En savoir plus sur : **www.chubbsecurite.com**

Initiation à l'utilisation des extincteurs en Cofimobile
Couverture nationale assurée par 25 Unités Mobiles

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
Cofimobile	FRCM	**Théorie** : Présentation de plans et consignes. Conduite à tenir en cas d'incendie. Thème vidéo adapté à l'activité de l'établissement. **Pratique** : Mode d'emploi des extincteurs. Exercices d'extinction sur feux réels ou simulés : - En simulation de solides braisants. - En simulation de feux d'origine électrique. avec extincteur CO_2. - Sur feux réels de gaz avec extincteurs à eau pulvérisée.	**Théorie** : Présentation des plans et consignes. Conduite à tenir en cas de début d'incendie avec mises en situation. Analyse du comportement des individus et rappel des consignes de sécurité. Thème vidéo adapté à l'activité de l'établissement. **Pratique** : Mode d'emploi des extincteurs. Exercices d'extinction sur feux. Remise d'un document de synthèse. Évaluation et bilan.	3 sessions d'1 heure par 1/2J Soit 18 participants par 1/2J	En entreprise Place de stationnement L : 10 m l : 2,5 m h : 3,5 m 220 volts

Le rôle du 1er témoin incendie

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
Cofeasy : Comportement à tenir face à un départ de feu.	COFEASY	Contrôler ses réflexes en cas d'incendie. Gérer son comportement sur un début d'incendie simulé. Revoir le contenu des consignes d'incendie. Reconnaître et savoir utiliser l'extincteur approprié au type de feu. Reconnaître et savoir utiliser les moyens de sécurité dans votre établissement. Valider les acquis.	**Méthode pédagogique :** Formation rapide et précise. Manipulation des extincteurs sur exercice en situation de feu simulé, présentation des moyens d'évacuation propres à l'établissement, remise d'une brochure pédagogique.	2 sessions de 1h15 par 1/2J Soit 16 participants par 1/2J	En entreprise

Exercices pratiques sur feux réels ou sur feux propres

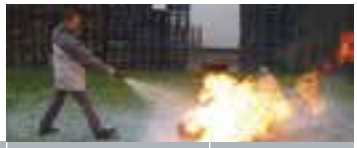

Désignation	Référence	Objectif	Programme	Durée et nbre de participants	Lieu
Feux réels	FR	Développer la capacité d'analyse et de réaction du personnel désigné. Apprendre à contrôler ses réflexes face à un feu. Acquérir un comportement et une gestuelle efficaces. Savoir éteindre les différentes classes de feux avec les différents types d'extincteurs (choix des produits et des moyens).	**Théorie** : Les éléments du triangle du feu. Les classes de feu. Les agents extincteurs. Les modes et procédés d'extinction. **Pratique** : Manipulation d'extincteurs sur feux. Intervention individuelle. Travaux pratiques d'extinction. Contrôle des connaissances par comportement. Évaluation et bilan.	Intervention d'environ 2h30 (hors temps de préparation et rangement) 12 participants maximum	En entreprise ou sur aire de feux Chubb Conseil & Formation
Feux propres	AFD				

En savoir plus sur : **www.chubbsecurite.com**

PLANS, CONSIGNES ET REGISTRES DE SÉCURITÉ

L'information de sécurité décrit les dispositions qui doivent être prises par un salarié pour savoir ce qu'il doit faire face à ces événements et minimiser le risque de sinistre ou d'accident.

Dans un établissement recevant du public, l'information de sécurité permet également aux salariés de prendre les mesures nécessaires pour assuré la sécurité du public.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**Plans de sécurité et consignes** **R. 4227-37 à R. 4227-40** : pour les établissements réunissant plus de 50 personnes ou ceux où sont manipulés et mises en oeuvre des matières inflammables une consigne est établie et affichée d'une manière très apparente… Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords. et désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action, les personnes chargées de diriger l'évacuation du personnel et, éventuellement, du public, et, le cas échéant, précise les mesures spécifiques liées à la présence de handicapés. Elle indique les moyens d'alerte et désigne les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel y sont portés en caractères apparents. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en oeuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné. **Registres et documents de sécurité** Les registres sont de véritables "livres de bord" de la sécurité d'un établissement. L'employeur doit conserver les documents des vérifications et contrôles des cinq dernières années, et en tout état de cause ceux des deux derniers contrôles (L. 4711-1 à L. 4711-5 du code du travail). **Art. L. 4711-1 à L. 4711-5**, registre unique de sécurité. **Art. R. 4614-5, R. 4623-1 et R. 4624-3**, modalités de communication au CHSCT, au médecin du travail et aux délégués du personnel. **Art. R. 1227-7, R. 8114-1, R. 3173-1, R. 3173-2 et R. 4741-3**, obligations des employeurs, pénalités.
Établissements Recevant du Public *(règlement de sécurité)*	**Plans d'intervention** **Article MS 41 (Arrêté du 20 novembre 2000)** : dans tous les ERP du 1er groupe "Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme NF S 60-303 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie." **Article PE 27 (§6) pour les ERP de 5e catégorie** : Dans les établissements implantés en étage ou en sous-sol, un plan schématique, sous forme d'une pancarte inaltérable, doit être apposé à l'entrée, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Ce plan dit plan d'intervention doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement. **Consignes et plans d'évacuation avec consignes** **Article MS 47 (Arrêté du 20 novembre 2000)** : Des consignes précises, conformes à la norme NF S 60-303 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie, destinées aux personnels de l'établissement, constamment mises à jour, et affichées sur supports fixes et inaltérables doivent indiquer : - les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers ; - les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel ; - la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement ; - l'accueil et le guidage des sapeurs-pompiers. **Article PE 27 (§4) pour les ERP de 5e catégorie** : Des consignes précises, affichées bien en vue, doivent indiquer : - le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ; - l'adresse du centre de secours le plus proche ; - les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.

Établissements Recevant du Public (suite) *(règlement de sécurité)*	**Article PE 35 pour les ERP de 5e catégorie** : § 1. Un plan de l'établissement, conforme aux dispositions de l'article MS 41 doit être apposé dans le hall d'entrée. § 2. Un plan d'orientation simplifié doit être apposé à chaque étage près de l'accès aux escaliers. § 3. Un plan sommaire de repérage de chaque chambre par rapport aux dégagements à utiliser en cas d'incendie doit être fixé dans chaque chambre. **Article J 40** § 1. Des consignes relatives à la conduite à tenir en cas d'incendie doivent être : - remises à chacun des résidents ; - affichées dans les parties collectives. **Article O 21** § 2. Une consigne d'incendie, est affichée dans chaque chambre ou appartement. Elle est rédigée en français et complétée par une bande dessinée illustrant les consignes. Sa rédaction en langue française peut être complétée par sa traduction dans les langues parlées par les usagers habituels. Cette consigne attire l'attention du public sur l'interdiction d'utiliser les ascenseurs en cas d'incendie, à l'exception de ceux conformes aux dispositions de l'article AS 4 du règlement de sécurité qui sont réservés à l'évacuation des personnes handicapées. Un plan d'évacuation dont les caractéristiques correspondent à celles des plans d'évacuation de la norme NF S 60-303 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie est apposé à chaque niveau à proximité du cheminement habituel. **Article U 48** Des consignes, affichées bien en évidence, doivent indiquer la conduite à tenir par les occupants en cas d'incendie. **Registres** **Article R. 123-51** : Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et, en particulier : - l'état du personnel chargé du service d'incendie ; - les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie ; - les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ; - les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.
Bâtiments d'habitation	**Plans de sécurité et consignes** **Article 100** : le propriétaire ou la personne responsable désignée, est tenu d'afficher dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et ascenseurs : - les consignes à respecter en cas d'incendie - les plans de sous-sols et du rez-de-chaussée Les consignes particulières à chaque immeuble doivent également être affichées dans les parcs de stationnement, à proximité des accès aux escaliers et ascenseurs. **Registre** **Article 101** : Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins est tenu de faire effectuer au moins 1 fois par an, les vérifications et l'entretien des installations concourant à la sécurité. Il doit pouvoir justifier ces opérations par la tenue d'un registre de sécurité.

> CONTEXTE NORMATIF

NF S 60-303
Cette norme, citée par le règlement de sécurité des ERP a été remplacée par la norme NF X 08-070.

NF EN ISO 7010
Symboles graphiques et pictogrammes – Couleurs et signaux de sécurité.

NF X 08-070
Informations et instructions de sécurité – Consignes et instructions, plans d'intervention, plans d'évacuation, plans et documentation technique de sécurité. Cette norme précise en particulier que : Les consignes et instructions de sécurité doivent être vérifiées par l'exploitant ou son représentant à intervalles réguliers et au moins une fois par an afin de s'assurer qu'elles sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour...

Les plans d'évacuation doivent être vérifiés à intervalles réguliers et au moins une fois par an afin de s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour. Toute modification apportée au local ou à l'établissement ou aux procédures de sécurité ou d'urgence doit engendrer une vérification des plans d'évacuation et, le cas échéant, leur mise à jour.

Les plans d'intervention doivent être vérifiés à intervalles réguliers et au moins une fois par an afin de s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour... Ces opérations peuvent, sous la responsabilité de l'exploitant, être confiées à une entité disposant d'une compétence suffisante.

Règles de certification de l'application NF-Affichage de sécurité NF 318.

NF ISO 6309 (S60-304) – Signaux de sécurité.

ISO 17 398 – Couleurs et signaux de sécurité.

> PLANS DE SÉCURITÉ

les plans et consignes sécurité sont des produits complexes à divers titres. Ils doivent être conçus et fabriqués pour répondre aux besoins particuliers de chaque client en tenant compte de l'environnement dans lequel ils seront installés.

Leur adaptation à cet environnement doit être réévaluée afin qu'à tout moment les messages de sécurité qu'ils délivrent soient parfaitement compréhensibles et efficaces.

		Cité par	Utilisé en	Utilisé par
Consignes de sécurité		Imposée par : Le code du travail Le règlement ERP	Prévention	Le personnel
Plans d'évacuation			Prévention	Le personnel
Plans d'intervention		Imposé par : Le règlement ERP	Intervention	Les secours
Documents et plans techniques de sécurité			Fonctionnement	Des spécialistes

2	3	3	3	2
2	3	3	3	2
2	3	3	3	2
1	3	3	3	1

1 - Plan d'intervention général aux accès (RdC).

2 - Plan d'intervention de niveau sur chaque palier d'un escalier encloisonné (si nécessaire).

3 - Plan d'évacuation et consignes à proximité des escaliers et ascenseurs.

> DOSSIER D'ÉTUDE

Les plans et consignes doivent être conçus selon votre organisation et vos risques spécifiques... c'est pourquoi, la réalisation des plans de sécurité doit faire l'objet d'une étude préalable et d'une mise à jour régulière.

Pour ce faire, nos collaborateurs bénéficient d'outils leur permettant de vous proposer, à travers une étude complète, des plans adaptés aux spécificités de votre établissement.

> PLANS D'INTERVENTION

Plans d'intervention	Finition	Présentation	430 x 300	530 x 300	600 x 400	800 x 600
	Plastifié	Standard	PI01	PI02	PI03	PI10
		Personnalisé	PI04	PI05	PI06	PI11
		Perspective	PI07	PI08	PI09	PI12
	Plastifié cadre Alu	Standard	PI13	PI14	PI15	PI22
		Personnalisé	PI16	PI17	PI18	PI23
		Perspective	PI19	PI20	PI21	PI24
	PVC Expansé	Standard	PI25	PI26	PI27	PI37
	Stratifié (anti-vandalisme)	Standard	PI28	PI29	PI30	PI38
	Plexi 2 plaques	Standard	PI31	PI32	PI33	PI39
	Verre 2 plaques	Standard	PI34		PI35	PI40
	Dibond (Alu sandwich)	Standard			PI36	PI41

Options pour les plans d'intervention plastifiés

	210 x 297	430 x 300	530 x 300	600 x 400	800 x 600
Cadre alu couleur	OP01	OP02	OP03	OP04	OP05
Cadre image actualisable		OP06		OP07	OP08
Cadre clic-clac actualisable	OP09	OP10			

Caractéristiques

Pour un plan d'intervention comportant	Si la plus grande dimension D du bâtiment est	Utiliser un plan de format
1 niveau	D < 65 m	430 x 300 mm
	D < 75 m	525 x 300 mm
	D < 90 m	600 x 400 mm
	D > 90 m	600 x 800 mm
2 niveaux	D < 45 m	430 x 300 mm
	D < 55 m	525 x 300 mm
	D < 65 m	600 x 400 mm
	D > 65 m	600 x 800 mm
3 niveaux	D < 40 m	430 x 300 mm
	D < 48 m	525 x 300 mm
	D < 55 m	600 x 400 mm
	D > 55 m	600 x 800 mm
4 niveaux	D < 30 m	430 x 300 mm
	D < 35 m	525 x 300 mm
	D < 40 m	600 x 400 mm
	D > 40 m	600 x 800 mm
5, 6 niveaux	D < 25 m	430 x 300 mm
	D < 30 m	525 x 300 mm
	D < 35 m	600 x 400 mm
	D > 35 m	600 x 800 mm

Éléments devant figurer sur les plans d'intervention

Les éléments devant figurer sur ces plans sont fonction du degré de précision requis, de la nature des locaux, etc. Ils doivent être fixés par accord entre les parties après avoir analysé, dans un concept global de sécurité incluant notamment la malveillance, les conséquences de l'affichage de certains éléments.

Les plans d'intervention doivent représenter l'intégralité des niveaux du bâtiment concerné. Dans le cas de niveaux identiques, la représentation d'un étage courant à la place des niveaux similaires est acceptée.

Quand la particularité du bâtiment le justifie, un plan d'intervention de niveau peut être réalisé. Dans ce cas, il ne représente que le niveau concerné.

Les éléments devant figurer sur les plans sont, s'ils existent :

- cloisonnements principaux et dégagements avec indication des différentes ouvertures (baies accessibles, fenêtres, portes,...) ;
- emplacement des locaux techniques et des zones ou locaux à risques particuliers ;
- emplacement des dispositifs et commandes de sécurité ;
- emplacement des organes de coupure, des fluides et des sources d'énergies ;
- emplacement des moyens d'extinction fixes et d'alarme ;
- emplacement des zones de mise en sécurité, (zones de transfert horizontal, espaces d'attente sécurisés,...) avec leurs portes de recoupement et si possible la mise en valeur du mur de recoupement de façade à façade ;
- cheminements des canalisations et conduits dangereux dont le risque pour les intervenants ne peut être supprimé par la mise en oeuvre des organes de coupures précités (câbles d'installations photovoltaïques, canalisations de gaz,...) ;

et tout autre équipement ou information nécessaire à l'intervention des services de secours.

> PLANS D'ÉVACUATION

Plans d'évacuation	Finition	Présentation	430 x 300	530 x 300	600 x 400
	Plastifié	Standard	PE01	PE02	PE03
		Personnalisé	PE04	PE05	PE06
		Perspective	PE07	PE08	PE09
	Plastifié cadre Alu	Standard	PE13	PE14	PE15
		Personnalisé	PE16	PE17	PE18
		Perspective	PE19	PE20	PE21
	PVC Expansé	Standard	PE25	PE26	PE27
	Stratifié (anti-vandalisme)	Standard	PE28	PE29	PE30
	Plexi 2 plaques	Standard	PE31	PE32	PE33
	Verre 2 plaques	Standard	PE34		PE35
	Dibond (Alu sandwich)	Standard			PE36

Options pour les plans d'évacuation plastifiés

	210 x 297	430 x 300	530 x 300	600 x 400	800 x 600
Cadre alu couleur	OP01	OP02	OP03	OP04	OP05
Cadre image actualisable		OP06		OP07	OP08
Cadre clic-clac actualisable	OP09	OP10			

Caractéristiques

Type de bâtiment	Si la plus grande dimension D du bâtiment est	Utiliser un plan de format
Tout bâtiment	D < 55 m	430 x 300 mm
	D < 70 m	525 x 300 mm
	D < 100 m	600 x 400 mm
	D > 100 m	600 x 800 mm
Bâtiment d'habitation	D < 25 m	430 x 300 mm
	D < 35 m	525 x 300 mm
	D < 45 m	600 x 400 mm
	D > 45 m	600 x 800 mm

Éléments devant figurer sur les plans d'évacuation

Le plan d'évacuation est généralement affiché à l'intention des occupants d'un établissement sur lequel sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation :

- Les cheminements d'évacuation.
- Moyens de déclenchement d'alarme.
- Les portes de recoupement.
- L'emplacement de l'observateur "Vous êtes ici" (ne peut être ajouté après).
- Espace d'attente sécurité.

Sur le plan d'évacuation les informations nécessaires à la lutte contre un début d'incendie ou au secours peuvent figurer en accord avec l'exploitant de l'établissement :

- L'emplacement des moyens de 1er secours.
- L'emplacement d'éléments pouvant servir de repère visuel (ascenseurs, aménagements,...).
- Les éléments normalement prévus pour le plan d'intervention mais reportés sur le plan d'évacuation pour des raisons propres au fonctionnement de l'établissement.

> DOSSIERS ET PLANS PARTICULIERS

Dossiers d'intervention

Les plans d'intervention obligatoires dans tous les établissements sont complétés par un dossier d'intervention plus aisé à utiliser lors des interventions.

Désignation	Code
Livret d'intervention A3 relié le niveau	LI01
Plan implantation A3 pour registre, le niveau	LI02

Ces dossiers reliés format A3 reprennent pour chaque niveau le plan d'intervention en plein A3.

Destinés aux équipes d'intervention internes et aux secours extérieurs, le dossier peut être déposé au gardien, au service de sécurité s'ils sont présents 24h/24 ou installé dans un coffret.

Accessoires

Désignation	Code	Dimensions
Coffret pour registre	3024	Pour classeur A3
Clé triangle	HS39	

En tôle acier peinte rouge.
Fermeture par serrure "triangle".
Livré avec 1 clé.

Locaux à sommeil

Les Établissements Recevant du Public avec locaux à sommeil (hôtels, établissements de soins,...) ont l'obligation de positionner dans chaque chambre un plan et une consigne de chambre.

Désignation	Code	Dimensions
Plan de chambre plastifié pour hôtel avec consigne	8898	210 x 297
Plan de chambre plastifié pour hôtel avec consigne	8899	210 x 200

Le plan précise le positionnement de la chambre par rapport aux issues de secours les plus proches.

La consigne rédigée dans les langues des populations fréquentant l'établissement répertorie la conduite à tenir en cas d'incendie.

Plans de circulation

Positionnés en extérieur à l'entrée d'un site accueillant des poids lourds ou autres véhicules, ce plan précise les règles de circulation à respecter.

Désignation	Dimensions
Plan de circulation	Nous consulter

Format sur mesure.

Différentes finitions possibles, nous consulter pour une étude personnalisée.

Plan d'Établissements Répertoriés

Pour des établissements présentant des risques particuliers, il peut être demandé par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours l'établissement d'un Plan d'Établissement Répertorié - PER.

Désignation	Dimensions
Plan d'établissement répertorié	Nous consulter

C'est un document technique destiné aux sapeurs-pompiers, leur permettant l'identification des risques et spécificités de l'établissement, ainsi que le dimensionnement et l'information des moyens de secours publics en cas de sinistre.

Il est élaboré en concertation avec les sapeurs-pompiers.

Plan de cantonnement

Pour les établissements comportant d'importantes surfaces désenfumées ou des commandes déportées. Ces plans placés à proximité immédiate des boîtiers de commande permettent d'identifier rapidement les cantons et ouvrants concernés.

Désignation	Dimensions
Plan de cantonnement	Nous consulter

Plan de sectorisation

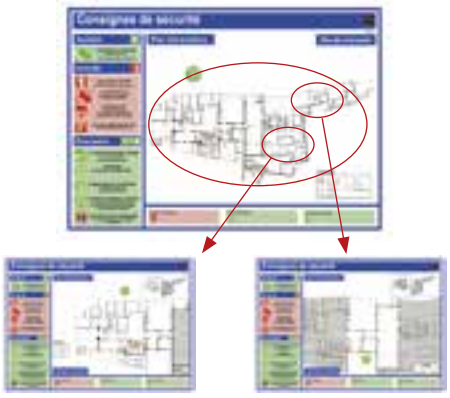

Les plans sectorisés permettent le respect de l'échelle et donc une lecture efficace sans vous imposer des formats de plans trop grands.

Désignation	Dimensions
Plan de sectorisation	Nous consulter

> LES DIFFÉRENTS CONCEPTS GRAPHIQUES

Plan standard 2 D

Désignation	Dimensions
Plan standard 2D	Nous consulter

Plan traditionnel et conventionnel pour les établissements de plein pied sans risque spécifique.

Plan 3D

Désignation	Dimensions
Plan 3D	Nous consulter

Plan en perspective avec en plus la visualisation en transparence des volumes.

Représentation exacte des spécificités de construction risquant d'être mal interprétées lors de l'évacuation (ex : 1/2 niveau, rampes handicapés).

Plan perspective

Désignation	Dimensions
Plan perspective	Nous consulter

Plan avec effet de relief pour le repérage réaliste des lieux.

Pédagogie, simplicité de compréhension, rapidité de lecture et symboles réalistes / imagés.

Repérage dans l'espace pour intervention dynamique.

Plan personnalisé

Désignation	Dimensions
Plan personnalisé	Nous consulter

Création complète de la consigne selon le cahier des charges client.

Représentation du plan de masse sur plan d'intervention ou d'évacuation.

Toute spécificité demandée par le client.

> LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FINITIONS

Nous proposons une gamme complète de supports et finitions pour une intégration à la fois esthétique et résistante quel que soit l'environnement d'installation de vos plans de sécurité.

Esthétique

Désignation	Dimensions
Plexiglas	Nous consulter
Sous-verre	Nous consulter
Aluminium	Nous consulter

Préconisé pour respecter l'image de votre environnement et pour une mise en avant de l'image de votre entreprise.

Lieux d'installation :

- zones de "DIRECTION GENERALE".
- Showroom.
- Couloirs et halls d'accueil.

Traditionnel en intérieur

Désignation	Dimensions
Plastification	Nous consulter
Sous-cadre	Nous consulter

Actualisation régulière

Désignation	Dimensions
Cadre actualisable	Nous consulter

Pour permettre la mise à jour fréquente des plans due à :

- Réaménagement de locaux.
- Cloisons intérieures amovibles.
- Modification d'activité.
- Modification de l'implantation des moyens de secours.

Extérieur

Désignation	Dimensions
Aluminium	Nous consulter
Stratification	Nous consulter

Réalisation pour une performance remarquable aux agressions : résistance à l'eau, aux solvants, à la température, aux rayures, à l'abrasion naturelle et aux graffitis (nettoyage aisé).

> LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Affichées dans votre établissement, les consignes de sécurité rappellent au personnel et permettent aux visiteurs de savoir comment donner l'alarme, quand et comment évacuer, que faire en cas d'accident ou d'incident.

Consignes générales

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription
Consigne générale	D224	40 x 30 cm	Direct
Consigne générale	D225	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne générale trilingue	D840	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation

À afficher à chaque entrée de l'établissement.

Consignes ascenceurs

Désignation	Code	Dimensions	Matière
Consigne ascenseur	D037	10 x 15 cm	PVC rigide
Consigne ascenseur	D036	10 x 15 cm	Vinyle adhésif

À afficher près de chaque ascenseur par niveau.

Consignes N° de teléphone utiles et point fixe

Désignation	Code	Dimensions	Matière
Consigne tel	D246	21 x 29.7 cm	Papier plastifié
Consigne tel	D245	30 x 40 cm	PVC

À afficher au standard, loge, gardien, point fixe, secrétariat général.

Consignes sectorielles

Désignation	Code	Dimensions	Matière
Consigne sectorielle	D231	30 x 40 cm	PVC rigide
Consigne sectorielle trilingue	D839	30 x 40 cm	Vinyle adhésif

Ces consignes existent en différentes versions tenant compte entre autres de la présence ou non d'ascenseurs et de système d'alarme manuel dans votre établissement.

À positionner dans chaque secteur de votre établissement.

Consignes spécifiques

Désignation	Code	Dimensions	Matière
Consigne établissement de soins	D235	23 x 34.5 cm	PVC Rigide
Consigne établissement de soins	D923	15 x 21 cm	PVC Rigide
Consigne établissement de soins	D924	15 x 21 cm	Vinyle adhésif
Consigne chambre 11 langues	D842	21 x 29.7 cm	PVC Rigide
Consigne établissement enseignement	D240	20 x 30 cm	PVC Rigide
Consigne établissement enseignement	D239	30 x 40 cm	PVC Rigide
Consigne code du travail affichage obligatoire	HHN0	30 x 40 cm	PVC Rigide

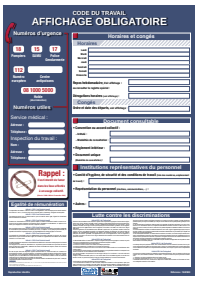

> LES REGISTRES DE SÉCURITÉ

Les registres sont de véritables "livres de bord" de la sécurité de votre établissement. L'employeur doit conserver les documents des vérifications et contrôles des cinq dernières années, et en tout état de cause ceux des deux derniers contrôles (art. L. 4711-1 à L. 4711-5 du code du travail).

Registres de sécurité

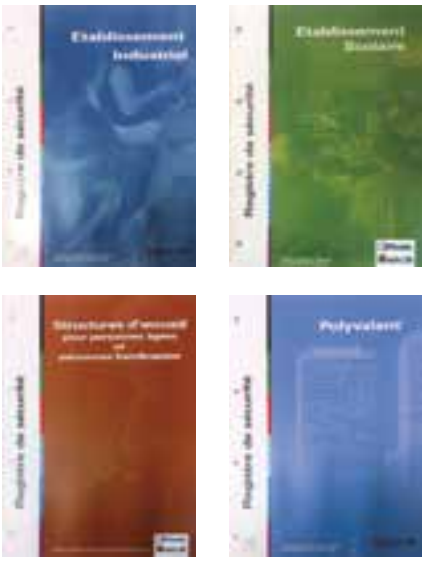

Désignation	Code registre sans classeur	Code registre avec classeur
Établissement industriel	D005	D508
Établissement scolaire	D001	D509
Établissement de soins	D004	D510
Structure d'accueil pour personnes âgées	D913	D914
Hôtel restaurant	D003	D511
Magasin et centre commercial	D021	D512
Aire collective de jeux	D833	D834
Tout établissement	D002	D507

Accessoires

Le coffret pour registre permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)
Coffret pour registre	HU67	380 x 320 x 65 mm
Clé triangle	HS39	

En tôle acier peinte rouge.
Fermeture par serrure "triangle".
Livré avec 1 clé.

> DOCUMENT DE SÉCURITÉ

Permis de feu

Désignation	Code permis sans classeur	Code permis avec classeur
Permis de feu	D124	D578

SIGNALISATIONS

Les produits d'affichage de sécurité dans un établissement font partie intégrante des mesures de prévention techniques et organisationnelles à mettre en place par les chefs d'entreprise.

Les pictogrammes de sécurité par leur langage graphique universel permettent d'informer les utilisateurs et le public des règles en vigueur et de l'orienter dans ses déplacements, sur les dispositions existantes en matière de prévention des risques mais également par exemple de la présence de produits dangereux éventuellement stockés, des moyens de lutte contre l'incendie, des chemins à suivre pour une évacuation efficace en cas de sinistre.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**Plans de sécurité et consignes** **Article R4227-13 du Code du travail** Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces. Les dégagements qui ne servent pas habituellement de passage pendant la période de travail sont signalés par la mention sortie de secours. **L'arrêté du 4 novembre 1993 (JO du 17 décembre 1993) :** relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail fixe des prescriptions concernant l'information et la formation des salariés. La signalisation de sécurité est mise en oeuvre « toutes les fois que sur un lieu de travail un risque ne peut pas être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail. Elle prend la forme, selon le cas, d'un panneau, d'une couleur, d'un signal lumineux ou acoustique. Le nombre et l'emplacement des moyens ou des dispositifs de signalisation à mettre en place sont fonction de l'importance des risques ou dangers ou de la zone à couvrir. **Art. 4.** - Le chef d'établissement détermine, après consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, la signalisation relative à la sécurité ou la santé qui doit être installée ou utilisée en fonction des risques. **Art. 5.** - Les travailleurs sont informés de manière appropriée sur les indications relatives à la sécurité ou à la santé fournies par la signalisation et la conduite à tenir qui en résulte. Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs d'une formation adéquate, comportant, des instructions précises concernant la signalisation de sécurité ou de santé qui portent, notamment, sur la signification des panneaux, des couleurs de sécurité, des signaux lumineux et acoustiques. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire.
Établissements Recevant du Public *(règlement de sécurité)*	**Article CO 42 :** des indications bien lisibles de jour et de nuit doivent baliser les cheminements empruntés par le public pour l'évacuation de l'établissement et être placées de façon telle que, de tout point accessible au public, celui-ci en aperçoive toujours au moins une, même en cas d'affluence. (Arrêté du 29 janvier 2003) "Cette signalisation doit être assurée par des panneaux opaques ou transparents, lumineux, de forme rectangulaire, conformes à la norme."

> CONTEXTE NORMATIF

NF EN ISO 7010
Symboles graphiques et pictogrammes – couleurs et signaux de sécurité.

> SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

La signalisation joue un rôle essentiel, car elle assure toute l'information liée à la sécurité.
La signalisation est règlementée pour tous les établissements recevant du public, les locaux industriels, commerciaux et tertiaires sous forme de règlements de sécurité particuliers et/ou en référence au Code du Travail.

> SIGNIFICATION DES COULEURS DE SÉCURITÉ

couleur	Signification ou but	Indications et précisions
Rouge	Signal d'interdiction	Attitudes dangereuses
	Danger-alarme	Stop, arrêt, dispositifs de coupure d'urgence - Évacuation
	Matériel et équipement de lutte contre l'incendie	Identification et localisation
Jaune ou jaune-orange	Signal d'avertissement	Attention, précaution - Vérification.
Bleu	Signal d'obligation	Comportement ou action spécifique Obligation de porter un équipement individuel de sécurité
Vert	Signal de sauvetage ou de secours	Portes, issues, voies, matériels, postes, locaux

> CHOISIR LA BONNE DIMENSION DE VOTRE PANNEAU DE SÉCURITE

Hauteur du panneau	125 mm	250 mm	350 mm	450 mm	650 ou 850 mm

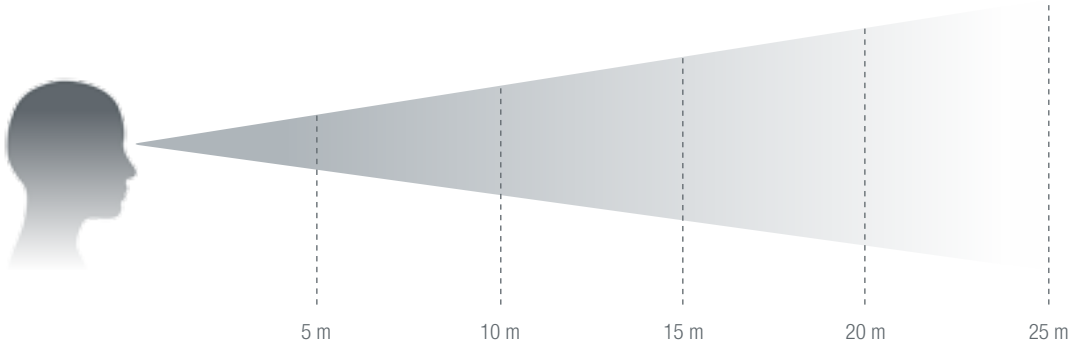

> PANNEAUX LOCALISATION EXTINCTEUR

Les panneaux extincteurs recto

1

2

3

4

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Symbole extincteur	HL24	PVC	120 x 120 mm	1
Symbole extincteur	1612	Vinyle adhésif photoluminescent	120 x 120 mm	1
Symbole extincteur	1593	PVC	200 x 200 mm	1
Symbole extincteur	1592	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	1
Symbole extincteur	1591	PVC	300 x 300 mm	1
Symbole extincteur + flèche gauche	1152	PVC	200 x 150 mm	2
Symbole extincteur + flèche droite	1153	PVC	200 x 150 mm	3
Symbole extincteur sur roues	9080	PVC	200 x 200 mm	4
Symbole extincteur sur roues	9081	PVC	300 x 300 mm	4

Accessoire

Désignation	Code	Matière	Dimensions
Support drapeau	1835	Aluminium laqué blanc	200 x 200 mm

Les panneaux extincteurs en drapeau simple recto/verso

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur	HM86	Alu laqué blanc	200 x 200 mm
Symbole extincteur	2006	Alu laqué blanc	300 x 300 mm
Symbole extincteur	2073	Alu laqué blanc	400 x 400 mm
Symbole extincteur	HJW4	PVC	200 x 200 mm

Les panneaux extincteurs en drapeau double

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur	3830	Aluminium laqué blanc photoluminescent	450 x 250 mm

Les panneaux extincteurs combinés recto

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur/RIA	9078	PVC	200 x 400 mm

Les panneaux extincteurs Plexiglas

1

2

3

4

5

6

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Texte "extincteur" + flèche droite	9052	Plexiglas rouge	100 x 100 mm	1
Texte "extincteur" + flèche droite	9053	Plexiglas rouge	200 x 200 mm	1
Texte "extincteur" + flèche gauche	9054	Plexiglas rouge	100 x 100 mm	2
Texte "extincteur" + flèche gauche	9055	Plexiglas rouge	200 x 200 mm	2
Texte "extincteur"	9056	Plexiglas rouge	100 x 50 mm	3
Texte "extincteur"	9057	Plexiglas rouge	200 x 100 mm	3
Symbole extincteur	9058	Plexiglas rouge	100 x 100 mm	4
Symbole extincteur	9060	Plexiglas rouge	200 x 200 mm	4
Symbole extincteur	9059	Plexiglas translucide	100 x 100 mm	5
Symbole extincteur	9061	Plexiglas translucide	200 x 200 mm	5
Symbole extincteur + flèche droite	9062	Plexiglas rouge	100 x 100 mm	6
Symbole extincteur + flèche droite	9063	Plexiglas translucide	100 x 100 mm	6
Symbole extincteur + flèche gauche	9064	Plexiglas rouge	100 x 100 mm	6
Symbole extincteur + flèche gauche	9065	Plexiglas translucide	100 x 100 mm	6

Panneaux en plexiglas avec dos adhésivé

Les panneaux extincteurs avec classes de feux recto

1

2

3

4

5

6

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
"A" eau pure	9083	PVC	200 x 300 mm	1
"AB" eau pulvérisée avec additif	9084	PVC	200 x 300 mm	2
"B" CO_2	9085	PVC	200 x 300 mm	3
"BC" poudre	9086	PVC	200 x 300 mm	4
"ABC" poudre polyvalente	9087	PVC	200 x 300 mm	5
"D" feux de métaux	9088	PVC	200 x 300 mm	6

Les panneaux extincteurs avec classes de feux recto photoluminescent

1

2

3

4

5

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
"A" eau pure	HJH0	PVC	200 x 150 mm	1
"AB" eau pulvérisée avec additif	HJG7	PVC	200 x 150 mm	2
"B" CO_2	HJR4	PVC	200 x 150 mm	3
"BC" poudre	HJG9	PVC	200 x 150 mm	4
"ABC" poudre polyvalente	HJG8	PVC	200 x 150 mm	5

Finition : PVC Photoluminescent

> PANNEAUX ET ETIQUETTES CLASSES DE FEU

Les panneaux classes de feux recto

1

2

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
"A" eau pure	0503	PVC	200 x 200 mm	
"A" eau pure	4002	PVC	120 x 120 mm	
"AB" eau pulvérisée avec additif	0504	PVC	200 x 200 mm	
"AB" eau pulvérisée avec additif	4004	PVC	120 x 120 mm	
"ABC" poudre polyvalente	0507	PVC	200 x 200 mm	
"ABC" poudre polyvalente	4003	PVC	120 x 120 mm	
"B" CO_2	0505	PVC	200 x 200 mm	
"B" CO_2	4001	PVC	120 x 120 mm	
"BC" poudre	0506	PVC	200 x 200 mm	
"BC" poudre	6243	PVC	120 x 120 mm	
"D" feux de métaux	0512	PVC	200 x 200 mm	1
"F" feux de friteuse	3105	PVC	200 x 200 mm	2

Les étiquettes classes de feux

1

2

3

4

5

6

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
"A" eau pure	9089	Vinyle adhésif	125 x 40 mm	1
"AB" eau pulvérisée avec additif	9090	Vinyle adhésif	125 x 40 mm	2
"B" CO_2	9091	Vinyle adhésif	125 x 40 mm	3
"BC" poudre	9092	Vinyle adhésif	125 x 40 mm	4
"ABC" poudre polyvalente	9093	Vinyle adhésif	125 x 40 mm	5
"D" feux de métaux	9094	Vinyle adhésif	125 x 40 mm	6

Les étiquettes classes de feux

1

2

3

4

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
"A" eau pure	5808	Vinyle adhésif photoluminescent	30 x 125	1
"AB" eau pulvérisée avec additif	5818	Vinyle adhésif photoluminescent	30 x 125	2
"BC" poudre	5828	Vinyle adhésif photoluminescent	30 x 125	3
"ABC" poudre polyvalente	5798	Vinyle adhésif photoluminescent	30 x 125	4

> PANNEAUX R.I.A

Les panneaux d'indication

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole RIA recto	0508	PVC	300 x 300 mm
Symbole RIA recto / verso	9216	PVC	400 x 400 mm

Les panneaux RIA en drapeau simple recto/verso

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole RIA	HM87	Alu laqué blanc	200 x 200 mm

Les panneaux RIA en drapeau double mode d'emploi

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Mode d'emploi	4148	Alu laqué blanc photoluminescent	450 x 250 mm

Les panneaux RIA mode d'emploi

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Mode d'emploi	3888	PVC photoluminescent	200 x 250 mm
Mode d'emploi	1241	PVC	140 x 180 mm

> SIGNALISATION DE SÉCURITÉ COMPLÉMENTAIRE

Panneaux de sécurité

Les panneaux en plexiglas

1

2

3

4

5

6

Désignation	Code	Fond	Dimensions	Photo N°
Sans issue	9066	Rouge	100 x 100 mm	1
Sans issue	9067	Rouge	200 x 200 mm	1
Porte coupe-feu a maintenir fermée	9068	Rouge	100 x 100 mm	2
Porte coupe-feu a maintenir fermée	9069	Rouge	200 x 200 mm	2
Porte coupe-feu NPMOF	9070	Rouge	100 x 100 mm	3
Porte coupe-feu NPMOF	9071	Rouge	200 x 200 mm	3
Armoire électrique	9072	Jaune	100 x 100 mm	4
Armoire électrique	9073	Jaune	200 x 200 mm	4
Défense de fumer	9074	Rouge	100 x 100 mm	5
Défense de fumer	9075	Rouge	200 x 200 mm	5
Symbole défense de fumer	9076	Translucide	100 x 100 mm	6
Symbole défense de fumer	9077	Translucide	200 x 200 mm	6

Les panneaux en plexiglas ont le dos adhésif.

Les panneaux PVC

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

Désignation	Code	Fond	Dimensions	Photo N°
Déclencher l'alarme ici	9214	PVC	200 x 200 mm	1
En cas d'incendie briser la glace	1208	PVC	150 X 150 mm	2
En cas d'incendie prévenir d'urgence	1154	PVC	250 x 200 mm	3
Prise d'incendie	HD38	PVC	200 x 100 mm	4
Chaufferie fioul	2067	PVC	300 X 120 mm	5
Chaufferie gaz	1952	PVC	300 X 120 mm	6
Bac à sable	9554	PVC	200 x 80 mm	7
Bac à sel	1156	PVC	200 x 80 mm	8
Absorbant	1157	PVC	200 x 80 mm	9
Échelle + flamme	9556	PVC	200 x 200 mm	10
Direction à suivre vers équipements de sécurité incendie	1906	PVC	200 x 200 mm	11

Les panneaux PVC photoluminescents

1

2

3

4

5

6

7

8

Désignation	Code	Fond	Dimensions	Photo N°
Alarme	9215	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	1
Vanne police	4128	PVC photoluminescent	200 x 100 mm	2
Vanne coupure gaz	5748	PVC photoluminescent	400 x 100 mm	3
Colonne sèche	4108	PVC photoluminescent	200 x 100 mm	4
Chaufferie	4118	PVC photoluminescent	200 x 100 mm	5
Sans issue	5738	PVC photoluminescent	400 x 100 mm	6
Commande de désenfumage	1982	PVC photoluminescent	200 x 120 mm	7
Ne pas utiliser sur flamme gaz	3908	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	8

Panneaux d'interdiction

GPL

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Interdiction véhicules GPL	2074	PVC	350 x 230 mm

Fumer

1

2

3

4

5

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Panneau interdiction de fumer	HFU1	PVC	150 X 210 mm	1
Panneau interdiction de fumer	3968	PVC photoluminescent	200 X 200 mm	2
Étiquette interdiction de fumer	HFU2	Vinyle adhésif	150 X 210 mm	1
Cigarette barrée	3898	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	3
Cigarette barrée	5778	PVC	200 x 200 mm	4
Cigarette barrée + décret + zone non fumeur	5788	PVC	200 x 200 mm	5

Au public

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Interdit au public	H957	PVC	Ø : 300 mm

Panneaux d'obligation

Emplacement fumeur

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau emplacement fumeur	HFU4	PVC	150 x 210 mm

Panneaux d'avertissement

Panneaux d'avertissement

1

2

3

4

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Attention au feu	9095	PVC	400 x 600 mm	1
Matières inflammables	4008	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	2
Danger électrique	3988	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	3
Danger	3998	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	4

Panneaux sécurité routière

Panneaux d'avertissement

1 2 3 4

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Sens obligatoire	7686	Alu	Ø : 450 mm	1
Sens interdit	7685	Alu	Ø : 450 mm	2
Stationnement et arrêt interdits	7683	Alu	Ø : 450 mm	3
Stop	7682	Alu	Ø : 450 mm	4

Accessoires

Désignation	Code
Kit de fixation 1 panneau	7695
Poteau à sceller, H : 3.2 m, Ø : 60 mm	HQ09
Obturateur plastique pour poteau	HQ08

> SIGNALISATION D'ÉVACUATION

Les panneaux photoluminescents semi-rigides

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Sortie en bas	1824	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	1
Sortie en haut	1827	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	
Sortie à gauche	4058	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	
Sortie à droite	4068	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	2
Silhouette vers la gauche	9112	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	3
Silhouette vers la droite	9114	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	
Flèche directionnelle oblique	9106	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	4
Flèche directionnelle droite	9116	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	5
Point de rassemblement	9108	PVC photoluminescent	200 x 200 mm	6

Les panneaux PVC

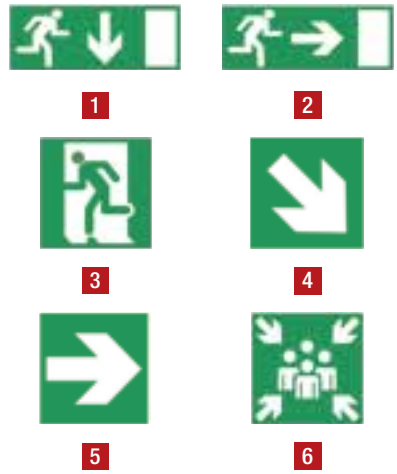

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Sortie en bas	9119	PVC	300 x 120 mm	1
Sortie à gauche	9117	PVC	300 x 120 mm	
Sortie à droite	9118	PVC	300 x 120 mm	2
Silhouette vers la gauche	9111	PVC	200 x 200 mm	3
Silhouette vers la droite	9113	PVC	200 x 200 mm	
Flèche directionnelle oblique	9105	PVC	200 x 200 mm	4
Flèche directionnelle droite	9115	PVC	200 x 200 mm	5
Point de rassemblement	9107	PVC	200 x 200 mm	6

Les panneaux complémentaires photoluminescents semi-rigides

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Descente à gauche	HH19	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	1
Descente à droite	HH21	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	
Montée à gauche	HH20	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	2
Montée à droite	HH22	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	
Sortie	4088	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	3
Sortie de secours	4098	PVC photoluminescent	300 x 120 mm	4

Brassard

Désignation	Code	Finition
Brassard d'évacuation vert	HD37	- Largeur 7 cm, longueur 45 cm, tissus enduit PVC. - Bande de 2 cm, rétroréfléchissante gris argent (Evac). - Fermeture et réglage par auto-grippant.

Panneaux Recto Verso prépercés grand format à suspendre

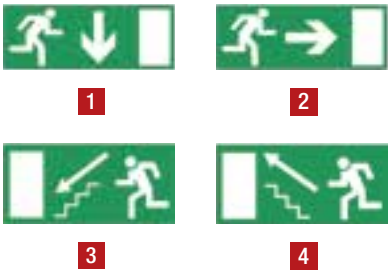

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Sortie en bas	9559	PVC	600 X 300 mm	1
Sortie droite/gauche	9558	PVC	600 X 300 mm	2
Sortie droite gauche	9557	PVC	890 X 300 mm	
Sortie + descente	9560	PVC	600 X 300 mm	3
Sortie + montée	9562	PVC	600 X 300 mm	4

Accessoires

Désignation	Code
Chaînette de suspension au mètre	H866
Crochet de suspension à l'unité	H867

Panneaux Handicapés pour EAS (espace d'attente sécurisé) Conformes NF EN ISO 7010

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Panneau d'orientation vers l'EAS (flèche droite)	LI04	PVC	200 x 200 mm	1
Panneau d'orientation vers l'EAS (flèche gauche)	LI05	PVC	200 x 200 mm	
Panneau à coller sur vitre de l'EAS	LI07	Vinyle adhésif	200 x 200 mm	2
Panneau de signalisation de l'EAS peut-être accolé à une flèche ref 9115	LI06	PVC	200 x 200 mm	3
Consigne à l'intérieur de l'EAS	LI03	PVC	210 x 297 mm	4

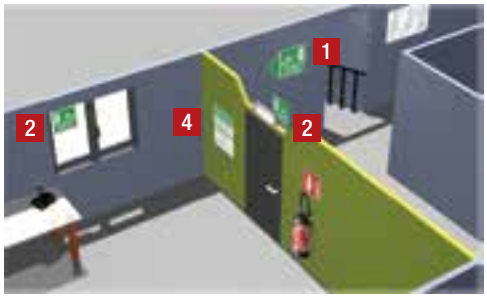

Points de rassemblement

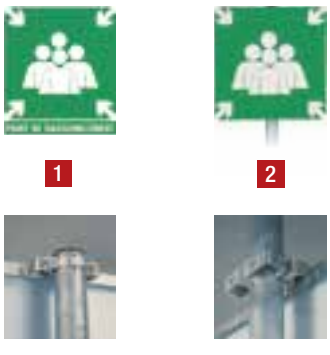

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
1 panneau Symbole + texte	9530	PVC Prépercé	600 x 700 mm	1
1 panneau avec 2 raidisseurs	3345	Aluminium	600 x 600 mm	2
1 panneau avec 2 raidisseurs	HAH1	PVC	600 x 600 mm	2

Prévoir 2 panneaux pour le recto verso.

Accessoires

Désignation	Code	Photo N°
Kit de fixation pour 1 panneau (brides simples diamètre 60 mm + visserie)	7695	3
Kit de fixation pour 2 panneaux recto verso (brides doubles diamètre 60 mm + visserie)	HQ07	4
1 poteau à sceller : H : 3.2 - Ø : 60 mm	HQ09	
Obturateur plastique pour obturer le tube du poteau	HQ08	

Signalisation douches de sécurité

1

2

3

4

5

6

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Symbole douche portable	HN58	PVC	300 x 120 mm	1
Symbole douche fixe	1614	PVC	200 x 200 mm	2
Symbole laveur oculaire	9125	PVC	200 x 200 mm	3
Texte lave-oeil	6246	PVC	300 x 100 mm	4
Locaux de premier secours	9109	PVC	200 x 200 mm	5
Flèche directionnelle	9115	PVC	200 x 200 mm	6

SOMMAIRE

Extincteurs 40
Contexte normatif / Règle R4 de l'APSAD / Maintenance des extincteurs 41
Extincteurs portatifs 42
Extincteurs mobiles 46
Coffrets extincteurs 47
Housses 53
Supports 54
Installations automatiques d'extinction 55
Protection et stockage 57

RIA (Robinets d'Incendie Armés) 66
Mise en conformité d'installations de RIA 67
Maintenance des RIA 68
Produits 69
RIA tournants pivotants 70
RIA tournants fixes / RIA 360° 71
PIA / Dévidoirs 72
Dévidoirs / Accessoires 73
Spécifiques / Postes à eau 75
Armoires et housses pour RIA / Accessoires divers 77

Colonnes d'incendie 80

Poteaux et bouches d'incendie 84

Robinetterie 88

Tuyaux 94

Émulseurs 98

EXTINCTEURS

Par son action immédiate, c'est un moyen efficace de première intervention dans la lutte contre l'incendie dans l'attente de mise en oeuvre éventuelle de moyens plus puissants.

Son utilisation facile et rapide ainsi que sa grande maniabilité permettent à quiconque aperçoit un départ de feu de l'utiliser.

Les extincteurs ont un taux de succès pour l'extinction de feux naissants supérieur à 75% (source Syndicat Professionnel Européen Eurofeu).

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**R. 4227-28 R, 4227-29** "L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs"."Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m^2**.** de plancher. Il existe au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques."
Établissements Recevant du Public *(Règlement de sécurité des ERP)*	**Article MS 38 et MS 39** pour les ERP des 1ère à 4e catégories **- Article PE 26** pour les ERP 5e catégorie "les ERP 5e catégories doivent être dotés d'extincteurs portatifs à eau pulvérisée, de 6 litres au minimum... à raison d'un appareil pour 300 m^2...".
Immeubles de Grande Hauteur *(Règlement de sécurité des IGH)*	**Article GH 51 de l'arrêté du 30 décembre 2011** qui dispose : "les IGH doivent être dotés d'extincteurs portatifs de type approprié... ils seront également placés à tous les niveaux... à proximité des accès aux locaux présentant des dangers particuliers d'incendie."
ICPE *(Installations Classées Pour la Protection de L'environnement)*	Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts visés aux **articles L 511-1 et L 211-1 du Code de l'environnement.** Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat"...
Bâtiments d'habitation	Les copropriétés sont tenues de protéger leurs immeubles et leurs occupants contre l'incendie. Outre le matériel obligatoire, ils doivent procéder à l'entretien annuel de ce matériel, par des professionnels compétents, et à la vérification des installations. Un registre de sécurité atteste du respect de la réglementation **(articles L. 111-4 et R.111-13 du Code de la construction et de l'habitation; décret du 15 janvier 2009.**

Des réglementations spécifiques existent pour d'autres cas tels que les activités de Transport, de Loisirs, de Chauffage,…

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

- La norme NF EN2 (S60-100) définit les classes de différents types de feux. Il en existe 5 (A, B, C, D, F).
- La norme NF EN3-7 définit les caractéristiques, performances et méthodes d'essai des Extincteurs d'incendie portatifs.
- Tout extincteur portatif fabriqué et mis sur le marché français doit être fabriqué conformément à la norme européenne EN3. La marque NF apposée sur les extincteurs (estampille grise) atteste de la conformité à cette norme.
- La norme NF S 61-919 porte sur la maintenance des extincteurs d'incendie portatifs.
- La norme NF S 61-922 Activités de services relatives à la maintenance des extincteurs portatifs.
- Le règlement de certification I4 NF 285 APSAD.

> RÈGLE R4 DE L'APSAD

Cette règle concerne les installations d'extincteurs mobiles mises en place dans des bâtiments du secteur industriel, commercial ou tertiaire. La Règle R4 s'impose ou non à un établissement en fonction des dispositions particulières exigées par l'assureur de cet établissement pour en couvrir les risques de sinistre. La règle APSAD R4 - Édition 01-2007-1 (septembre 2007), concerne tout ce qui a trait à l'installation et à la maintenance d'extincteurs mobiles.

Avoir une installation conforme à la règle R4, c'est la garantie d'une protection incendie par extincteurs portables bien dimensionnée en fonction des risques présents dans vos établissements. Cette conformité ne peut vous être accordée que par une entreprise certifiée APSAD-NF Service. APSAD-NF Service est une référence pour les professions de l'assurance.

Notre Certification APSAD-NF Service, vous assure que toutes les phases d'installation et de maintenance d'un extincteur seront rigoureusement effectuées pour garantir une parfaite fiabilité de vos installations dans le temps. En effet, SICLI s'engage à respecter les 5 points suivants :

- 1 - Son devoir de conseil
- 2 - Conception et réalisation de l'installation
- 3 - Vérifications initiales et périodiques - maintenance
- 4 - Moyens humains et matériels (formation du personnel)
- 5 - Organisation et suivi clients (traitement de l'information, des réclamations)

> MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Du fait de nos certifications (APSAD-NF service), nous vous assurons de toute notre expertise pour la vérification et la maintenance de tous types d'extincteurs selon les référentiels suivants :

- Guide pour la maintenance des extincteurs mobiles du C.N.M.I.S (Comité National Malveillance Incendie Sécurité)
- Norme NF S 61-919 (Maintenance des extincteurs d'incendie portatifs)
- Procédures des différents fabricants

Mode opératoire

Pour chaque type d'extincteur et quelle que soit la marque, nos prestations suivent des procédures visant à assurer le bon fonctionnement d'un extincteur :

La vérification porte entre autres sur :

- L'état physique du matériel
- Le contrôle des différents éléments (tête, tuyau, diffuseur,...)
- Le contrôle de la charge de l'agent extincteur et/ou de l'agent propulseur

Périodicité

- La périodicité des opérations est d'**au moins une fois/an** et peut varier en fonction du site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique.
- En outre, **tous les 5 ans**, une maintenance additionnelle approfondie vous est proposée.
- Enfin, **tous les 10 ans** pour la révision décennale nous effectuons un test de pression sur le corps, la tête et la lance (si elle est munie d'un dispositif d'arrêt) de l'appareil, conformément à nos prescriptions. A l'issu de ce test, un bilan est fait et peut donner lieu, selon les cas et dans votre intérêt au changement de l'extincteur.

La gamme INPP 1, 2, 4

Disponible en 2014

Des extincteurs pour le transport et les utilisations privées.

INPP favorise la simplicité et la rapidité d'extinction ; un geste unique suffit pour que l'extincteur soit opérationnel.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INPP 1 ABC	J400	280 x 95 x 145 mm	2 kg	8A - 34B - C
INPP 2 ABC	J401	330 x 115 x 155 mm	3,4 kg	13A - 89B - C
INPP 4 ABC	J402	410 x 300 x 162 mm	6,7 kg	27A - 144B - C

La gamme INtégral

Un extincteur simple et multi-usages, partenaire de la lutte contre l'incendie dans la plupart des locaux.

INTÉGRAL est efficace et simple. le bouton "Coup de poing" situé sur la tête de l'extincteur rend la mise en pression évidente et rapide.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTÉGRAL E6 AFFF	J000	550 x 280 x 165 mm	10,3 kg	13A - 233B
INTÉGRAL E9 AFFF	J001	585 x 280 x 205 mm	15,9 kg	21A - 233B
INTÉGRAL P6 ABC	J002	510 x 300 x 165 mm	9,8 kg	27A - 233B - C
INTÉGRAL P9 ABC	J003	565 x 290 x 185 mm	14,5 kg	34A - 233B - C

La gamme INdium

Un extincteur adapté aux environnements industriels, adapté à tout type de feux.

INDIUM privilégie la rapidité d'action pour que l'utilisateur se concentre immédiatement sur le départ d'incendie.

Sa mise en pression est directe.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 AFFF	J004	670 x 350 x 165 mm	10,4 kg	13A - 233B
INDIUM E9 AFFF	J005	700 x 360 x 205 mm	15,9 kg	21A - 233B
INDIUM P6 ABC	J006	500 x 300 x 165 mm	9,8 kg	27A - 233B - C
INDIUM P9 ABC	J007	555 x 290 x 185 mm	14,4 kg	34A - 233B - C

La gamme INdium spéciaux

Disponible en 2014

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 AFFF HP	J011	690 x 380 x 165 mm	10,4 kg	34A - 233B
INDIUM E9 AFFF HP	J012	700 x 390 x 205 mm	15,9 kg	43A - 233B

Cet extincteur possède des performances exceptionnelles sur les feux braisants et de liquides inflammables. Il est particulièrement adapté aux environnements industriels et à des utilisateurs avisés.

La gamme INdium spéciaux

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 Huile	J013	690 x 380 x 165 mm	11,9 kg	13A - 113B - 75F

Un extincteur de la gamme INDIUM pour intervenir sur les feux d'huiles de cuisson (cuisines, friteuses industrielles,...).

La gamme INdium spéciaux

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 Mousse	J014	690 x 380 x 165 mm	10,3 kg	13A - 113B

Un extincteur de la gamme INDIUM pour intervenir sur les feux de liquides en isolant le liquide en feu de l'oxygène.

La gamme INdium spéciaux

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 Antigel	J015	690 x 380 x 165 mm	10,9 kg	21A - 144B
INDIUM E9 Antigel	J016	700 x 390 x 205 mm	16,6 kg	27A - 233B

Un extincteur de la gamme INDIUM à eau et additif avec antigel pour le stockage de l'appareil à l'extérieur, tout en conservant les performances extinctrices de l'eau additivée. Un extincteur utilisable jusqu'à -20 °C.

La gamme INdium spéciaux

Disponible en 2014

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 eau pure	J070	670 x 350 x 165 mm	10,4 kg	13A
INDIUM E9 eau pure	J071	700 x 360 x 205 mm	15,9 kg	21A

Un extincteur dédié aux applications où un additif pourrait conduire à des dégradations (musées,...).

La gamme INdium spéciaux

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM P9 BC	J009	555 x 290 x 185 mm	14,4 kg	233B

Un extincteur avec une poudre spéciale plus performante pour les feux de liquides inflammables et les feux de gaz.

La gamme INdium spéciaux

Disponible en 2014

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM P9 métaux	J010	555 x 290 x 185 mm	14,4 kg	D

Un extincteur dédié aux feux de métaux.

La gamme INtuition

Disponible en 2014

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTUITION E6 AFFF	J018	635 x 220 x 195 mm	11,1 kg	13A - 233B
INTUITION P6 ABC	J019	570 x 220 x 195 mm	10,7 kg	27A - 233B - C

Un extincteur dédié aux environnements tertiaires. Une esthétique particulièrement soignée pour se fondre dans un environnement de bureaux, une boutique, un hall d'accueil,... INTUITION propose un design et une ergonomie pour une utilisation intuitive.

Mise en pression automatique.

La gamme Silice 3E

La sécurité au quotidien.
Ergonomie - Efficacité - Esthétique.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
Silice 3E E600 eau pure	7202	220 x 670 mm	10,6 kg	13A
Silice 3E E900 eau pure	7206	220 x 760 mm	14,6 kg	21A
Silice 3E E615 AFFF	7203	220 x 670 mm	10,6 kg	13A - 233B
Silice 3E E910 AFFF	7207	220 x 760 mm	14,6 kg	21A - 233B
Silice 3E P6 ABC	7205	220 x 670 mm	10,7 kg	27A - 233B - C
Silice 3E P9 ABC	7209	220 x 760 mm	14,7 kg	34A - 233B - C

La gamme Cristal

Des extincteurs au CO_2 pour une extinction sans dégâts. Idéal pour intervenir en cas d'icendie sur des matériels sensibles (machines, armoires électriques, salles informatiques,...).

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
Cristal 22	4211	540 x 102 mm	6,35 kg	34B
Cristal TOP 2	6221	770 x 102 mm	7,10 kg	34B
Cristal TOP 5	6231	1005 x 152 mm	14,2 kg	70B

La gamme INstant

Un extincteur simple, multi-usages, de petite et moyenne capacité pour la protection de vos locaux de stockage et de vos risques spécifiques.

Dérouler le tuyau, activer le levier de mise en pression et intervenez sur le départ de feu.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INSTANT E25 AFFF eau + additif	J500	1 040 x 420 x 480 mm	51 kg	A, B
INSTANT E50 AFFF eau + additif	J501	1 120 x 490 x 590 mm	82 kg	A, B
INSTANT P25 ABC poudre ABC	J502	1 040 x 420 x 480 cm	56 kg	A, B, C
INSTANT P50 ABC poudre ABC	J503	1 030 x 480 x 560 cm	87 kg	A, B, C

La gamme INtense

Un extincteur sur roues à grande capacité d'extinction dédié à des environnements industriels logistiques ou aéroportuaires.

INTENSE est robuste et adapté à des utilisations fréquentes par des utilisateurs avisés.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTENSE E50 AFFF eau + additif	J504	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A, B
INTENSE E50 EAU AG eau + antigel	J519	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A, B
INTENSE E50 AFFF AG eau + additif + antigel	J507	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A, B
INTENSE E100 AFFF eau + additif	J505	137 x 65 x 109 cm	180 kg	A, B
INTENSE E100 AFF AG eau + additif + antigel	J508	137 x 65 x 109 cm	180 kg	A, B
INTENSE E150 AFFF eau + additif	J506	145 x 65 x 111 cm	235 kg	A, B
INTENSE E150 AFFF AG eau + additif + antigel	J509	145 x 65 x 111 cm	235 kg	A, B
INTENSE P50 ABC poudre ABC	J510	104 x 49 x 76 cm	88 kg	A, B, C
INTENSE P50 BC poudre BC	J511	104 x 49 x 76 cm	88 kg	B, C
INTENSE P50 D poudre D	J540	104 x 49 x 76 cm	88 kg	D Disponible en 2014
INTENSE P100 ABC poudre ABC	J512	121 x 65 x 101 cm	180 kg	A, B, C
INTENSE P150 ABC poudre ABC	J513	125 x 65 x 117 cm	235 kg	A, B, C
INTENSE 10 KG CO_2	J514	130 x 36 x 60 cm	37 kg	B
INTENSE 20 KG CO_2	J515	99 x 44x 65 cm	66 kg	B
INTENSE 30 KG CO_2	J517	133 x 55 x 122 cm	89 kg	B
INTENSE 50 KG CO_2	J518	150 x 64 x 120 cm	156 kg	B

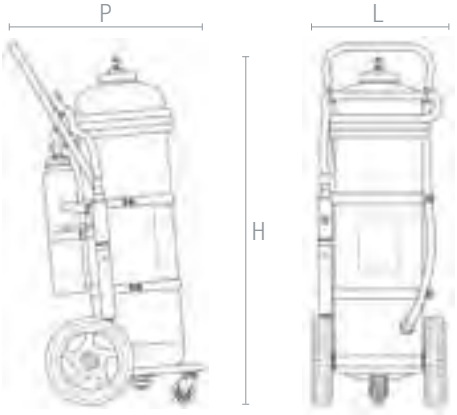

> GAMME ESTHÉTIQUE

Cache ANTEA *(1 extincteur)*	***9099***	**Coffret esthétique 1 extincteur 6.9 kg/l ou CO_2 2 kg**
Cache ANTEA *(2 extincteurs)*	***9100***	**Coffret esthétique 2 extincteurs 6.9 kg/l ou CO_2 2 kg**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Se pose au-dessus de l'extincteur comme un couvercle
- Fixation murale par une patte. Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret acier S235JR
- Revêtement : peinture époxy gris aluminium
- Visualisation de la présence de l'extincteur : façade en PMMA dépoli translucide
- IP : NA

9099 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 73 x 32 x 24 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 70 x 27 x 20 cm
- Poids : 7 kg

9100 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 73 x 54 x 25 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 70 x 47 x 21 cm
- Poids : 10 kg

Cache IRYS *(1 extincteur)*	***3237***	**Coffret esthétique 1 extincteur 6.9 kg/l ou CO_2 2 kg**
Cache IRYS *(2 extincteurs)*	***HT26***	**Coffret esthétique 2 extincteurs 6.9 kg/l ou CO_2 2 kg**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret et charnière acier S235JR
- Revêtement : peinture époxy gris aluminium
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage porte : non
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non
- IP : NA

3237 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 73 x 32 x 21,5 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 71 x 27 x 20 cm
- Poids : 11 kg

HT26 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 44 x 26,5 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 83 x 40 x 21 cm
- Poids : 15 kg

Cache MINERVA	***JD01***	**Coffret esthétique 6.9 kg/l**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret pied et charnière acier S235JR Porte en aluminium : AG3
- Revêtement : peinture époxy / porte noire RAL 9011 / pied gris RAL 7036
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage porte : aimant
- Visualisation de la présence de l'extincteur (logo découpé)
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 (avec socle) 83 (sans socle) x 33 x 23 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 82 x 32.5 x 22,5 cm
- Poids : 18 kg

Cache OMADA — JD02 — Coffret esthétique 6.9 kg/l

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret pied et charnière acier S235JR Porte en aluminium : AG3
- Revêtement : peinture époxy / porte noire RAL 9011 / pied gris RAL 7036
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : aimant
- Visualisation de la présence de l'extincteur : logo découpé
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 (avec socle) 90 (sans socle) x 49,5 x 22,6 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 79 x 22,5 x 21 cm
- Poids : 14,5 kg

Cache OMEGA — HJM4 — Coffret esthétique 1 extincteur 6.9 kg/l ou CO_2 2 kg

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Le capot en PMMA dépoli se pose sur le support de l'extincteur comme un couvercle
- Fixation murale. Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : support en acier S235JR
- Revêtement : peinture époxy gris aluminium
- Visualisation de la présence de l'extincteur : capot en PMMA dépoli blanc M4
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 75 x 27 x 31 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 70 x 26 x 20 cm
- Poids : 7 kg

> GAMME TRANSPORT

Coffret TRANSPORT 6 kg/L — JD00 — Coffret transport 6 kg/l

Mise en oeuvre

- Installation en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Homologation UTAC
- Matériaux : polypropylène
- Couleur : rouge RAL 3000
- Plage thermique d'utilisation : -40 / +80 °C
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : 2 grenouillères
- Emplacement pour la pose d'un cadenas ou d'un plombage
- Maintien de l'extincteur par une sangle de fixation incluse
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 65,5 x 31,4 x 23,9 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 58,8 x 22,2 x 21,6 cm
- Poids : 2,5 kg

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEUR

Coffret STRASBOURG	***1686***	**Coffret 1 extincteur 6.9 kg/l bouton poussoir**
Coffret STRASBOURG	***1782***	**Coffret 2 extincteurs 6.9 kg/l bouton poussoir**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylene anti choc, stabilité aux UV
- Charnières inox qualité marine
- Couleur : rouge / RAL 3000
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : ouverture rapide par bouton poussoir)
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non
- IP : NA

1686 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 40 x 23 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 36 x 20 cm
- Poids : 3.8 kg

1782 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 60 x 30 cm
- Dimensions intérieures (Hx L x P) : 80 x 56 x 27 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret STRASBOURG	***3230***	**Coffret 1 extincteur 6.9 kg/l clé + vitre**
Coffret STRASBOURG	***3231***	**Coffret 2 extincteurs 6.9 kg/l clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylene anti choc, stabilité aux UV
- Charnières inox qualité marine
- Couleur : rouge / RAL 3000
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non
- IP : NA

3230 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 40 x 23 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 36 x 20 cm
- Poids : 3.8 kg

3231 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 60 x 30 cm
- Dimensions intérieures (Hx L x P) : 80 x 56 x 27 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret S BOX	***HTJ3 / HTJ4***	**Coffret 1 extincteur 6 kg/l**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement
- Visserie non fournie
- S'ouvre intégralement lors de la manipulation de la partie supérieure

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylene, stabilité aux UV
- Couleur :
  - HTJ3 : rouge (RAL 3000)
  - HTJ4 : gris (RAL 7021)
- Visualisation de la présence de l'extincteur : oui
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 69 x 26 x 22 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 24,5 x 20,5 cm
- Poids : 3,8 kg

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR / POLYÉTHYLÈNE

Coffret STANDARD	***3493***	**Coffret 1 extincteur 6 kg/l clé + vitre**
Coffret STANDARD	***3494***	**Coffret 2 extincteurs 9 kg/l clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA

3493 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm
- Poids : 3,8 kg

3494 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret STANDARD	***HP05***	**Coffret 1 extincteur 6 kg/l à grenouillère**
Coffret STANDARD	***HP06***	**Coffret 1 extincteur 9 kg/l à grenouillère**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : grenouillère
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA

HP05 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm
- Poids : 3,3 kg

HP06 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret STANDARD	***3495***	**Coffret 1 extincteur 6 kg/l clé + vitre + alarme**
Coffret STANDARD	***3496***	**Coffret 1 extincteur 9 kg/l clé + vitre + alarme**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- Alarme : 95 db à 1 m
- Batterie : pile 9 v
- IP : NA

3495 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm
- Poids : 3,3 kg

3496 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret STANDARD	***HDV6***	**Coffret 2 extincteurs 6 kg/l clé + vitre**
Coffret STANDARD	***HL92***	**Coffret 2 extincteurs 9 kg/l clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA

HDV6 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 72 x 54 x 27 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm
- Poids : 5,5 kg

HL92 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 90 x 90 x 42 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 82 x 85 x 34 cm
- Poids : 9,1 kg

Coffret STANDARD	***HBC7***	**Coffret 2 extincteurs 9 kg/l à poignée**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 54 x 37,5 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 76 x 53 x 30 cm
- Poids : 9,1 kg

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Coffret STANDARD	***6108***	**Coffret 1 extincteur 6-9 kg/l clé + vitre**
Coffret STANDARD	***6118***	**Coffret 2 extincteurs 6-9 kg/l clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Polyester et fibre de verre
- Couleur : rouge (RAL 3000)
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA

6108 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 82 x 41 x 30 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 74 x 30 x 25 cm
- Poids : 5,5 kg

6118 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 80 x 58 x 30 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 72 x 49 x 25 cm
- Poids : 9,1 kg

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR / ACIER

Coffret STANDARD	***3388***	**Coffret 1 extincteur 6-9 kg/l clé + vitre**
Coffret STANDARD	***3398***	**Coffret 2 extincteurs 6-9 kg/l clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Acier électro zingué peint
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : gris (RAL 7036)
- Porte : ouverture à 90°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : vitre
- IP : NA

3388 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 87,2 x 35 x 27,2 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 28 x 22 cm
- Poids : 9 kg

3398 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 97,2 x 58,5 x 27,2 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 90 x 50 x 22 cm
- Poids : 15 kg

> GAMME INDUSTRIELLE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR POUR EXTINCTEURS CO_2

Coffret STANDARD	***3632***	**Coffret 1 extincteur 5 CO_2 clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 x 43,7 x 28 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 91,5 x 35,9 x 19,5 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret STANDARD	***3631***	**Coffret 1 extincteur 5 CO_2 à grenouillère**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Polyéthylène haute densité renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : grenouillère
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 x 43,7 x 28 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 91,5 x 35,9 x 19,5 cm
- Poids : 5,5 kg

Coffret STANDARD	***3274***	**Coffret 1 extincteur 5 CO_2 clé + vitre**

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur et en extérieur
- Visserie non fournie

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Polyester et fibre de verre renforcé anti UV
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000)
  - Fond : noir rouge (RAL 3000)
- Porte : ouverture à 180°
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- IP : NA
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95,5 x 41,8 x 25 cm
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 89,8 x 33,5 x 20 cm
- Poids : 5,5 kg

6 kg/l	1330	Housse sans fenêtre pour extincteur portatif
9 kg/l	1334	
2 kg CO_2	1300	
5 kg CO_2	1290	

Mise en oeuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcros

Caractéristiques techniques

- Tissu classé M1 (non inflammable)
- Matière : polyester enduit PVC
- Impression texte "EXTINCTEUR" en blanc
- Compatibles avec toutes les gammes Sicli

6 kg/l	5118	Housse avec fenêtre pour extincteur portatif
9 kg/l	5128	

Mise en oeuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcros

Caractéristiques techniques

- Tissus classé M1 (non inflammable)
- Matière : polyester enduit PVC
- Fenêtre PVC cristal
- Compatibles avec toutes les gammes Sicli

50 l	JD03	Housse 50 l INtense
50 l / 50 kg	JD04	Housse 50 INstant / INtense

Mise en oeuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcros qui passe sous le châssis

Caractéristiques techniques

- Tissu classé M1 (non inflammable)
- Matière : polyester enduit PVC
- Renfort en PVC classé M1 (Renfort de protection du tissu),
- Sangle de maintien + velcro
- Poignée pour faciliter le déhoussage
- Marquage EXTINCTEUR en blanc

Applications

Code article	INstant 50 l	INstant 50 kg	INtense 50 l	INtense 50 kg
JD03			✓	
JD04	✓	✓		✓

Magnétique	***3040***	**Support magnétique 16 x 50**
	3039	**Support magnétique 25 x 32**

Mise en oeuvre

- Le support mural des extincteurs se fixe sur le support magnétique via les vis à tête fraisée fournies avec les supports.
- Il est compatible avec tous types d'extincteurs des gamme Euro, Silice et IN en 6/9 l et 6/9 kg.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier avec une face magnétique.
- Couleur : face avant rouge (RAL 3000).
- Poids : 2 kg.

3040 :

- Dimensions (H x L) : 16 x 50 cm.

3039 :

- Dimensions (H x L) : 25 x 32 cm.

Au sol	***HU69***	**Support au sol pour extincteur CO2 5 kg**
	HU70	**Support au sol pour extincteur CO2 2 kg**
	HU71	**Support au sol pour extincteur 6/9 kg/l**
	JD05	**Support au sol pour extincteur 6/9 kg/l**

Mise en oeuvre

- Le support se pose au sol, sans fixation.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Couleur : noir (RAL 9004).

HU69 :

- Diamètre (D) = 168 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 28,9 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

HU70 :

- Diamètre (D) = 108 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 30,3 x 20 x 20 cm.
- Poids : 1,5 kg.

HU71 :

- Diamètre (D) = 193 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 29,4 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

JD05 :

- Diamètre (D) = 210 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 29,4 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

À roues	***H088***	**Chariot à roues 2 extincteurs**

Mise en oeuvre

- Les extincteurs sont maintenus chacun à l'aide d'une sangle réglable.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier zingué bichromaté.
- Encombrement (H x L x P) : 116 x 61 x 40 cm.

Compatibilité

- Tous les extincteurs CO_2 2 et 5 kg.
- Tous les extincteurs 6/9 kg/l des gammes Silice, Euro et Quartz.
- Tous les extincteurs versions 6 l et 6/9 kg de la gamme IN.

Extincteur à poudre — J700 — IN PP6 ABC Pendulaire

Un extincteur automatique dédié à la protection des chaudières à mazout, des locaux à poubelles... IN PP6 ABC Pendulaire est totalement automatique ce qui favorise la simplicité et la rapidité d'action. Son manomètre indique en permanence si l'extincteur est utilisable.

Caractéristiques techniques

- Agent extincteur 6 kg poudre : ABC ADEX K.
- Température de déclenchement : 68 °C.
- Pour obtenir l'efficacité extinctrice, l'élément sensible de la vanne doit être situé à une hauteur de 2 m maximum au-dessus du foyer.
- Protection de 5 m^2 maximum et 12 m^3 maximum.
- **IN PP6 Pendulaire ne doit pas être installé sur des feux de gaz.**
- Dimension hors tout (H x Ø) ≃ 350 x 245 mm.
- Poids total ≃ 9 kg.
- IN PP6 ABC Pendulaire est livré prêt à l'emploi avec un dispositif d'accrochage comportant deux maillons rapides, une chaîne de suspension permettant sa fixation sur un point d'ancrage en L qui doit pouvoir supporter une charge de 30 kg minimum. La hauteur entre le plafond et l'élément sensible est ajustable entre 36 et 930 mm.

Extincteur à poudre — 4571 — P9 automatique 9 kg ABC

Le P9 Automatique 9 kg ABC est la solution idéale pour éteindre les feux dans les dépôts de carburant, bacs de trempe, transformateurs et tout particulièrement les chaufferies à fuel domestique.

Caractéristiques techniques

- Agent extincteur 9 kg poudre : ABC 40.
- Température de déclenchement : 128 °C.
- **P9 automatique ne doit pas être utilisé sur des feux de gaz.**
- Dimension hors tout (L x H) ≃ 1250 x 1750 mm.
- Poids total 9 kg ≃ 28,8 kg.
- Le réservoir est placé à côté du risque et un système de tuyau permet de fixer le diffuseur juste au-dessus du risque.
- En cas de sinistre, le fusible libère le contrepoids qui provoque la percussion et la mise sous pression du réservoir. La poudre est propulsée dans la conduite jusqu'au diffuseur qui la repartit sur le feu.

Extincteurs au HFC 227EA (FM 200) — J707 — IN PP1 FM200 — J708 — IN PP2 FM200

Disponible en 2014

IN PP1 FM200 et IN PP2 FM200, sont des extincteurs automatiques idéaux pour lutter contre les feux dans les espaces confinés (armoires de stockage, électriques, bandothèque,...).

Caractéristiques techniques

- Agent extincteur :
  - 1 kg HFC 227ea (IN PP1 FM200)
  - 2 kg HFC 227ea (IN PP2 FM200).
- Température de déclenchement : 93°C.

J707 :

- Dimensions hors tout (H x Ø) : 38 x 12,5 cm.
- Poids total : 2,5 kg.

J708 :

- Dimensions hors tout (H x Ø) : 38 x 12,5 cm.
- Poids total : 3,5 kg.

Statex

Principe

Déclenchement automatique et manuel

Diffusion de l'agent extincteur sur une surface importante lors du déclenchement automatique ou manuel. Un dispositif permet l'arrêt des volucompteurs et le déclenchement d'une alarme retransmise à l'exploitant du site.

Le Statex est un extincteur automatique à poudre ABC ou à eau avec additif destiné aux stations services en libre service sans surveillance (distribution automatique de carburant).

Ce système doit être capable d'éteindre rapidement une nappe de carburant répandu sur l'aire de distribution.

Existe en 50 kg, 50 L, 100 Kg et 100 L.

Firedetec

La gamme Firedetec intègre des systèmes pour la protection de petits volumes tels que :

- Les armoires électriques,
- Les machines à commande numérique,
- Les hottes de laboratoire,...

Le système utilise un tube de détection linéaire sous pression qui détecte le début d'incendie et déclenche la libération du CO_2.

Il est possible de réaliser les installations en utilisant des systèmes préconçus (des kits prêts à être installés) qui existent en deux configurations :

- Les kits en système direct (le tube de détection sert également de tube de décharge).
- Les kits en système indirect (le tube de détection et le tube de décharge sont séparés).

Selon les systèmes, les capacités sont de 2 kg, 5 kg, 10 kg ou 20 kg.

La gamme Firedetec intègre également une offre pour la protection des cuisines professionnelles (bacs de cuisson). Pour ces applications, le système met également en œuvre un tube de détection linéaire qui détecte et permet l'émission d'un agent extincteur pour feux de classe F dans un réseau équipé de diffuseurs.

> ARMOIRES ET GONDOLES DE STOCKAGE

Armoire à solvants — 8068 — Armoire à solvants AMS 10

Capacité de stockage : 10 litres.

Cette armoire est destinée au stockage de produits inflammables.

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation mural ou à poser. Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux (coffret et charnières) : tôle acier épaisseur 1,2 mm.
- Revêtement : peinture polyester cuite au four, beige RAL 1013.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : serrure à battant avec clé interchangeable.
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange.
- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Extincteur automatique : 120 g de CO_2.
- Déclenchement par ampoule thermique à 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 500 x 200 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 325 x 440 x 180 mm.
- Poids à vide : 12 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
NO62	Sparklet 120 g CO_2

Armoire à solvants — 3368 — Armoire à solvants AMS 100

Capacité de stockage : 170 litres.

L'AMS 100 est spécialement conçue pour être mise en place au niveau du poste de travail, dans les petits laboratoires des C.E.S. et C.E.T., les petites imprimeries.

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation mural ou à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : armoire et charnières : acier.
- Revêtement : peinture époxy jaune orangé.
- Portes : ouverture à 180° équipées de ressorts assurant la fermeture automatique.
- Verrouillage : serrure à clé.
- Triangle de signalisation "matières inflammables".
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange capacité 72 litres.
- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Livrée avec 2 étagères perforées.
- Toit en pente pour interdire le stockage sauvage.
- Extincteur automatique : 1 kg de FM200.
- Déclenchement par ampoule thermique 93°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 1100 x 800 x 335 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 690 x 750 x 245 mm.
- Hauteur bac de rétention : 300 mm.
- Hauteur de crémaillère étagère : 700 mm.
- Espace entre taquets pour étagères : 50 mm.
- Poids : 40 kg.

Accessoires et matériel de rechange

Code	Désignation
J707	IN PP1 FM200
6208	Étagère supplémentaire
6138	Jeu de clés N° 2131 A
0542	Serrure avec poignée et jeu de clés

Armoire à solvants — 3378 — Armoire à solvants AMS 200

Capacité de stockage : 580 litres.

L'AMS 200 est prévue pour les dépôts importants ou placée en point central pour plusieurs postes de travail.

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation mural ou à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : armoire et charnières : acier.
- Revêtement : peinture époxy jaune orangé.
- Portes : ouverture à 180° équipées de ressorts assurant la fermeture automatique.
- Verrouillage : serrure à clé.
- Triangle de signalisation "matières inflammables".
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange capacité 160 litres.
- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Livrée avec 3 étagères perforées.
- Toit en pente pour interdire le stockage sauvage.
- Extincteur automatique : 2 kg de FM200.
- Déclenchement par ampoule thermique 93°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 2070 x 995 x 435 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 1140 x 940 x 345 mm.
- Hauteur bac de rétention : 400 mm.
- Hauteur de crémaillère étagère : 700 mm.
- Espace entre taquets pour étagères : 50 mm.
- Poids : 80 kg.

Accessoires et matériel de rechange

Code	Désignation
J708	IN PP2 FM200
6218	Étagère supplémentaire
6138	Jeu de clés N° 2131 A

Gondole de stockage — 2358 — Gondole à solvants petit modèle

Capacité de stockage : 55 flacons de 1 litre.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables.

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Revêtement : peinture époxy beige, RAL 1013.
- Extincteur automatique : 4 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.
- Déclenchement par ampoule thermique 50°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 500 x 1000 x 370 mm.
- Poids : 30 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
H758	Extincteur 4 kg poudre BC

Gondole de stockage — 1688 — Gondole à solvants grand modèle

Capacité de stockage : 70 flacons de 1 litre.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables.

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Revêtement : peinture époxy gris, RAL 908.
- Extincteur automatique : 4 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.
- Déclenchement par ampoule thermique 50°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 1270 x 500 mm.
- Poids : 33.6 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
H758	Extincteur 4 kg poudre BC

Gondole de stockage — 2397 — Gondole à pétrole lampant

Capacité de stockage : 8 bidons de 25 litres.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables type pétrole lampant, cette installation permet de diviser et localiser le risque d'incendie par détection et extinction automatique du foyer.

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier 15/10.
- Revêtement : peinture époxy gris, RAL 908.
- Extincteur automatique : 6 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.
- Déclenchement par ampoule thermique 57°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 950 x 1200 x 800 mm.
- Bac de rétention.
- Poids : 33.6 kg.

Matériel de rechange

Code	Désignation
H502	Extincteur 6 kg poudre BC

> ARMOIRE DE SÉCURITÉ

Armoire de sécurité	3380	Armoire de sécurité 90 mn au feu

Capacité de stockage : 250 litres

Résistance de 90mn au feu selon la courbe normalisée ISO 834.
Homologuée 90 mn au feu selon :
DIN 12925-1 et EN 14470-1

Mise en oeuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.
- Livrée sans équipement intérieur.

Caractéristiques techniques

- Construction double parois.
- Matériaux : acier 15/10.
- Panneaux d'isolation thermique entre les parois supprimant les ponts thermiques.
- Signalisation par symboles normalisés.
- Point de fixation pour mise à la terre.
- Orifices de ventilation.
- Conduits de ventilation avec système thermofusible permettant d'isoler l'intérieur de l'armoire en cas d'incendie.
- Joints de portes thermodilatants.
- Portes à fermeture automatique 2 points de verrouillage par pennes autobloquants.
- Serrure à clé.
- Système de maintien des portes en position ouverte avec fermeture automatique préréglée à 50°C.
- Revêtement : peinture époxy gris, RAL 908.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 1850 x 1135 x 615 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 1620 x 1000 x 410 mm.
- Poids : 300 kg.

Accessoires

Code	Désignation
3382	Étagère de rétention
3383	Bac de rétention
3384	Caillebotis

> PALETTE DE RÉTENTION

Palette de rétention	HCQ5	Palette de rétention 1240 x 845 x 350

Volume du bac : 200 litres.

Caractéristiques

- Matière palette : polyéthylène.
- Matière caillebotis : acier galvanisé.
- Charge : 600 kg.
- Transportable à vide par chariot élévateur.

Palette de rétention	HDB8	Palette de rétention 1240 x 815 x 350

Volume du bac : 200 litres.

Caractéristiques

- Matière palette : acier peint bleu.
- Matière caillebotis : acier galvanisé.
- Charge : 800 kg.
- Transportable à vide par chariot élévateur.

> BACS ET PELLES

Chaufferies / parkings, habitations / ERP et locaux industriels.

Bac à sable

HJL0	Bac à sable tôle sans couvercle

Capacité : 100 l.

9554

1157

Caractéristiques techniques

- Tôle électro zinguée.
- Épaisseur : 10/10ème avec revêtement peinture époxy rouge incendie.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 468 x 585 mm.
- Livré non monté.

Accessoires

Code	Désignation	Dimensions extérieures
HJK9	Couvercle du bac	450 x 468 mm
9554	Panneau : Bac à sable	200 x 80 mm
1157	Panneau : Absorbant	200 x 80 mm

Bacs à sable et à sel

HD29	Bac à sable rouge
HD30	Bac à sable vert

Capacité : 110 l.
Spécialement utilisé pour l'extérieur.

Caractéristiques techniques

- Étanche.
- Polyéthylène teinté dans la masse.
- Résistant aux chocs et aux différences de température.
- Insensible à la corrosion.
- Poids : 8 Kg.

Accessoires

Code	Désignation	Dimensions extérieures
H478	Pelle manche à poignée	0.70 m

Bac de rétention

3428	Bac de rétention pour brûleur

Caractéristiques techniques

- Tôle laquée rouge.
- Étanche.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 500 x 500 x 50 mm

Fumigène cheminée

HAD9	Fumigène cheminée

Caractéristiques techniques

- Extinction par étouffement.

Pelle à rebords pour absorbant

1836	Pelle à rebord pour absorbant

1836

Caractéristiques techniques

- Manche en bois de 1 m peint en rouge.

Accessoires

Code	Désignation
1698	Support pelle mural

Pelles

Code	Pelles de projection manche en bois peint en rouge
4318	Manche droit - 1 m
4328	Manche poignée - 0,85 m
H478	Manche poignée - 0,70 m
HKE3	Pelle plastique avec manche - Aluminium rétractable Hauteur de manche réglable entre 480 mm et 715 mm
6048	Batte à feu 6 lames + manche 1,50 m

4318

6048

> ABSORBANTS

**Produits non toxiques, sans odeur, sans danger pour l'environnement.
Améliorent la propreté et la sécurité des postes de travail.**

Absorbant	4308	TS82

Applications : cuisines, chaufferies, ateliers.

Mise en oeuvre

- Absorbant granulé minéral tous liquides.
- Utilisation en intérieur et extérieur.
- Résiste à la pluie et au balayage par le vent.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 19 l. par sac.
- Pouvoir antidérapant.
- Sac de 100 l. (10 Kg).

Absorbant	HDN1	Abso' Net Extra

Applications : locaux batteries, chariot élévateurs.

Mise en oeuvre

- Absorbant granulé minéral tous liquides.
- Utilisation en intérieur.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 28 l. par sac.
- Pouvoir antidérapant.
- Sac de 40 l. (20 Kg).

Absorbant	HDN2	PROSORB

Mise en oeuvre

- Absorbant granulé végétal tous liquides.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 32 l. par sac.
- Bois résineux, ignifugé déshydraté, dépoussiéré.
- Testé par le CNPP – classement M1.
- Sac de 40 l. (8 Kg).

Boudin absorbant	HDN3	Boudin Absorbant

Idéal en protection autour de machines ou pour circonscrire un déversement accidentel.

Mise en oeuvre

- Tous liquides et produits chimiques à faible concentration.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 4 l. par boudin.
- Boudin microfibre pur polypropylène.
- Ne coule pas une fois saturé.
- Incinérable. Ne forme ni poussière, ni gaz toxique.
- Lot de 20 boudins Ø 80 mm x 1200 mm.

> KITS DE DÉPOLLUTION

Ils sont utilisés en préventif ou curatif.
Ils doivent être conservés à proximité des zones de stockage de liquides, dans des véhicules d'intervention, engins de TP, véhicules ADR,...

Kit de dépollution	9206	Kit dépollution hydrocarbures 20 L

Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 20 l.
- Sac housse 320 x 320 x 160 mm.
- 30 feuilles 300 x 300 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.
- 1 boudin Ø 80 mm x 1500 mm.
- 2 petits coussins absorbants plats.
- 2 sacs de récupération.
- 1 paire de gants.

Kit de dépollution	9207	Kit dépollution hydrocarbures 48 L

Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 48 l.
- Sac housse 570 x 420 x 210 mm.
- 30 feuilles 400 x 520 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.
- 1 boudin Ø 80 mm x 3000 mm.
- 1 sac de récupération.
- 1 paire de gants.

Kit de dépollution	9208	Kit dépollution produits chimiques 19 L

Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 19 l.
- Sac housse 320 x 320 x 160 mm.
- 25 feuilles 290 x 300 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.
- 2 sacs de récupération.
- 1 paire de gants.

Kit de dépollution	9209	Kit dépollution produits chimiques 45 L

Caractéristiques techniques

- Capacité d'absorption : 45 l.
- Sac housse 570 x 420 x 210 mm.
- 35 feuilles 400 x 520 mm.
- 5 feuilles d'essuyage 320 x 380 mm.
- 1 boudin Ø 80 mm x 3000 mm.
- 1 sac de récupération.
- 1 paire de gants.

Obturateur plaque d'égout	9210	Obturateur plaque d'égout

Caractéristiques techniques

- Plaque de 700 x 700 mm - épaisseur 14 mm.
- Plaque polyuréthane. Très collante.
- Renforcée par grille polyester à l'intérieur (indéchirable).
- Réutilisable.
- Poids : 6,5 Kg.

Permet d'opturer ponctuellement des regards de 500 x 500 mm, en cas de déversements accidentels

> BOÎTES ET COFFRETS DE SÉCURITÉ

Boîte et coffret de sécurité — 3408 — Boîte de sécurité sans marteau

Conçue pour protéger un bouton d'alarme, une poignée, un interrupteur coup de poing…

Caractéristiques techniques

- Tôle laquée rouge
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 165 x 125 x 80 mm.

Accessoires

Code	Désignation
4338	Marteau brise glace
6148	Jeu de clés n°H520
6158	Serrure complète
6168	Vitre à briser (107 x 63 x 2 mm)

Boîte à clé — 3418 — Boîte à clé sans marteau

Conçue pour recevoir des clés de sécurité telles que celles des chaufferies, locaux techniques…

Caractéristiques techniques

- Boite à clé en ABS
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 160 x 125 x 50 mm.

Accessoires

Code	Désignation
6148	Jeu de clés n°H520
6158	Serrure complète
6168	Vitre à briser (107 x 63 x 2 mm)

Boîte à clé — 1382 — Boîte à clé Belfort ABS

Conçue pour recevoir des clés de sécurité telles que celles des chaufferies, locaux techniques.…

Caractéristiques techniques

- Boite à clé en ABS
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 160 x 145 x 50 mm.

Accessoires

Code	Désignation
1426	Scellé rouge pour porte transparente

Boîte à clé — 6078 — Boîte à clé Belfort

Conçue pour recevoir des clés de sécurité ascenseur.

Caractéristiques techniques

- Serrure à triangle mâle encastrée.
- Tôle laquée rouge.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 210 x 112 x 32 mm.

Accessoires

Code	Désignation
6088	Clé triangulaire femelle de 14

Coffrets et registres de sécurité — HU67 — Coffret registre de sécurité A4

3024 — Coffret registre de sécurité A3

Permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

Caractéristiques techniques

- Tôle acier peinte rouge.
- Fermeture par serrure "triangle" / Livré avec 1 clé.
- Dimensions extérieures Coffret A4 (H x L x P) : 355 x 305 x 62 mm.
- Dimensions extérieures Coffret A3 (H x L x P) : 355 x 450 x 62 mm.

Accessoires

Code	Désignation
HS39	Clé triangle

Coffret téléphone

H271	Coffret téléphone de sécurité

Pour protéger les téléphones muraux des services de sécurité des usages intempestifs.

Caractéristiques techniques

- Tôle laquée rouge
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 380 x 300 x 160 mm.

Accessoires

Code	Désignation
6188	Vitre à briser

Boîtier sous verre dormant

3056	Boîtier sous verre dormant
3045	Boîtier sous verre dormant
3046	Boîtier sous verre dormant
3049	Boîtier sous verre dormant
3050	Boîtier sous verre dormant

Conçus pour la protection d'une vanne ou d'un robinet de sécurité.

Caractéristiques techniques

- Dimensions extérieures (H x L x P) :
  3056 : 250 x 250 x 120 mm
  3045 : 300 x 300 x 180 mm
  3046 : 450 x 450 x 250 mm
  3049 : 600 x 600 x 300 mm
  3050 : 600 x 600 x 450 mm.

Accessoires

Désignation	Code	Dimensions	Pour coffret
Vitres transparentes brisables	HHA0	170 x 120 mm	3056
	HHA1	370 x 370 mm	3046
	HHA2	370 x 445 mm	3049 et 3050
	HHA3	237 x 220 mm	3045

Corbeille de sécurité anti-feu

6487	Corbeille 15 litres
1227	Corbeille 60 litres

Conçue pour agir contre tout début d'incendie par étouffement.

Caractéristiques techniques

- Tôle laquée gris clair
- Dimensions (H x Ø) :
  6487 : 360 x 260 mm
  1227 : 650 x 375 mm.

> PROTECTION ADAPTÉE AUX TRANSPORTS ROUTIERS

Gilet de sécurité et triangle

HDQ7	Triangle de présignalisation européen
HD04	Gilet de sécurité (EN 471)

En France : gilet et triangle sont obligatoires depuis octobre 2008.

Utilisé en cas de panne, le gilet de sécurité vous permet d'être visible et permet d'éviter les accidents…

Caractéristiques techniques du triangle

- Hauteur : 385 mm
- Pliable, sur support au sol
- Avec bandes centrales réfléchissantes rigides.

Trousse de 1er secours

HBZ8	Trousse de 1er secours

Caractéristiques techniques

- Dimensions : 130 X 180 X 50 mm.
- Coloris Rouge.
- 3 volets passants pour port à la ceinture.

Composition

- 4 pansements 19 x 72 mm
- 2 pansements 60 x 50 mm
- 1 sparadrap micropore 5 m x 2 cm
- 3 compresses stériles
- 2 bandes de gaze 3 m x 7 cm
- 1 écharpe triangulaire
- 1 couverture de survie
- 1 paire de gants
- 1 ciseau bouts ronds 8 cm
- 1 pince à écharde métal 8 cm
- 6 tampons alcool

RIA (Robinets d'Incendie Armés)

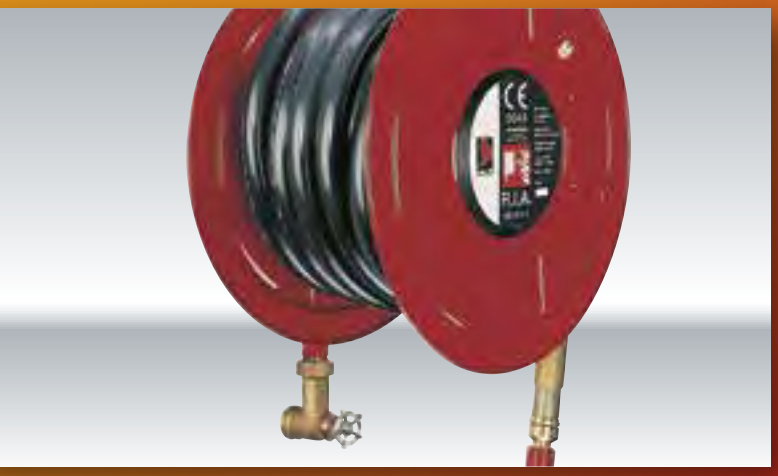

Les Robinets d'Incendie Armés sont des équipements de première intervention alimentés en eau permettant à toute personne non spécialisée d'agir immédiatement sur un départ de feu. Directement branchés sur une source d'eau, ils présentent l'avantage d'une grande puissance et d'une durée d'action importante. Ils sont implantés à l'intérieur des bâtiments, le plus près possible des risques à protéger.

Les R.I.A. sont conçus pour permettre une première intervention d'urgence dans la lutte contre un incendie, en attendant que des moyens plus puissants soient mis en oeuvre.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**Article R. 4227-28** L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs... **Article R. 4227-30** Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.
Établissements Recevant du Public *(Règlement de sécurité des ERP)*	**GH 51 - MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** Il doit y avoir à chaque niveau autant de robinets d'incendie armés que d'escaliers. Les robinets d'incendie armés, conformes aux dispositions des articles **MS 14 à MS 17** du règlement de sécurité des établissements recevant du public.
Immeubles de Grande Hauteur *(Règlement de sécurité des IGH)*	**Article GH 51 de l'arrêté du 30 décembre 2011** qui dispose : "les IGH doivent être dotés d'extincteurs portatifs de type approprié... ils seront également placés à tous les niveaux... à proximité des accès aux locaux présentant des dangers particuliers d'incendie."
ICPE *(Installations Classées Pour la Protection de L'Environnement)*	Ces règles s'appliquent dans certains sites soumis aux ICPE (par exemple, Arrêté du 5 août 2002 relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à autorisation sous la rubrique 1510).

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

Norme NF S 62-201
Définit les règles d'installation et de maintenance de l'installation des Robinets d'Incendie Armés équipés de tuyaux semi-rigides (R.I.A.).

La Norme NF EN 671-1
Concerne les installations fixes de lutte contre l'incendie – Systèmes équipés de tuyaux – Partie 1 : Robinet d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides.

La Norme NF EN 671-3
Concerne les installations fixes de lutte contre l'incendie – Systèmes équipés de tuyaux – Partie 3 : maintenance des robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides et des postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats.

Règle APSAD R5.

Règlement APSAD J5 de service pour la validation d'installations de RIA.

Règlement APSAD F5 de service pour la maintenance d'installations de RIA.

En tant qu'entreprise certifiée APSAD J5/FS, nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers techniques permettant la délivrance des certificats de conformité N5 et compte rendus de vérification périodique Q5.

Seules les sociétés titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces documents pris en considération par les sociétés d'assurance.

RIA-Certification d'entreprise de validation et de maintenance d'installations
(voir : www.cnpp.com)

> ÉTUDE DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION

1. **Audit de l'installation**
   - Contrôle de la source d'eau, des moyens de mise en pression et du réseau en place
   - Relevé des caractéristiques des RIA en place
   - Définition de la classe de risque (activité, produits, moyens,...)
   - Relevé des cloisonnements, accès, issues et structures
   - Définition des contraintes (risque de gel, aménagements pour passage réseau, positionnement des RIA, travail en hauteur, difficultés d'accès).
2. **Constat et préconisations de mise en conformité**
3. **Pilotage et suivi de la réalisation des chantiers**
4. **Réception du chantier et essais dynamiques**
5. **Établissement du dossier technique**
6. **Délivrance des Certificats**
7. **Proposition du contrat d'entretien**

> TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION DE RIA

Alimentation en eau / source

MISE EN PLACE DE SURPRESSEURS SUR RÉSEAU "EAU DE VILLE"

MISE EN PLACE DE RÉSERVE D'EAU SURPRESSÉE AUTONOME

Réseau de canalisations

MISE EN PLACE EN COMBLE

MISE EN PLACE EN AÉRIEN

MISE EN PLACE ENTERRÉE

RIA

EN INTÉRIEUR

EN EXTÉRIEUR

Une installation de RIA doit être entretenue régulièrement. La vérification effectuée par une entreprise certifiée F5 permet de garantir un service conforme aux exigences APSAD et aux normes en vigueur.

Elle permet le maintien de l'installation à son niveau de performance initiale et conditionne l'utilisation efficace du matériel.

> MODE OPÉRATOIRE

La maintenance d'une installation de RIA en conformité avec les exigences APSAD prend en compte la totalité de l'installation : RIA, réseau et source.

> PÉRIODICITÉ

Maintenance trimestrielle

Effectuée soit par le client soit par SICLI. Elle concerne principalement la surveillance de l'installation et les mesures des pressions.

Maintenance annuelle

Effectuée par SICLI. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance trimestrielle plus toutes les opérations de maintenance annuelle soit : la source d'eau, le réseau de canalisation, le RIA lui-même et les mesures des pressions.

Maintenance quinquennale

Effectuée par SICLI. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance annuelle plus toutes les opérations de maintenance quinquennale soit : la vidange et le nettoyage de la source d'eau, l'épreuve des tuyaux RIA (DN33-7 b ; DN25-12 b & DN19-12 b) et le remplacement des joints d'étanchéité de chaque RIA.

Maintenance décennale

Effectuée par SICLI. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance quinquennale plus toutes les opérations de maintenance décennale soit : le contrôle de l'état de corrosion interne des tuyauteries (démontage et remontage des manchettes témoins).

Du fait de sa certification APSAD J5/F5, SICLI vous assure la vérification et la maintenance de votre installation RIA (en accord avec la règle R5 et la norme NF S 62-201). Si l'installation dispose d'un certificat N5, SICLI est en mesure de vous délivrer un Compte Rendu de vérification périodique Q5 qui peut le cas échéant vous être réclamé par votre assureur.

Les RIA et PIA permettent une première intervention en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

La durée de fonctionnement de 20 mn au minimum est en adéquation avec les délais moyens d'intervention sur zone (source : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises).

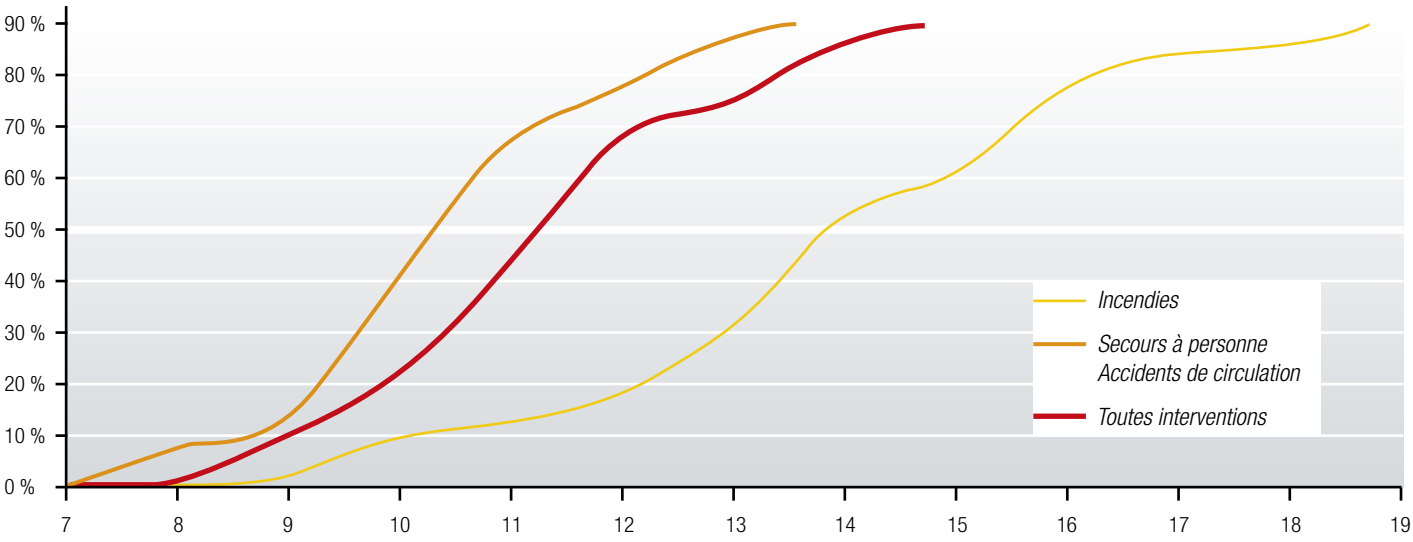

SICLI vous propose une gamme complète de RIA et d'accessoires pour vous permettre de répondre à la fois à vos impératifs économiques mais également aux exigences de votre activité.

Tous les RIA SICLI sont certifiés selon la norme EN 671-1 et sont également estampillés NF 021 (sauf postes hydromousses et postes sur roues).

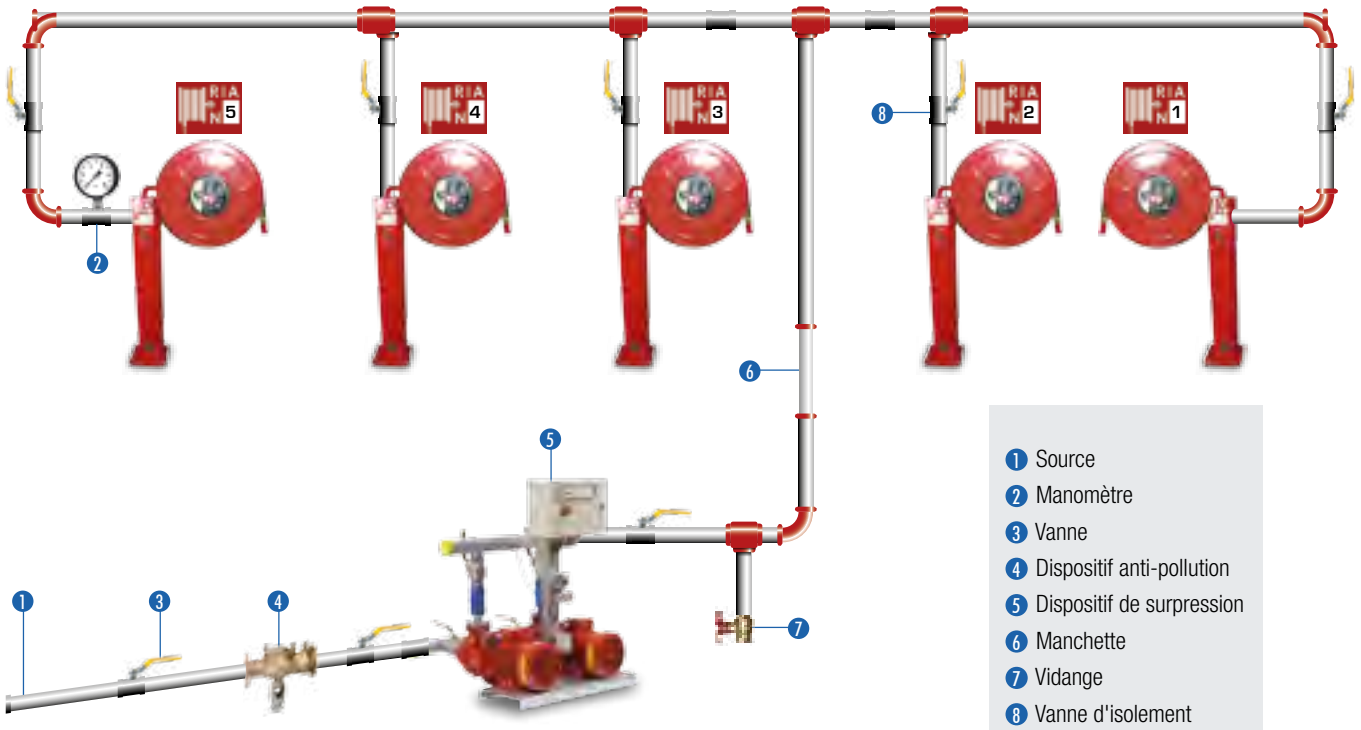

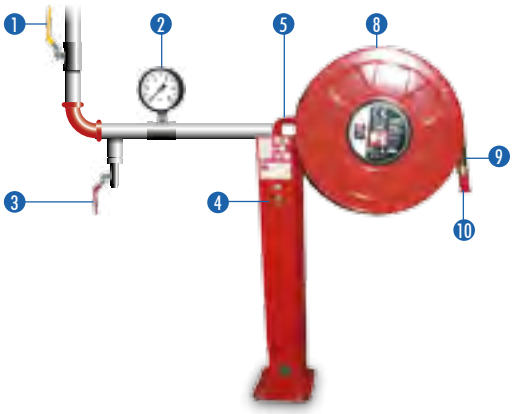

1 Vanne d'isolement
2 Manomètre (pour le RIA le plus défavorisé)
3 Vanne de purge (facultative)
4 Vanne d'arrêt
5 Arbre d'arrivée d'eau
6 Col de cygne (ou ressort raidisseur)
7 Boîte à eau
8 Dévidoir
9 Tuyau semi-rigide
10 Diffuseur

> RIA TOURNANTS PIVOTANTS

RIA tournant pivotant

L'utilisation d'un RIA tournant pivotant est préconisée là ou un débattement par pivotement de la bobine par rapport au mur est nécessaire et possible.

L'intervention est favorisée par le pivotement de la bobine à 180°.

Nous contacter pour modèles avec bras inversés et longueur de 40 m.

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP PPE LST-A 19-20	3164	19	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 19-30	3165	19	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 25-20	3155	25	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 25-30	3156	25	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 33-20	3144	33	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 33-30	3145	33	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-B 25-20	3162	25	20	DMF/B
RIA TOP PPE LST-B 25-30	3163	25	30	DMF/B
RIA TOP PPE LST-B 33-20	3153	33	20	DMF/B
RIA TOP PPE LST-B 33-30	3154	33	30	DMF/B
RIA TOP PPE LST-A/HT 25-20	3159	25	20	DMF/A/HT
RIA TOP PPE LST-A/HT 25-30	3161	25	30	DMF/A/HT
RIA TOP PPE LST-A/HT 33-20	3148	33	20	DMF/A/HT
RIA TOP PPE LST-A/HT 33-30	3152	33	30	DMF/A/HT

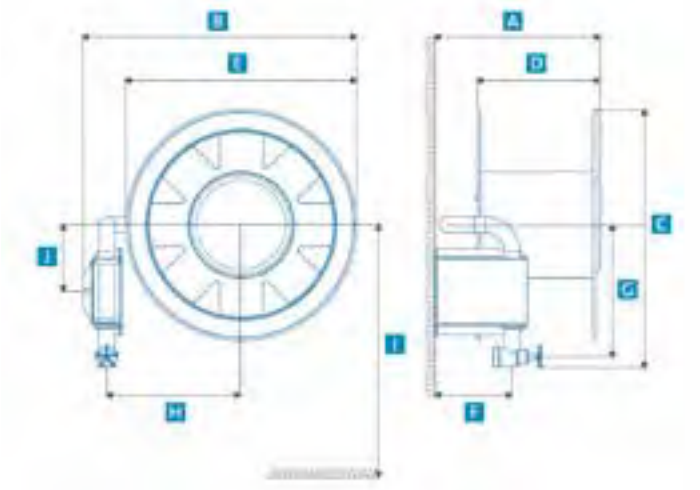

Encombrement

Code	Cap m	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	F mm	H mm	I mm	J mm	Poids kg
19	20	230	723	640	122	610	160	355	1200 < I < 1800	150	17
	30	230	723	640	122	610	160	355	1200 < I < 1800	150	25
25	20	268	723	640	168	610	160	355	1200 < I < 1800	150	20
	30	268	723	640	168	610	160	355	1200 < I < 1800	150	28
33	20	413	724	667	316	610	204	355	1200 < I < 1800	160	30
	30	413	724	667	316	610	204	355	1200 < I < 1800	160	37

RIA tournant pivotant Inox

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP PPE LST-A 25-20	3202	25	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 25-30	3204	25	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 33-20	3193	33	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 33-30	3194	33	30	DMF/A

> RIA TOURNANTS FIXES

RIA tournant fixe

L'utilisation d'un RIA tournant fixe est préconisée dans les locaux en enfilade ou des niches présentant des contraintes d'encombrement ne permettant pas un débattement par pivotement de la bobine.

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP PFE LST-A 19-20	3135	19	20	DMF/A
RIA TOP PFE LST-A 19-30	3136	19	30	DMF/A
RIA TOP PFE LST-A 25-20	3122	25	20	DMF/A
RIA TOP PFE LST-A 25-30	3123	25	30	DMF/A
RIA TOP PFE LST-A 33-20	3103	33	20	DMF/A
RIA TOP PFE LST-A 33-30	3104	33	30	DMF/A
RIA TOP PFE LST-B 25-20	3133	25	20	DMF/B
RIA TOP PFE LST-B 25-30	3134	25	30	DMF/B
RIA TOP PFE LST-B 33-20	3137	33	20	DMF/B
RIA TOP PFE LST-B 33-30	3118	33	30	DMF/B
RIA TOP PFE LST- A/HT 19-20	3142	19	20	DMF/A/HT
RIA TOP PFE LST- A/HT 19-30	3143	19	30	DMF/A/HT
RIA TOP PFE LST-A/HT 25-30	3132	25	30	DMF/A/HT
RIA TOP PFE LST-A/HT 33-20	3113	33	20	DMF/A/HT
RIA TOP PFE LST-A/HT 33-30	3115	33	30	DMF/A/HT

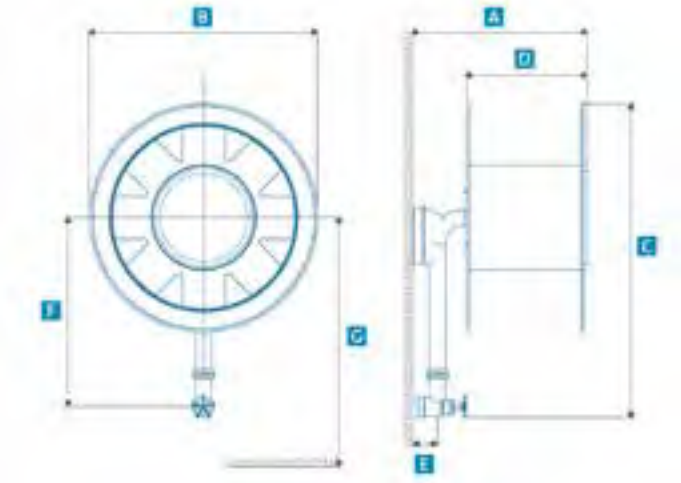

Encombrement

Code	Cap m	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	F mm	G mm	Poids kg
19	20	235	610	750	128	40	445	1200 < G < 1800	16
	30	235	610	750	128	40	445	1200 < G < 1800	24
25	20	285	610	750	174	40	445	1200 < G < 1800	19
	3 0	285	610	750	174	40	445	1200 < G < 1800	27
33	20	460	610	750	316	50	435	1200 < G < 1800	29
	30	460	610	750	316	50	435	1200 < G < 1800	36

> RIA 360°

RIA 360°

Pivotant sur 360°, il est particulièrement destiné à la protection des zones où l'installation du RIA contre un mur n'est pas envisageable (terrain de camping, entrepôts,...).

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP COMPACT 360° LST-A 25-20	4427	25	20	DMF/A
RIA TOP COMPACT 360° LST-A 25-30	4425	25	30	DMF/A
RIA TOP COMPACT 360° LST-A 33-20	4416	33	20	DMF/A
RIA TOP COMPACT 360° LST-A 33-30	4414	33	30	DMF/A
RIA TOP COMPACT 360° LST-B 25-20	4432	25	20	DMF/B
RIA TOP COMPACT 360° LST-B 25-30	4429	25	30	DMF/B
RIA TOP COMPACT 360° LST-B 33-20	4420	33	20	DMF/B
RIA TOP COMPACT 360° LST-B 33-30	4418	33	30	DMF/B

Un kit hivernage permet la mise à l'abri du dévidoir pendant la saison hivernale.

> PIA

Poste Incendie Additivé

Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
PIA bas foisonnement	3216	33	20
PIA bas foisonnement	3217	33	30
PIA moyen foisonnement	3222	33	20
PIA moyen foisonnement	3224	33	30

La mousse est très efficace sur les feux de produits chimiques ou hydrocarbures, et peut empêcher ou limiter les évaporations de produits combustibles ou non. Le PIA est un moyen de 1ère intervention particulièrement adapté aux sites industriels et lieux de stockage divers.
Le PIA est un poste pivotant qui peut être utilisé soit en mousse bas ou moyen foisonnement, soit en eau pure, en fonction du réglage du prémélangeur.

La Règle R5 de l'APSAD de janvier 2012, indique le temps de référence de 20 min pour l'arrivée de moyens d'extinction plus puissants sur un incendie. Les appareils de référence doivent pouvoir assurer un débit minimum de protection durant ce laps de temps.

Pour les PIA, il convient de calculer la quantité d'émulseur requise en fonction de cet élément "temps".
Un bidon de 120 litres d'émulseur à concentration d'emploi 3% assure la protection durant 23 min 30 pour un PIA DN33.
Un bidon de 120 litres d'émulseur à concentration d'emploi 6% assure la protection durant 11 min 30 pour un PIA DN33.
Il s'agit du cas le plus défavorable, la pression et le débit diminuant à chaque RIA sur une boucle.

Il convient de réaliser un calcul précis en fonction des relevés faits sur site, et évidemment d'utiliser l'émulseur approprié au risque à protéger en tenant compte de sa concentration d'emploi.

S'utilise à la fois en mousse ou en eau comme un RIA classique.

Un code article comprend :
- le PIA,
- le proportionneur avec son tuyau d'aspiration,
- la lance.

1

2

3

Accessoires SAV

Désignation	Code	Caractéristiques	Photo N°
Émulseurs		Voir documentation émulseurs	-
Lance bas foisonnement	3278	Debit à 6 bars 140l/mn	1
Lance moyen foisonnement	3277	Debit à 6 bars 140l/mn	2
Prémélangeur	3276	Avec robinet doseur de 0 à 6%, équipé de son flexible d'aspiration longueur 1,5 m.	3

> DÉVIDOIRS

Dévidoir tournant pivotant nu

Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
Dévidoir RIA TOP PPE	3280	33	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PPE	3282	25	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PPE	3284	19	20 ou 30 m

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m.

Dévidoirs tournants fixes nus

Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
Dévidoir RIA TOP PFE	3285	33	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PFE	3286	25	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PFE	3287	19	20 ou 30 m

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m.

Dévidoirs tournants pivotants INOX nus

Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
Dévidoir RIA TOP PPE INOX	3352	33	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PPE INOX	3353	25	20 ou 30 m

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m. Fabrication en INOX 316 L.

> ACCESSOIRES

Tuyaux semi rigides PVC (NF EN 694)

Désignation	Code	DN	Longueur
Tuyau équipé lance LST	3299	19	20
Tuyau équipé lance LST	3308	19	30
Tuyau équipé lance LST	3309	25	20
Tuyau équipé lance LST	3310	25	30
Tuyau équipé lance LST	3316	33	20
Tuyau équipé lance LST	3317	33	30
Tuyau équipé lance LST HT	3445	25	30
Tuyau équipé lance LST HT	3446	33	30

Équipé de lance LST, d'un seul côté.

Tuyaux semi rigides PVC raccord INOX (NF EN 694)

Désignation	Code	DN	Longueur
Tuyau équipé lance LST INOX	3357	25	20
Tuyau équipé lance LST INOX	3359	25	30
Tuyau équipé lance LST INOX	3355	33	20
Tuyau équip lance LST INOX	3356	33	30

Toutes nos longueurs de tuyaux sont équipées d'un système de préhension en inox 316 L et d'une lance LST sertie à about fileté en inox 316 L qui permet l'interchangeabilité entre plusieurs types de robinets diffuseurs ou lances à mousse suivant les besoins (et permet d'insérer le manomètre de contrôle de pression).

Robinets diffuseurs

1

2

3

Entrée filetée Femelle.

Désignation	Code	DN	Photo N°
DMF / A	3333	19	1
DMF / A	3329	25	1
DMF / A	3328	33	1
DMF /B	0674	19	2
DMF /B	6002	25	2
DMF /B	5313	33	2
DMF / A HT	R005	25	3
DMF / A HT	R004	33	3
DMF / A INOX	3366	25	1
DMF / A INOX	3365	33	1
DMF / A HT INOX	3372	25	3
DMF / A HT INOX	3371	33	3

Accessoires RIA

1

2

3

3344 / 3339 / 3338

4

Désignation	Code	Photo N°
Seau incendie à fond rond	1648	1
Support mural pour seau	1708	
Hache incendie à pic et tranchant	1638	2
Hachette incendie à pic et tranchant	5988	2
Support mural pour hache / hachette	1698	
Plaque vanne d'emploi PVC 140x180	1241	3
Clip de maintien en position du diffuseur DN19	3338	4
Clip de maintien en position du diffuseur DN25	3339	4
Clip de maintien en position du diffuseur DN33	3344	4
Malette de contrôle pression digitale	HLY1	
Malette de contrôle pression	0625	
Volant de manœuvre RIA DN 33	2283	
Vis du volant	R532	
Manomètre + robinet purgeur	1628	

Potelets pour RIA

1

2

3

Désignation	Code	Revêtement	Photo N°
Potelet polyvalent pour RIA	HHE9	Peinture époxy	1
Potelet polyvalent pour RIA	HHF5	Galvanisé	2
Potelet standard pour RIA pivotant	3397	Inox	3
Platine pour adaptation RIA fixe, à monter sur potelet HHE9	HL82	Peinture époxy	

A visser au sol EA = 200 x 200, 4 trous diamètre 17 mm.
Hauteur = 1.20 m.

Pour fixation indépendante du mur.

> SPÉCIFIQUES

RIA sous armoire sur porte pivotante

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA sous armoire sur porte pivotante	9505	19	20	DMF / A
RIA sous armoire sur porte pivotante	9506	19	30	DMF / A
RIA sous armoire sur porte pivotante	9507	25	20	DMF / A
RIA sous armoire sur porte pivotante	9508	25	30	DMF / A

RIA équipé de diffuseur DMF / A
Tôle 15/10e couleur blanc RAL 9010
Renfort de porte en tôle 20/10e
4 pré-perçages pour le passage des canalisations pour le raccordement du réseau d'eau
Serrure à clef et vitre pré-cassée
Étiquette logo RAI à apposer lors de l'installation
Dimensions : 695 x 695 x 285 mm
Utilisation exclusivement en intérieur.

RIA sous armoire et logement extincteur 6l/kg

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA sous armoire sur porte pivotante	9513	19	20	DMF / A
RIA sous armoire sur porte pivotante	9514	19	30	DMF / A
RIA sous armoire sur porte pivotante	9515	25	20	DMF / A
RIA sous armoire sur porte pivotante	9516	25	30	DMF / A

RIA équipé de diffuseur DMF / A
Tôle 15/10e couleur blanc RAL 9010
Renfort de porte en tôle 20/10e
2 pré-perçages pour le passage des canalisations pour le raccordement du réseau d'eau
Serrure à clef et vitre pré-cassée
Étiquette logo RIA et extincteur à apposer lors de l'installation
Dimensions : 950 x 695 x 285 mm
Utilisation exclusivement en intérieur
Utilisation avec les extincteurs :
- 6 kg/l de la gamme Intégral
- 6 kg de la gamme Indium
- 6 kg/l de la gamme Intuition
- 6 kg/l de la gamme Silice.

Habillage RIA DN33

Désignation	Code
RIA sous armoire sur porte pivotante	9522

RIA équipé de diffuseur DMF / A
Tôle 15/10e couleur blanc RAL 9010
Renfort de porte en tôle 20/10e
4 pré-perçages pour le passage des canalisations pour le raccordement du réseau d'eau
Serrure à clef et vitre pré-cassée
Étiquette logo RAI à apposer lors de l'installation
Dimensions : 695 x 695 x 285 mm
Utilisation exclusivement en intérieur.

> POSTE À EAU

Poste à eau

Pour une intervention sur une zone isolée ou extérieur.

Désignation	Code	DN	Longueur
Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF / A	9524	33	40
Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF / A	9525	25	50

Accessoires SAV

Désignation	Code	DN	Longueur
Tuyau alimentation identique pour DN25 et DN33	HHL2	33	5 m

Constitué d'un chariot et d'un poste à eau équipé d'un diffuseur DMF / A
Raccordement au réseau d'eau par 5 m de tuyau DN33
Dimensions : Hauteur = 1245, largeur = 650, profondeur = 690 mm.

> ARMOIRES ET HOUSSES POUR RIA

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire PO	2326	- Hauteur : 1570 mm - Largeur : 855 mm - Profondeur : 575 mm

Pour RIA fixe ou pivotant.
A poser au sol ou à fixer au mur.
Côté rabattable pour le pivotement du RIA.
4 pieds livrés non montés, hauteur 300 mm.

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire AS200	6503	- Hauteur : 1200 mm - Largeur : 855 mm - Profondeur : 575 mm

Pour RIA fixe ou pivotant.
A fixer au mur.

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire SERIA 1252	1112	- Hauteur : 1570 mm - Largeur : 855 mm - Profondeur : 575 mm
	Étagère (maxi 4)	HC49	Prévoir les étagères pour le stockage de matériel incendie

Pour RIA fixe.
A poser au sol ou à fixer au mur.
4 pieds livrés non montés, hauteur 300 mm.

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire AS 300	5408	- Hauteur : 1520 mm - Largeur : 970 mm - Profondeur : 580 mm

Spécialement conçu pour les PIA.
4 pieds soudés.

Caractéristiques

- 2 portes avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Fond démontable.
- Étiquette poste d'incendie.
- Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge.
- Toit en pente.

Housses

Housse de protection pour RIA, s'adapte à l'ensemble des gammes de RIA et postes hydro-mousse.

Désignation	Code	Longueur du RIA
Housse pour RIA DN19	3546	20 et 30 m
Housse pour RIA DN25	3547	20 et 30 m
Housse pour RIA DN33	HJ88	20 et 30 m
Housse pour RIA TOP 360° DN25 / DN33	HHR8	

Matériel de rechange pour armoires

Désignation	Code
Jeu de 2 clés N° 2131A	6138
Serrure + jeu de clés	6178
Vitre à briser	6188

> ACCESSOIRES DIVERS

Tuyaux

Avec raccord symétrique Bronze.

Désignation	Code	Raccord	DN	Longueur
Tuyau avec raccord symétrique	1167	Avec 1 x ½ raccord	25	20 m
Tuyau avec raccord symétrique	1168	Avec 1 x ½ raccord	25	30 m
Tuyau avec raccord symétrique	1172	Avec 2 x ½ raccord	25	20 m
Tuyau avec raccord symétrique	1173	Avec 2 x ½ raccord	25	30 m
Tuyau avec raccord symétrique	1174	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	25	20 m
Tuyau avec raccord symétrique	1175	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	25	30 m
Tuyau avec raccord symétrique	1184	Avec 1 x ½ raccord	33	20 m
Tuyau avec raccord symétrique	1185	Avec 1 x ½ raccord	33	30 m
Tuyau avec raccord symétrique	1186	Avec 2 x ½ raccord	33	20 m
Tuyau avec raccord symétrique	1187	Avec 2 x ½ raccord	33	30 m
Tuyau avec raccord symétrique	1188	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	33	20 m
Tuyau avec raccord symétrique	1189	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	33	30 m

Fûts de lance

Désignation	Code	Raccord	DN	Matière
Fût de lance Guillemin	3018	Symétrique de 20	25	Bronze
Fût de lance Guillemin	H787	Symétrique de 20	25	Alu
Fût de lance Guillemin	3028	Symétrique de 40	25	Bronze
Fût de lance Guillemin	H822	Symétrique de 40	25	Alu
Fût de lance Guillemin	3038	Symétrique de 65	25	Bronze
Fût de lance GFR Femelle	3008	GFR 20	25	Bronze

Fûts de lance

Désignation	Code	Raccord	DN	Matière
Fût de lance DSP 40	2968	DSP 40	40	Alu
Fût de lance DSP 65	2978	DSP 65	65	Alu

Fût de lance symétrique auto-étanche.

Fûts de lance

Désignation	Code	DN	Matière
Fût de lance à douille à gorge	1608	25	Bronze
Fût de lance à douille à gorge	1618	40	Bronze

Fût de lance à douille à gorge pour tuyaux PVC semi rigides.

Adaptateur

Désignation	Code	Raccord
Adaptateur	H277	Sym 20 x F M24 x 2 (pour DN19 et DN 25)
Adaptateur	H276	Sym 40 x F M36x2 (pour DN 33)

Matière : Bronze

Permet d'adapter sur une lance LST une longueur de tuyau ou un diffuseur équipé en raccord symétrique.

Adaptateur

Désignation	Code	DN / Lg
Demi sellette	1762	Pour tuyau DN 25 et 33, lg : 20 à 40m

Matière : Tôle électro-zinguée, peinture époxy rouge

Pour tuyau semi rigide, prévoir 2 x ½ sellettes.

COLONNES D'INCENDIE

Les colonnes d'incendie sont des tuyauteries fixes et rigides destinées à véhiculer l'eau dans les différents niveaux d'un bâtiment et à faciliter l'intervention des Sapeurs-pompiers.

Les colonnes sèches sont alimentées à partir d'un véhicule de secours.

Les colonnes en charge sont alimentées par une bâche située dans le bâtiment et réalimentées à partir d'un véhicule de secours.

Elles sont installées dans des constructions telles que : habitations collectives, bâtiments à usage industriel, établissements recevant du public, stationnements souterrains. Soit en application d'une réglementation, soit à la demande des services de secours locaux.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**R. 4224-17** Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible. La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3. Ce dossier regroupe notamment la consigne et les documents prévus en matière d'aération, d'assainissement et d'éclairage aux articles R. 4222-21 et R. 4223-11. **Arrêté du 5 août 1992 pris pour l'application des articles R. 235-4-8 et R. 235-4-15 du code du travail et fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail.** **Article 8 Modifié par arrêté du 22 septembre 1995 art. 4** Des colonnes sèches, conformes aux normes en vigueur, doivent être installées dans les escaliers protégés des bâtiments dont le plancher bas le plus élevé est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers.
Établissements Recevant du Public *(Règlement de sécurité des ERP)*	**Colonnes sèches** **MS 18 - Objet** § 1. (Arrêté du 2 février 1993.) "Des colonnes sèches doivent être installées dans les établissements, dès lors que des locaux à risques importants sont aménagés dans des étages dont le plancher bas est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers." § 2. Elles doivent être conformes aux normes françaises. **MS 19 - Raccords d'alimentation** § 1. Les raccords d'alimentation des colonnes sèches doivent être placés en des endroits facilement accessibles aux sapeurs-pompiers, sur la façade la plus proche des bouches ou poteaux d'incendie. Ils doivent être signalés et une pancarte doit indiquer l'escalier ou le dispositif d'accès desservi. Sauf cas particulier, le regroupement de ces raccords d'alimentation est interdit. § 2. Le cheminement entre les raccords d'alimentation des colonnes sèches et les bouches ou poteaux d'incendie ne doit pas dépasser 60 mètres de longueur. **MS 20 - Prises d'incendie** Les prises d'incendie doivent être placées dans les cages d'escaliers ou dans leurs dispositifs d'accès. **MS 21 - Vidange et purge d'air** Les colonnes sèches doivent être munies d'un dispositif de vidange et de purge d'air. **Colonnes en charge** **Article MS 22 - Généralités** § 1. Les colonnes en charge peuvent être imposées dans certains établissements importants. § 2. Ces colonnes et leurs dispositifs d'alimentation doivent être conformes aux normes françaises. **Article MS 23 - Alimentation** § 1. Le dispositif d'alimentation de chaque colonne (réservoir en charge, surpresseur, pompe, etc.) doit assurer en permanence, à l'un quelconque des niveaux, pendant le temps requis pour la stabilité au feu du bâtiment, avec un minimum d'une heure, un débit horaire de 60 mètres cubes sous une pression statique comprise entre 4,5 bars et 8,5 bars. § 2. Lorsque le débit est assuré par des réservoirs, ceux-ci doivent avoir une capacité telle qu'un débit de 60 mètres cubes par heure au moins soit exclusivement réservé au service d'incendie durant le temps requis au paragraphe précédent. Cette capacité peut être augmentée en fonction des risques particuliers de l'établissement. § 3. Chaque colonne en charge doit être alimentée de manière indépendante à partir de la nourrice située en aval des surpresseurs. **Article MS 24 - Réalimentation** § 1. Les colonnes en charge doivent pouvoir être réalimentées à partir de deux orifices de 65 millimètres dotés de vannes, placés au niveau d'accès des sapeurs-pompiers et à moins de 60 mètres d'une bouche ou d'un poteau d'incendie. § 2. Les orifices de réalimentation doivent être signalés et porter l'inscription : "Réalimentation des colonnes en charge ; pression : .... bar."

Immeubles de Grande Hauteur *(Règlement de sécurité des IGH)*	**GH 54 - Colonnes sèches** § 1. Les immeubles de hauteur inférieure ou égale à 50 mètres au sens de l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation sont équipés sur toute leur hauteur de colonnes sèches. Pendant la construction de l'immeuble, l'une de ces colonnes sèches est installée de façon à pouvoir être utilisée à chaque niveau dès le début des travaux de second oeuvre. § 2. Il y a une colonne sèche de diamètre nominal 100 millimètres par escalier ; cette colonne sèche comporte : - deux raccords d'alimentation de 65 millimètres placés à proximité des accès utilisables par les services d'incendie et de secours et dont les zones respectives de desserte sont clairement indiquées ; - une prise simple de 65 millimètres et deux prises simples de 40 millimètres situées dans les dispositifs d'intercommunication à chaque niveau. **GH 55 - Colonnes en charge** § 1. Les immeubles d'une hauteur supérieure à 50 mètres au sens de l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation sont équipés sur toute leur hauteur de colonnes en charge. Pendant la construction de l'immeuble, l'une de ces colonnes est installée de façon à pouvoir être utilisée à chaque niveau dès le début des travaux de second oeuvre. Son utilisation provisoire en colonne sèche peut être admise jusqu'à 100 mètres. § 2. Elles ne doivent pas être exposées au risque de gel, et sont situées dans chaque escalier. Toutefois, une colonne en charge peut être commune à un escalier desservant les niveaux en infrastructure et un escalier desservant les niveaux en superstructure s'ils sont superposés. Elles comportent une prise simple de 65 millimètres et deux prises simples de 40 millimètres situées dans les dispositifs d'intercommunication à chaque niveau. § 3. Leur dispositif d'alimentation (réservoirs en charge, surpresseurs, pompes, etc.) assure en permanence, à l'un quelconque des niveaux et dans chaque colonne, un débit de 1 000 litres par minute sous une pression comprise entre 7 et 9 bars. § 4. Les réservoirs ont une capacité telle que 120 m^3 au moins soient exclusivement réservés au service d'incendie. Ils sont alimentés en permanence par les moyens propres à l'immeuble prévus à l'article GH 52, §1, avec un débit minimal de 1 000 litres par minute. Cette capacité pourra être réduite à 60 m^3 dans les immeubles de hauteur inférieure à 100 mètres et de moins de 750 m^2 de superficie par compartiment, à condition que ces réservoirs puissent être réalimentés par l'un des deux moyens suivants : - soit automatiquement par les moyens propres de l'immeuble avec un débit minimal de 1 000 litres par minute ; - soit par les pompiers, à partir d'une colonne sèche de 100 millimètres. § 5. Lorsque les réservoirs sont placés en partie basse d'un immeuble, chaque colonne en charge est alimentée de manière indépendante à partir du collecteur ou de la nourrice situé en aval des surpresseurs. § 6. Chaque colonne en charge comporte deux raccords d'alimentation de secours de 65 millimètres et placés à proximité des accès utilisables par les services publics de secours et de lutte contre l'incendie et dont les zones respectives de desserte sont clairement indiquées.
Bâtiments d'habitation	**Arrêté du 31 janvier 1986 modifié - Section II - Colonnes sèches** **Article 98** Les habitations de la troisième famille B et de la quatrième famille doivent comporter une colonne sèche de 65 millimètres par escalier. Cette colonne sèche doit être munie d'une prise de 40 millimètres par niveau ou d'une prise double de 40 millimètres dans le cas de niveau desservant des logements en "duplex". Les colonnes sèches doivent être conformes à la norme française en vigueur (*) et leurs prises placées à l'intérieur des sas lorsqu'il en existe. Le raccord d'alimentation de la colonne sèche doit être situé à 60 mètres au plus d'une prise d'eau normalisée accessible par un cheminement praticable, située le long d'une voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers et répondant aux spécifications de l'article 4 ci-avant. Les emplacements des points d'eau doivent être situés à 5 mètres au plus du bord de la chaussée ou de l'aire de stationnement des engins d'incendie. *NOTA : (*) Norme NF S 61 750.* **Article 101** Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an , les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que de toutes les installations fonctionnant automatiquement et des colonnes sèches.
Parcs de stationnements couverts	**Arrêté type - Rubrique n° 331 bis : Parcs de stationnement couverts et garages, hôtels de véhicules à moteur** **Parcs de stationnement couverts et garages hôtels de véhicules à moteur (La surface étant supérieure à 6 000 m^2 mais inférieure ou égale à 20 000 m^2)** 2. Pour les parcs comportant plus de quatre niveaux au dessus du niveau de référence ou plus de trois niveaux au dessous, en plus des moyens prévus ci dessus en 1 : - des colonnes sèches de 65 millimètres dis posées dans les cages d'escalier ou dans les sas et comportant à chaque niveau une prise de 65 millimètres et deux prises de 40 millimètres; - une ou plusieurs bouches ou poteaux d'incendie de 100 millimètres de diamètre, branchés sur une canalisation d'un diamètre au moins égal et implantés à moins de 100 mètres d'un accès du parc. Les bouches ou poteaux seront munis d'un regard de vidange avec ou sans écoulement à l'égout. Ces points d'eau seront également prévus dans les étages ayant une superficie supérieure à 6 000 m^2. Les colonnes sèches, bouches ou poteaux d'incendie seront installés conformément aux normes en vigueur

> CONTEXTE NORMATIF

Les colonnes sèches doivent être conformes à la norme NF S 61-759/A2 d'Août 2011 :

Matériel de lutte contre l'incendie - Colonnes d'incendie (sèches et en charge) - Installation et maintenance.

Sicli, réalise ses prestations sur la base de la norme NF S 61-759 avec des équipes spécialisées et des véhicules adaptés qui assurent leurs prestations dans le cadre d'un périmètre de sécurité balisé.

Dans le cadre de la vérification annuelle 2 types d'essais sont proposés :

Essai hydrostatique

C'est un test de résistance mécanique, qui se fait sous eau à une pression de 16 bars, et permet de vérifier :

- L'étanchéité de la colonne, de sa traînasse et de ses purges, et de la robinetterie d'incendie.
- Le bon fonctionnement de la robinetterie.
- L'état des pièces constituantes.
- La présence des pièces facilement démontables (panneaux de signalisation, bouchons et chaînettes).

Essai hydraulique en régime d'écoulement

Cet essai permet de déceler la présence d'éventuels corps étrangers ou de réduction de passage dans la colonne, et doit être effectué au moins une fois tous les 5 ans.

Outre les essais, lors de la vérification de votre installation, nous réalisons :

- Plus de 15 points de contrôle.
- Le remplacement des pièces de robinetterie.
- La démarche administrative auprès des services locaux.
- Un compte rendu détaillé.

Dans le cadre de chantier de remise en état ou création d'installations, nous assurons :

- L'étude sur site.
- La conception de l'installation.
- La réalisation et le suivi de chantier.
- La réception du chantier.

> PRISES INCENDIE POUR COLONNE SÈCHE

Prise incendie simple

Désignation	Code	Volant	Entrée	Sortie
Prise incendie simple	1858	Non	M 40/49	Sym 40
Prise incendie simple	1878	Non	M 66/76	Sym 65
Prise incendie simple	1868	Oui	M 40/49	Sym 40
Prise incendie simple	1888	Oui	M 66/76	Sym 65

Matière : bronze
Raccordement : symétrique
Avec ou sans volant - Avec bouchon et chaînette

Prise incendie double

Désignation	Code	Volant	Entrée	Sortie
Prise incendie double	1898	Non	M 66/76	2 x Sym 40
Prise incendie double	5278	Non	M 102/114	2 x Sym 65
Prise incendie double	1908	Oui	M 66/76	2 x Sym 40
Prise incendie double	H451	Oui	M 102/114	2 x Sym 65

Matière : bronze
Raccordement : symétrique
Avec ou sans volant - Avec bouchon et chaînette

Robinet de poste d'incendie

Désignation	Code	Entrée	Sortie
Robinet de poste d'incendie	3178	M 26/34	SYM 20
Robinet de poste d'incendie	3188	M 40/49	SYM 40
Robinet de poste d'incendie	3198	M 66/76	SYM 65

Entrée : mâle à volant - Sortie : inclinée symétrique Guillemin
Matière : bronze
Raccordement : Symétrique Guillemin

> BOUCHONS

Bouchons avec verrou et chaînette

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Bouchon avec verrou et chaînette	5968	Bronze	SYM 100
Bouchon avec verrou et chaînette	2838	Bronze	SYM 40
Bouchon avec verrou et chaînette	H420	Bronze	SYM 20
Bouchon avec verrou et chaînette	2848	Bronze	SYM 65
Bouchon avec verrou et chaînette	HD60	Alu	SYM 20
Bouchon avec verrou et chaînette	HN97	Alu	SYM 40
Bouchon avec verrou et chaînette	HX79	Alu	SYM 65
Bouchon avec verrou et chaînette	H487	Alu	SYM 100

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : SYM

> ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Volant avec vis

Désignation	Code	Caractéristiques
Volant avec vis	HAD0	Carré de 12 livré avec vis

Matière : alu

Joints pour raccords

Désignation	Code	Type	Caractéristiques
Joint PR RAC SYM 20/25	2208	SYM	SYM 20/25
Joint PR RAC SYM 40/45	2218	SYM	SYM 40/45
Joint PR RAC SYM 65/70	2228	SYM	SYM 65/70

Matière : butadiène nitrile acrylique

Signalisations

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Panneau "Colonne Sèche"	4108	PVC Photolum	200 x 100 mm
Panneau "Prise Incendie"	HD38	PVC	200 x 100 mm

Raccord d'alimentation

Voir chapitre "Robinetterie"

Clés pour raccords et Multifonctions

Désignation	Code	Matière	Photo N°
Clé à carré femelle de 12 à 5 fonctions	5288	Alu	1
Clé universelle à 11 fonctions	0612	Laiton	2
Clé à 5 fonctions	HK97	Laiton	3
Clé tricoise de 20 à 65	1658	Acier	4
Clé tricoise de 20 à 65 anti étincelle	0665	Laiton	5
Clé polyservices	3044	Laiton	6

Matière : acier, alu ou laiton
Servant à l'ouverture et à la fermeture de différentes vannes et raccords

Raccords de ventilation

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Raccord de ventilation	2948	Alu	Ø 300 mm
Bouchon pour raccord de ventilation	2958	PVC	Ø 300 mm

Matière : alu
Raccordement : DSP / GFR Mâle ou Femelle

POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

Les poteaux d'incendie et les bouches d'incendie sont des dispositifs de lutte contre l'incendie destinés à faciliter l'intervention des Sapeurs-pompiers. Il s'agit d'un réseau d'eau souterrain sous pression permettant d'alimenter les fourgons d'incendie.

Les points d'accès sont situés sur la chaussée, soit enterrés et accessibles par un regard, on parle alors de bouche d'incendie (BI), soit sous la forme d'un poteau d'environ un mètre de haut, on parle alors de poteau d'incendie (PI) ; on parle aussi d'hydrants.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**Articles R.4224-17, R.4227-29 et L 4711** Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.
Établissements Recevant du Public *(Règlement de sécurité des ERP)*	**Article MS 5** § 1 Quand les prises d'eau publiques sont trop éloignées ou d'un débit insuffisant la pose de bouches ou poteaux d'incendie normalisés peut être imposée. § 2 Ces appareils doivent être conformes aux normes françaises. **Articles GE6 à GE9, MS46 §1f, MS72, MS73 (dispositions générales, 1ère à 4e catégories)** Vérifications techniques à la construction et lors de modifications ou aménagements, avant la mise en service, et au moins une fois par an.
Immeubles de Grande Hauteur *(Règlement de sécurité des IGH)*	**CCH Article R122-16 - Arrêté du 30 décembre 2011, Articles GH4, GH 53, GH59, GH62** Vérification technique, fonctionnement compris avant occupation des locaux, lors de modifications importantes et tous les ans.
Collectivités	Une fréquence de contrôle semestrielle est souvent retenue, mais il ne s'agit en fait que d'une pratique des services et non d'une véritable obligation réglementaire. **Arrêté ministériel du 1er février 1978** "toutes les bouches d'incendie de 100 mm ou de 150 mm, placées sur la voie publique, devraient être visitées une fois par mois, à la diligence des chefs de corps, d'après un tableau de répartition de tournées de bouches." Pour les bouches d'incendie privées le texte indique que "des bouches de 100 mm ou de 150 mm sont installées aux frais d'administrations ou de particuliers pour la défense de leurs établissements ou immeubles." Elles sont dites "privées" et devraient également être visitées : • tous les mois, dans les résidences, cités, lotissements privés à usage d'habitation et dans les centres commerciaux. • tous les trimestres dans les autres établissements. "les poteaux d'incendie, publics et privés, répertoriés communément avec les bouches d'incendie, sont inclus, sans discrimination, dans les tournées de bouches et essayés selon la même périodicité que ces dernières."
Parcs de stationnements couverts	**IT du 3 mars 1975 - Arrêté type N°331 bis - IT du 23 octobre 1989** Essais de fonctionnement tous les 6 mois. Inspection au moins une fois par an par un technicien qualifié.

> CONTEXTE NORMATIF

Les poteaux et les bouches d'incendie doivent être conformes à la norme en vigueur (NF EN 14384 - Poteaux d'incendie) et périodiquement contrôlés et entretenus (NF S 62-200).

Sicli, réalise ses prestations avec des équipes spécialisées, du matériel de contrôle débit-pression homologués. Nous assurons les démarches administratives auprès des services de secours locaux.

Notre prestation comprend plus de 10 points de contrôle, tels que :

- Contrôle de la pression
- Contrôle du débit à 1 bar de pression (par exemple 60 m³ / h pour 1 DN100)
- Contrôle de l'étanchéité des joints
- État de la vidange
- État et présence des éléments de robinetterie
- État de l'enveloppe
- Le remplacement des pièces défectueuses
- La remise d'un rapport détaillé

Nous assurons également la réalisation d'installations (prolongation du réseau après compteur). Cette prestation comprend :

- L'étude sur site
- La conception de l'installation (après compteur)
- La réalisation et le suivi de chantier
- La réception du chantier

> POTEAUX D'INCENDIE

Poteau d'incendie non renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 non choc - **Emeraude**	H303	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 60 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie non renversable à prises apparentes

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 non choc - **Saphir**	HV03	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 60 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie non renversable à prises apparentes

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 non choc - **Atlas Plus**	H459	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 60 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 choc - **Elancio**	H462	100	1 x DN100 et 2 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 60 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 150 choc - **Emeraude**	HLD8	150	1 x DN65 et 2 x DN100

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 120 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 150 choc - **Hermes**	HFJ6	150	2 x DN100 et 1 x DN65

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 120 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

> BOUCHES D'INCENDIE

Bouche incendie

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Bouche Incendie DN 100	HC52	100	1 x DN100

Pression de fonctionnement admissible : 16 bars
Débit normalisé : 60 m³/h
Hauteur d'incongelabilité : 1 m

> ACCESSOIRES

Clés pour poteau d'incendie et bouche d'incendie

1

2

3

4

Désignation	Code	Photo N°
Clé tous services, DN 20 à 65	HR90	1
Clé Fédérale	0772	2
Clé à carré de 30 + crochet pour bouche incendie	H174	3
Clé de barrage articulé longueur : 0,74M	0786	4
Clé de barrage articulé longueur : 1,50M	H090	

Epingle de protection

Désignation	Code
Epingle de protection	HFD0
Matière : Acier peint	

Clés tricoises et diverses

Voir chapitre "Robinetterie"

ROBINETTERIE

Toute pièce de robinetterie se définit par son appellation, par le métal qui la compose, par le ou les types de raccords dont elle est pourvue ainsi que par les caractéristiques dimensionnelles de ces derniers.

La lutte contre l'incendie c'est "prendre" l'eau à sa source… et s'en servir pour intervenir.
Et cela grâce à : la robinetterie, les tuyaux, les émulseurs, les équipements complémentaires.

> CONTEXTE PRODUITS

Les appellations

Elles décrivent toujours le rôle propre à chaque pièce.

	Raccord > Pièce servant à raccorder deux éléments.
	Jonction > Pièce servant de liaison entre deux raccords différents.
	Division > Pièce servant à transformer un élément en plusieurs autres.

Les métaux

En robinetterie d'incendie on utilise deux principaux alliages :

- Les alliages de cuivre
- Les alliages d'aluminium

Les types de raccords

LES RACCORDS SYMÉTRIQUES

Comme leur nom l'indique, ils sont absolument identiques sur le plan mécanique, c'est à dire qu'ils s'assemblent indifféremment les uns avec les autres. Dans le domaine de l'incendie on utilise les 3 modèles ci-après :

Le raccord symétrique "GUILLEMIN" conforme à la norme NF E 29 572.

- Il est équipé d'un joint plat et se serre à l'aide d'une clé tricoise.
- Il est utilisé en alimentation, refoulement et aspiration.

Le raccord symétrique auto-étanche "DSP" conforme à la norme NF S 61 704.

- Il est équipé d'un joint à lèvre, d'où son appellation de "raccord auto-étanche".
- Il est utilisé en alimentation et refoulement.

Le raccord symétrique auto-étanche "Aspiration-Refoulement" conforme à la norme NF S 61 705.

- Raccord auto-étanche qui se serre à l'aide d'une clé tricoise.
- Il est utilisé en aspiration et refoulement.

LES RACCORDS GFR À "GROS FILETS RONDS"

Ils sont composés de pièces mâles et femelles et sont conformes à la norme NF E 29 579.

- Ils se composent d'une partie filetée mâle et d'une partie femelle à écrou tournant qui contient le joint d'étanchéité.
- Ils sont utilisés en refoulement avec des tuyaux semi-rigides.

> ½ RACCORDS

½ raccords symétriques DSP et AR avec verrou à douille F ou M

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord sans verrou à douille filetée F	2728	DSP	DSP 40 FF 40/49
½ raccord sans verrou à douille filetée F	H020	DSP	DSP 65 FF 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée F	H408	AR	AR 100 FF 102/114
½ raccord sans verrou à douille filetée M	2718	DSP	DSP 40 FM 40/49
½ raccord sans verrou à douille filetée M	2748	DSP	DSP 65 FM 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée M	1216	AR	AR 100 FM 102/114

Matière : aluminium
Raccordement : douille filetée femelle "F" ou douille filetée mâle "M"

½ raccords symétriques DSP et AR avec verrou à douille annelée

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord avec verrou à douille annelée	2578	DSP	DSP 40 DA 45
½ raccord avec verrou à douille annelée	2598	DSP	DSP 65 DA 70
½ raccord avec verrou à douille annelée	H550	AR	AR 100 DA 110
½ raccord avec verrou à douille annelée réduite	2588	DSP	DSP 40 DAR 35

Matière : aluminium
Raccordement : douaille annelée ou douille annelée réduite

½ raccords symétriques Guillemin sans verrou à douille filetée F ou M

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord sans verrou à douille filetée F	H413	Bronze	SYM 20 FF 26/34
½ raccord sans verrou à douille filetée F	2808	Bronze	SYM 40 FF 40/49
½ raccord sans verrou à douille filetée F	HG80	Bronze	SYM 65 FF 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée F	1215	Bronze	SYM 100 FF 102/114
½ raccord sans verrou à douille filetée F	HR83	Aluminium	SYM 40 FF 40/49
½ raccord sans verrou à douille filetée F	HK85	Aluminium	SYM 65 FF 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée F	HT88	Aluminium	SYM 100 FF 102/114
½ raccord sans verrou à douille filetée M	0814	Bronze	SYM 20 FF 26/34
½ raccord sans verrou à douille filetée M	2798	Bronze	SYM 40 FF 40/49
½ raccord sans verrou à douille filetée M	2818	Bronze	SYM 65 FF 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée M	0820	Bronze	SYM 100 FF 102/114
½ raccord sans verrou à douille filetée M	HQ31	Aluminium	SYM 20 FF 26/34

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : douille filetée femelle, ou douille filetée mâle

½ raccords symétriques douille filetée M ou F avec bouchon

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord sans verrou à douille filetée M	1918	Bronze	SYM 65 FM 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée M	5258	Bronze	SYM 100 FM100
½ raccord sans verrou à douille filetée F	1928	Bronze	SYM 65 FF 66/76
½ raccord sans verrou à douille filetée F	5268	Bronze	SYM 100 FF100

Matière : bronze
Raccordement : douille filetée mâle ou douille filetée femelle

½ raccords symétriques Guillemin avec verrou à douille annelée

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord avec verrou à douille annelée	2648	Bronze	Sym 20 DA 25
½ raccord avec verrou à douille annelée	2658	Bronze	Sym 40 DA 45
½ raccord avec verrou à douille annelée	2688	Bronze	Sym 65 DA 70
½ raccord avec verrou à douille annelée	H663	Bronze	Sym 100 DA 110
½ raccord avec verrou à douille annelée	2608	Aluminium	Sym 20 DA 25
½ raccord avec verrou à douille annelée	HE22	Aluminium	Sym 40 DA 45
½ raccord avec verrou à douille annelée	HI36	Aluminium	Sym 100 DA 110
½ raccord avec verrou à douille annelée R	2678	Bronze	Sym 40 DAR 35
½ raccord avec verrou à douille annelée R	HS44	Aluminium	Sym 40 DAR 35

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : douille annelée ou douille annelée réduite

> RACCORDS

Raccords de transformation Mâle ou Femelle

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Raccord de transformation	H128	Aluminium	DSP 40 GFR M20
Raccord de transformation	1220	Aluminium	DSP 40 GFR F20

Matière : aluminium
Raccordement : DSP / GFR mâle ou femelle

> JONCTIONS

Jonction symétriques Guillemin avec verrou filetée F ou M

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	0823	Bronze	Sym 20 FF 26/34
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	2918	Bronze	Sym 40 FF 40/49
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	0838	Bronze	Sym 65 FF 66/76
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	H840	Bronze	Sym 100 FF 102/114
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	H421	Aluminium	Sym 40 FF 40/49
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	H708	Aluminium	Sym 65 FF 66/76
Jonction SYM avec verrou filetée femelle	HJ35	Aluminium	Sym 100 FF 102/114
Jonction SYM avec verrou filetée mâle	H475	Bronze	Sym 20 FM 26/34
Jonction SYM avec verrou filetée mâle	2928	Bronze	Sym 40 FM 40/49
Jonction SYM avec verrou filetée mâle	1214	Bronze	Sym 65 FM 66/76
Jonction SYM avec verrou filetée mâle	1217	Bronze	Sym 100 FM 102/114
Jonction sym avec verrou filetée mâle	H407	Aluminium	Sym 40 FM 40/49
Jonction SYM avec verrou filetée mâle	H042	Aluminium	Sym 65 FM 66/76
Jonction SYM avec verrou filetée mâle	H488	Aluminium	Sym 100 FM 102/114

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : douille filetée femelle ou douille filetée mâle

Jonction double à réduction

Désignation	Code	Matière	Entrée	Sortie
Jonction double à réduction	2858	Aluminium	DSP 65	DSP 40
Jonction double à réduction	2868	Aluminium	AR 100	DSP 65
Jonction double à réduction	2898	Bronze	SYM 40	SYM 20
Jonction double à réduction	2908	Bronze	SYM 65	SYM 40
Jonction double à réduction	0688	Bronze	SYM 100	SYM 65
Jonction double à réduction	HS41	Aluminium	SYM 40	SYM 20
Jonction double à réduction	HE27	Aluminium	SYM 65	SYM 40
Jonction double à réduction	HR15	Aluminium	SYM 100	SYM 65

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : DSP / DSP, ou AR / DSP, ou Sym / Sym

> DIVISIONS À ROBINETS À SOUPAPES

Division à robinets à soupapes

Désignation	Code	Entrée	Sortie
Division à robinets à soupapes 2 sorties	2938	DSP 65	2 x DSP 40
Division à robinets à soupapes 3 sorties	0686	DSP 65	1 x DSP 65 et 2 x DSP 40
Division à robinets à soupapes 2 sorties	0607	AR 100	2 x DSP 65
Division à robinets à soupapes 3 sorties	H543	AR 100	3 x DSP 65
Division à robinets à soupapes 3 sorties	H189	SYM 65	1 x SYM 65 et 2 x SYM 40

Matière : aluminium,
Raccordement : DSP, Sym, AR

> BOUCHONS

Bouchons avec verrou et chainette

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Bouchons avec verrou et chaînette	2758	Aluminium	DSP 40
Bouchons avec verrou et chaînette	2778	Aluminium	DSP 65
Bouchons avec verrou et chaînette	H938	Aluminium	AR 100
Bouchons avec verrou et chaînette	5968	Bronze	SYM 100
Bouchons avec verrou et chaînette	2838	Bronze	SYM 40
Bouchons avec verrou et chaînette	H420	Bronze	SYM 20
Bouchons avec verrou et chaînette	2848	Bronze	SYM 65
Bouchons avec verrou et chaînette	HD60	Aluminium	SYM 20
Bouchons avec verrou et chaînette	HN97	Aluminium	SYM 40
Bouchons avec verrou et chaînette	HX79	Aluminium	SYM 65
Bouchons avec verrou et chaînette	H487	Aluminium	SYM 100

Matière : aluminium ou bronze
Raccordement : DSP, AR ou Sym

> LANCES INCENDIE

Lances incendie

Désignation	Code	Type
Lance à débit réglable DSP40, 150 à 500 l/mn à 6 bar	4876	DSP 40
Lance à débit réglable GFR20, 40 à 150 l/mn à 6 bar	4877	GFR 20

Les lances d'incendie sont conformes à la norme NFS 61.820
Raccordement : DSP

> ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Robinets de barrage

Désignation	Code	Entrée	Sortie
Robinets de barrage	3208	M 26/34	M 26/34
Robinets de barrage	3218	M 40/49	M 40/49

Matière : bronze
Raccordement : entrée et sortie femelle, à tête inclinée

Joints pour raccords

Désignation	Code	Type	Caractéristiques
Joint PR RAC SYM 20/25	2208	SYM	SYM 20/25
Joint PR RAC DSP 40/45	2248	DSP	DSP 40/45
Joint PR RAC SYM 40/45	2218	SYM	SYM 40/45
Joint PR RAC SYM 65/70	2228	SYM	SYM 65/70
Joint PR RAC SYM 100/110	2238	SYM	SYM 100/110

Matière : butadiène nitrile acrylique

Clés pour raccords et Multifonctions

Désignation	Code	Matière	Photo N°
Clé à carré femelle de 12 à 5 fonctions	5288	Aluminium	1
Clé universelle à 11 fonctions	0612	Laiton	2
Clé à 5 fonctions	HK97	Laiton	3
Clé tricoise de 20 à 65	1658	Acier	4
Clé tricoise de 20 à 65 anti étincelle	0665	Laiton	5
Clé polyservices	3044	Laiton	6

Matière : acier, aluminium ou laiton
Servant à l'ouverture et à la fermeture de différentes vannes et raccords

TUYAUX

Les tuyaux d'incendie sont destinés au transport de l'eau des moyens de secours.

Les tuyaux d'incendie servent à l'aspiration, l'alimentation ou le refoulement d'eau, à partir d'un point d'eau naturel, ou d'un point d'eau artifiel.

> PRENDRE L'EAU À SA SOURCE

L'aspiration ou l'alimentation

Consiste à alimenter une pompe (FPT, moto pompe) à partir d'un point naturel (rivière, étang…) avec un tuyau armé (ISO 14557)

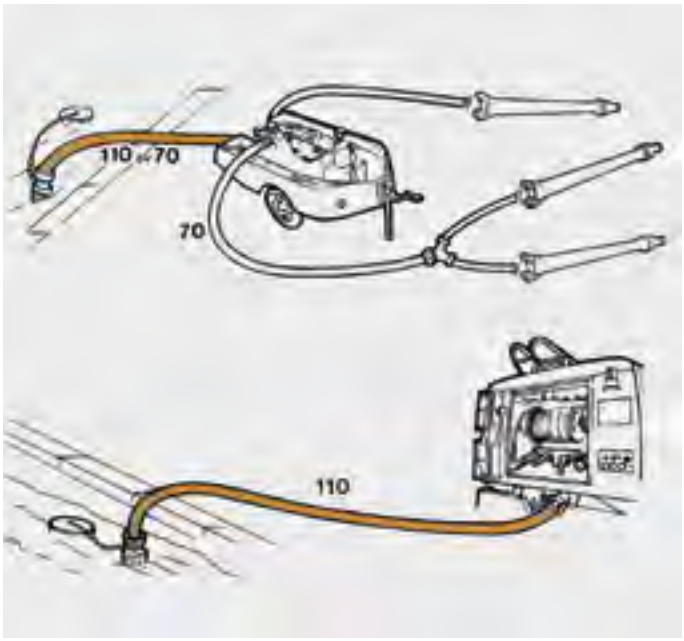

Ou d'un point d'eau artificiel (poteau, bouche d'incendie ou réserve d'eau sous pression) avec un tuyau souple (NFS 61.112)

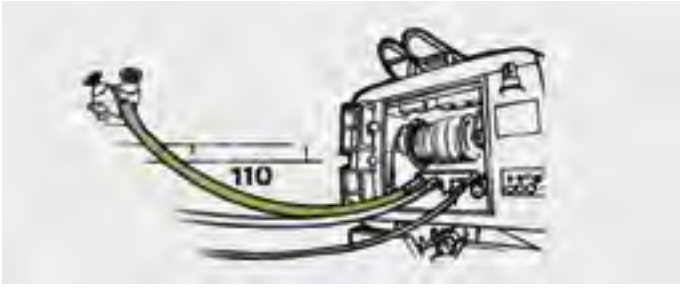

> S'EN SERVIR POUR INTERVENIR

Le refoulement

Consiste à transporter l'eau sous pression jusqu'à la lance pour diffusion. Avec tuyau souple (NFS 61.112)

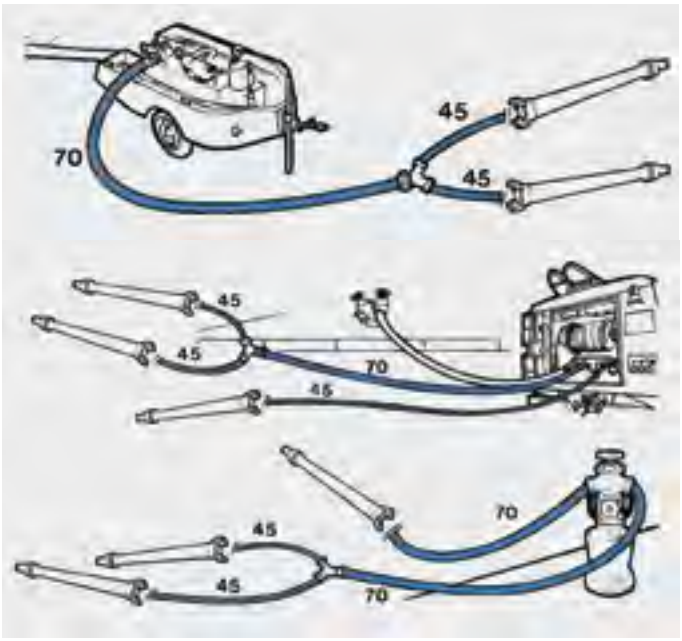

Avec tuyau semi-rigide (NFS 61.116)

> TUYAUX D'ASPIRATION

Tuyaux d'aspiration armés

Désignation	Code	Ø	Long. m	Caractéristiques
Tuyau d'aspiration armé	1938	45	2	Symétrique aluminium
Tuyau d'aspiration armé	1948	45	4	Symétrique aluminium
Tuyau d'aspiration armé	1958	70	2	Symétrique aluminium
Tuyau d'aspiration armé	1968	70	4	Symétrique aluminium
Tuyau d'aspiration armé	1978	110	2	AR aluminium
Tuyau d'aspiration armé	1988	110	4	AR aluminium

Tube intérieur en caoutchouc synthétique lisse
Renforcement par 4 plis textile et spirale métallique
Extérieur : caoutchouc résistant à l'abrasion
Température d'utilisation : 90°C maximum

> TUYAUX DE REFOULEMENT

Tuyaux de refoulement PIL (Paroi Interne Lisse) gamme DURAFLEX

Pour utilisation intensive, par exemple en milieu industriel.

Désignation	Code	Ø	Long. m	Caractéristiques	Pression de service	Pression de rupture
Tuyau de refoulement PIL	1998	25	20	Symétrique bronze	17	54
Tuyau de refoulement PIL	2008	45	20	Symétrique bronze	17	50
Tuyau de refoulement PIL	2018	45	20	DSP aluminium	17	50
Tuyau de refoulement PIL	2038	45	40	DSP aluminium	17	50
Tuyau de refoulement PIL	2058	70	20	DSP aluminium	17	50
Tuyau de refoulement PIL	2068	70	40	Symétrique bronze	17	50
Tuyau de refoulement PIL	2078	70	40	DSP aluminium	17	50
Tuyau de refoulement PIL	2098	110	20	AR aluminium	10	30

Tube intérieur en caoutchouc synthétique lisse
Renforcement par 4 plis textile et spirale métallique
Extérieur : caoutchouc résistant à l'abrasion
Température d'utilisation : 90°C maximum
Couleur : rouge
Sans entretien : ne doit pas être séché, nettoyage facile
Très flexible et léger
Résistant à de fortes concentrations d'ozone

Tuyaux de refoulement PIL (Paroi Interne Lisse) gamme VC

Pour sapeurs pompiers et industrie.

Désignation	Code	Ø	Long. en m	Coul.	Caractéristiques	Pression de serv.	Pression de rupt.
Tuyau de refoulement PIL	HCE7	45	20	Jaune	DSP aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	HCE8	70	20	Jaune	DSP aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0525	45	40	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0526	45	15	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0527	70	20	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0532	70	40	Rouge	DSP aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0533	70	40	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0545	25	20	Rouge	Symétrique aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0746	45	20	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0792	70	20	Rouge	DSP aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0793	45	40	Rouge	DSP aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	0916	45	20	Rouge	DSP aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	2007	25	40	Rouge	Symétrique aluminium	20	50
Tuyau de refoulement PIL	2012	45	5	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	2013	45	10	Rouge	Symétrique bronze	20	50
Tuyau de refoulement PIL	9526	110	10	Rouge	AR aluminium	15	45
Tuyau de refoulement PIL	9527	110	20	Rouge	AR aluminium	15	45
Tuyau de refoulement PIL	9528	110	40	Rouge	AR aluminium	15	45
Tuyau de refoulement PIL	9529	45	20	Rouge	Sans raccord	20	50
Tuyau de refoulement PIL	HES4	70	40	Rouge	Sans raccord	20	50

Gaine textile (chaîne et trame) en fibres de polyester.
Tissage croisé sur métier circulaire
Revêtement intérieur en caoutchouc synthétique EPDM (Éthylène Propylène Diène PolyMéthylène) adhérant à la gaine par vulcanisation à 150° de vapeur d'eau saturée.
Revêtement extérieur PAR (Plastique Acrylique Réticulé)
Couleur : rouge, jaune

La contexture croisée renforçant la protection de la trame permet une résistance optimale à la pression et à l'abrasion, offrant ainsi longévité et souplesse. Les fils, soigneusement choisis pour assurer un entretien facile suppriment les problèmes de séchage et de putrescibilité. La parfaite adhérence du caoutchouc à la gaine textile et l'étanchéité absolue sont contrôlées systématiquement.

Tuyau semi-rigide	Voir chapitre "R.I.A."

> ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Poignée de portage

Désignation	Code	Caractéristiques
Poignée de portage	HBW0	pour Tuyau DN 70
Poignée de portage	HBW1	pour Tuyau DN 45

Poignée permettant de porter aisément et de maintenir enroulé sur lui-même un flexible d'incendie de longueur 20 à 40 mètres.
Compatibles avec toutes marques de tuyaux PIL.
Sangle en matériaux synthétique, boucle en acier inoxydable.

Madrier de franchissement en Caoutchouc

Désignation	Code
Largeur 307 mm, longueur 865 mm	H560
Largeur 300 mm, longueur 1016 mm	H561

Un madrier de franchissement est un double plan incliné, réservant en son centre le passage pour plusieurs flexibles, permettant aux véhicules de les franchir sans les endommager.
Fabriqué en caoutchouc synthétique.
Il faut utiliser 4 éléments pour réaliser un pont complet.
Les références indiquées comportent les 4 éléments.

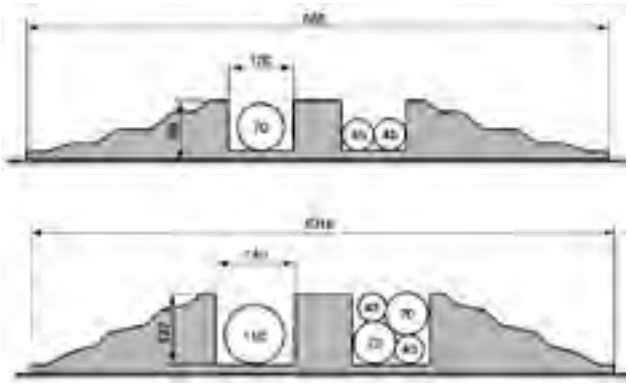

Dévidoir

Désignation	Code
Dévidoir mobile normalisé à roues bâton, pour 200 m de tuyau DN70 (sans coffre)	HCQ1
Dévidoir mobile normalisé à roues bâton, pour 200 m de tuyau DN70 (avec coffre)	HX77
Housse pour dévidoir mobile, DN70 – 200 m maxi	3532
Prémélangeur pour tuyau PIL, avec poignée de portage, réglable, 0 - 3 et 6% Raccords DSP 40, débit à 6 bars = 200 l/mn	H002
Demi sellette	1762

ÉMULSEURS

CHOIX DE L'ÉMULSEUR : L'émulseur doit être certifié EN 1568-3 pour les feux d'hydrocarbures, et EN 1568-4 pour les feux de produits polaires.

Les industries pétrolières exigent la certification GESIP pour une utilisation à un taux d'application de 2 litres/m²/mn. Les aéroports demandent la certification STNA pour l'utilisation de l'émulseur sur feux de kérosène. Pour l'utilisation en haut foisonnement, l'agrément CNPP par rapport à la règle R12 est souhaité.

> CHOIX D'UN ÉMULSEUR

Le choix d'un émulseur dépendra de plusieurs facteurs :

- Nature du feu
- Certification
- Nature de l'émulseur
- Concentration d'utilisation
- Le taux d'application
- Utilisation en bas, moyen ou haut foisonnement
- Type d'émulseur, protéinique ou synthétique

> CONTEXTE PRODUITS

Nature de l'émulseur

La nouvelle base biologique du produit ECOPOL (garantie 10 ans) permet de correspondre aux exigences de biodégradabilité des industriels, notamment dans le cadre de la norme ISO 14001.

Les bases synthétiques (garanties 10 ans) ont beaucoup évolué ces dernières années et supplantent les bases protéiniques (garanties 5 ans).

LA CONCENTRATION D'UTILISATION

Le plus souvent les appareils d'injection classiques sont réglés à 6%. Sur une installation fixe ou embarquée supportant un réglage prédéfini, la concentration d'utilisation de 3 % permet de doubler l'autonomie d'un véhicule ou de réduire par moitié le stockage nécessaire à une installation d'extinction.

LE TAUX D'APPLICATION

Le taux d'application est le nombre de litres de solution moussante (eau + émulseur) appliqués sur un feu, par m² et par minute.

Ce taux permet de calculer la quantité d'émulseur et le nombre de moyens de diffusion de la mousse nécessaires pour éteindre un feu, ou pour le contenir en attendant des renforts extérieurs.

Généralement, il est retenu le taux de 2 pour les feux d'hydrocarbures, 3 à 5 pour les feux d'hydrocarbures additivés, 7 à 10 pour les feux de produits polaires.

Le foisonnement

Le foisonnement d'une solution moussante (eau + émulseur) est conditionné essentiellement par l'appareil servant à projeter la mousse (lance, canon, dégueuloir, générateur,...).
Il s'agit du coefficient du volume de mousse produit par rapport à la quantité de solution moussante.

Bas foisonnement : < 20
Spécifique aux moyens mobiles, pour une portée importante.

Moyen foisonnement : de 50 à 300
Plus utilisé en installation fixe sur les bacs de rétention.

Haut foisonnement : de 500 à 1000
Utilisé uniquement pour le noyage de grands locaux fermés.

> GAMME PROTÉINIQUE

BIO POLYFILM 6%

Utilisation sur hydrocarbures et solvants polaires.
Certifications :
EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures)
EN 1568-4 (bas foisonnement polaires).
GESIP (Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques.

Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
9538	20 litres	29 x 25 x 37 cm
9539	200 litres	Ø 57 x 97 cm
9540	1000 litres	120 x 100 x 116 cm

Émulseur : FFFP AR
Concentration d'emploi : 6%
Viscosité à 20°C : < 1500 mPa.s
Résistance au gel : -15°C
Durée de vie : 5 ans

Foisonnement :
- Bas : oui
- Moyen : oui
- Haut : non

> GAMME SYNTHÉTIQUE

FLUOFOAM 6%

Utilisation sur hydrocarbures.
Certifications :
EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures)
Marine : certificat Bureau Veritas.

Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
9534	20 litres	29 x 25 x 37 cm
9535	60 litres	35 x 30 x 64 cm
9536	200 litres	Ø 57 x 97 cm
9537	1000 litres	120 x 100 x 116 cm

Émulseur : AFFF
Concentration d'emploi : 6%
Viscosité à 20°C : < 10 cSt
Résistance au gel : -30°C
Durée de vie : 10 ans

Foisonnement :
- Bas : oui
- Moyen : oui
- Haut : non

BIO HYDROPOL 6%

Utilisation sur hydrocarbures et solvants polaires.
Certifications :
EN 1568-1 (moyen foisonnement)
EN 1568-2 (haut foisonnement)
EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures)
EN 1568-4 (bas foisonnement polaires)
CNPP R12.

Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
0484	20 litres	29 x 25 x 37 cm
0485	60 litres	35 x 30 x 64 cm
0486	120 litres	Ø 50 x 75 cm
0483	200 litres	Ø 57 x 97 cm
0487	1000 litres	120 x 100 x 116 cm

Émulseur : A4P
Concentration d'emploi : 6%
Viscosité à 20°C : < 1000 mPa.s
Résistance au gel : -10°C
Durée de vie : 10 ans

Foisonnement :
- Bas : oui
- Moyen : oui
- Haut : oui

ECOPOL 3%

Utilisation sur hydrocarbures et solvants polaires.
Certifications :
EN 1568-1 (moyen foisonnement)
EN 1568-2 (haut foisonnement)
EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures)
EN 1568-4 (bas foisonnement polaires)
CNPP (Haut foisonnement R12).

Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
9531	20 litres	29 x 25 x 37 cm
HFB3	60 litres	35 x 30 x 64 cm
9532	200 litres	Ø 57 x 97 cm
9533	1000 litres	120 x 100 x 116 cm

Émulseur : Ecologique, exempt de composé organique fluoré
Concentration d'emploi : 3%
Viscosité à 20°C : < 1500 mPa.s
Résistance au gel : -15°C
Durée de vie : 10 ans

Foisonnement :
- Bas : oui
- Moyen : oui
- Haut : oui

> ANALYSE

Analyse

Code	Analyse Qualité Emulseurs
1527	Prestation d'analyse d'un échantillon de 1 l d'émulseur quel que soit la marque et le type

SOMMAIRE

Désenfumage 102

Maintenance des systèmes de désenfumage 105

Mise en conformité d'installations de désenfumage 106

Portes coupe-feu 108

Éclairage de sécurité 112

Maintenance des BAES 113

Blocs d'évacuation 114

Blocs pour locaux de sommeil 115

Blocs d'habitation 116

Blocs d'ambiance 116

Blocs d'ambiance ATEX 117

DAAF / DACO 118

Alarmes Type 4 122

Maintenance des alarmes Type 4 123

Équipements d'alarme 124

Déclencheurs manuels 125

Diffuseurs sonores et lumineux 126

Secours 128

DÉSENFUMAGE

Les gaz toxiques dégagés sont responsables de 90 % des morts dans les incendies, et de surcroît, la fumée est le premier facteur de déclenchement de la panique.

Le désenfumage est donc un des éléments fondamentaux de l'évacuation. Il a pour objet de contrôler le mouvement des fumées et de les extraire suffisamment pour limiter les risques, faciliter l'évacuation des occupants et l'intervention des secours.

Cela doit aussi permettre d'empêcher la propagation du feu tout en évacuant la chaleur.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**Article R.4214-5** - "Les ouvrants en élévation ou en toiture sont conçus de manière à ne pas constituer, en position d'ouverture, un danger pour les travailleurs." **Article R.4224-17** Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible. La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3. Ce dossier regroupe notamment la consigne et les documents prévus en matière d'aération, d'assainissement et d'éclairage aux articles R. 4222-21 et R. 4223-11. **Arrêté du 5 août 1992 pris pour l'application des articles R. 235-4-8 et R. 235-4-15 du code du travail et fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail** **Article 1 / Modifié par arrêté du 22 septembre 1992 art. 1** 1° Les dispositions complémentaires aux articles R. 235-4 à R. 235-4-17 du code du travail relatives à la prévention des incendies et l'évacuation, applicables à la construction ou à l'aménagement de bâtiments dont le plancher bas du dernier niveau est situé à plus de 8 mètres du sol et qui sont destinés à l'activité des établissements mentionnés à l'article R. 232-12 du code du travail. 2° Les dispositions relatives au désenfumage et aux cantons de désenfumage de certains locaux ou dégagement de bâtiments destinés à l'activité des mêmes établissements. "La règle du centième de la superficie du local desservi, précisée à l'article R. 235-4-8, se rapporte à la surface géométrique des évacuations de fumée et des amenées d'air. La surface utile d'évacuation minimale de fumée (S.U.E.) est de 1/200 de la même superficie."
Établissements Recevant du Public *(Règlement de sécurité des ERP)*	**DF 9 - Entretien et exploitation (Arrêté du 22 mars 2004)** Il doit être procédé périodiquement par un personnel compétent aux opérations suivantes : - entretien des sources de sécurité selon les dispositions de l'article EL 18 ; - entretien courant des éléments mécaniques et électriques selon les prescriptions des constructeurs ; - entretien du système de sécurité selon les dispositions de l'article MS 68 et suivant la notice du constructeur. Les règles d'exploitation et de maintenance sont définies à l'article MS 69 et dans la norme NF S 61-933. **DF 10 - Vérifications techniques (Arrêté du 4 juillet 2007)** § 1. Les installations de désenfumage doivent être vérifiées dans les conditions prévues aux articles GE 6 à GE 10. § 2. La périodicité des vérifications est de un an. Elles concernent : - le fonctionnement des commandes manuelles et automatiques ; - le fonctionnement des volets, exutoires et ouvrants de désenfumage ; - la fermeture des éléments mobiles de compartimentage participant à la fonction désenfumage ; - l'arrêt de la ventilation de confort mentionné à l'article DF 3, § 5 ; - le fonctionnement des ventilateurs de désenfumage ; - les mesures de pression, de débit et de vitesse, dans le cas du désenfumage mécanique. § 3. Lorsque existent une installation de désenfumage mécanique et un système de sécurité incendie de catégorie A ou B, les vérifications sont effectuées tous les trois ans par un organisme **Instruction technique n° 246 (Arrêté du 22 mars 2004 modifié par arrêté du 22 novembre 2004)** **Relative au désenfumage dans les établissements recevant du public** 1. Objet : Le chapitre IV du titre I[er] du livre II du règlement de sécurité du 25 juin 1980 définit l'objet, les principes et les obligations du désenfumage dans les établissements recevant du public. Ces dispositions, le cas échéant, sont précisées par les dispositions particulières propres à chaque type d'établissement. La présente instruction a pour objet de préciser les règles d'exécution dudit désenfumage en décrivant des solutions qui permettent d'assurer : - la mise à l'abri des fumées ou le désenfumage des escaliers ; - le désenfumage des circulations horizontales ; - le désenfumage des locaux accessibles au public. Les solutions de désenfumage mises en place devront être compatibles entre elles. Cette instruction n'exclut pas la possibilité d'adapter les solutions de désenfumage des chapitres 3 à 7, sous réserve d'obtenir des résultats équivalents, et notamment : - qu'un balayage satisfaisant de la zone concernée soit assuré ; - que la stratification et le mouvement naturel des fumées ne soient pas contrariés.

Immeubles de Grande Hauteur
(Règlement de sécurité des IGH)

GH 28 - Désenfumage

§ 1. Généralités :
a) Le désenfumage a pour objet d'extraire, en début d'incendie, une partie des fumées et des gaz de combustion afin de maintenir praticables les cheminements destinés à l'évacuation des occupants. Ce désenfumage peut concourir également à :
- limiter la propagation de l'incendie ;
- faciliter l'intervention des secours.

b) Les documents à fournir en application de l'article GH 4 comprennent :
- un plan comportant :
- les emplacements des évacuations de fumée et des amenées d'air ;
- le tracé des réseaux aérauliques ;
- l'emplacement des ventilateurs de désenfumage ;
- l'emplacement des dispositifs de commande des ouvrants de désenfumage de secours ;
- une note explicative précisant les caractéristiques techniques des différents équipements.

§ 2. Désenfumage des circulations horizontales communes :
a) Le désenfumage des circulations horizontales communes est réalisé conformément à l'instruction technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur. Ces dispositions ne concernent pas les paliers répondant aux dispositions de l'article GH 31, § 1a.
b) Les matériels entrant dans la constitution de l'installation de désenfumage répondent aux dispositions :
- de l'instruction technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur ;
- de l'article GH 49.

§ 3. Désenfumage des locaux :
Les locaux collectifs visés à l'article GH 71 d'une superficie supérieure à 300 m² sont désenfumés dans les conditions prévues dans l'instruction technique n° 246.

GH 29 - Désenfumage de secours

§ 1. Afin de permettre l'évacuation des fumées et gaz chauds du compartiment sinistré lorsque le système de désenfumage mécanique ne fonctionne plus ou est devenu insuffisant, des ouvrants en façade sont prévus à chaque niveau dans les immeubles qui ne comportent pas de châssis mobiles susceptibles d'assurer la même fonction.

§ 2. Le désenfumage de secours présente les caractéristiques suivantes :
- les ouvrants, au nombre d'au moins un par fraction de 300 m² de surface de compartiment, ont une surface unitaire d'un mètre carré minimum ;
- chaque compartiment ou niveau comporte au moins quatre ouvrants judicieusement répartis qui ne peuvent donc tous se trouver sur la même façade ;
- la commande d'ouverture des ouvrants est facilement accessible aux services publics de secours et de lutte contre l'incendie ;
- l'ouverture des ouvrants s'effectue par un des moyens suivants :
- une ou deux poignée(s) ;
- un dispositif de commande manuelle (DCM) admis à la marque NF ;
- un carré femelle de 6 millimètres de côté et de 10 millimètres de profondeur au moins permettant l'utilisation de la clé spéciale des personnels des services publics de secours et de lutte contre l'incendie, situé en partie inférieure de l'ouvrant en retrait de 10 millimètres au plus ;
- en cas de sinistre, l'ouverture des ouvrants est réalisée par les services publics de secours et de lutte contre l'incendie ou sur leur ordre.

§ 3. Chaque cage d'escalier définie à l'article R. 122-9 du code de la construction et de l'habitation comporte à sa partie supérieure un exutoire, d'une surface libre d'un mètre carré, permettant l'évacuation des fumées et s'ouvrant sur l'extérieur.
Son ouverture est exclusivement télécommandée par une action manuelle à partir du poste central de sécurité incendie de l'immeuble. La commande est uniquement réservée aux sapeurs-pompiers. Un contrôle de position de l'exutoire est installé dans le poste de sécurité incendie.

Instruction technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur

1. Objet
L'article R. 122.9 du code de la construction et de l'habitation et l'article GH 25 du présent arrêté précisent que dans les immeubles de grande hauteur les compartiments voisins et les escaliers sont protégés de l'envahissement des fumées par un dispositif d'intercommunication avec le compartiment sinistré coupe-feu de degré deux heures ou EI 120. Ce même dispositif permet l'élimination rapide des fumées introduites lorsqu'il est utilisé pour un passage continu et prolongé de personnes.

En outre, l'article GH 28 prévoit que les circulations horizontales communes et les locaux collectifs d'une superficie supérieure à 300 m² sont désenfumés.

Ces prescriptions permettent de fixer les trois objectifs de la présente instruction :
- permettre aux occupants du compartiment sinistré de l'évacuer rapidement et de pouvoir gagner un espace protégé dans les meilleurs délais, sans être incommodés par les fumées et sans que celles-ci sortent de ce compartiment ;
- empêcher l'introduction de fumée dans les escaliers et les compartiments voisins, quels que soient l'évolution du sinistre et les incidents ultérieurs affectant le système de désenfumage ;
- permettre aux équipes de secours de repérer rapidement les foyers d'incendie et de procéder à leur extinction sans être gênés par l'opacité de la fumée.

Bâtiments d'habitation

Article 101
Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que de toutes les installations fonctionnant automatiquement et des colonnes sèches.

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

NF S 61-9313 – Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)
Dispositions générales

NF S 61-932 – Systèmes de sécurité (SSI)
Règles d'installation.

NF S 61-933 – Systèmes de sécurité (SSI)
Règles d'exploitation et de maintenance.

NF S 61-937 – Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)
Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.)

Règle R17 de l'APSAD.
Le référentiel concerne les systèmes de désenfumage naturel installés dans tous types de bâtiments. Il s'applique aux établissements pour lesquels une installation de désenfumage naturel est imposée par la réglementation ainsi qu'à tout autre bâtiment industriel et commercial sur demande du prescripteur.
Il définit les exigences relatives à la conception, à l'installation et à la maintenance des dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et de chaleur (exutoires de fumées et de chaleur et ouvrants de façade).

Référentiel technique de certification APSAD de service.

Règlement de Certification APSAD de service.

Règlement I17 Certification APSAD de service d'installation de systèmes de désenfumage naturel.

Règlement F17 Certification APSAD de service de maintenance des systèmes de désenfumage naturel.

RÈGLEMENT F17 CERTIFICATION APSAD DE SERVICE DE MAINTENANCE DE SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE NATUREL

En tant qu'entreprise certifiée Sicli applique les différents référentiels en vigueur pour assurer la vérification et la maintenance des installations de systèmes de désenfumage naturel (Norme NFS 61-933, Référentiel I17 / F17, Règle APSAD R17).

La périodicité des opérations de maintenance est d'au moins une fois par an et peut varier en fonction de la réglementation applicable au site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique.

Notre prestation annuelle se décompose de la façon suivante :

Audit technique

La visite de vos installations par nos techniciens vous permet de connaître précisément l'état de vos systèmes.

Vérification et lubrification de tous les mécanismes

Chaque poulie, vérin, câble, enrouleur, déclencheur est vérifié avec minutie.

Tous les systèmes mécaniques de transmission sont nettoyés et lubrifiés.

Essais réels d'ouverture et de fermeture

Votre installation est testée en ouverture et en fermeture par nos techniciens équipés en toute sécurité pour accéder sur ou sous les toits.

Remplacement des pièces défectueuses

Conformément à la norme NF S 61 933, les cartouches d'air comprimé sont pesées pour vérifier leur bon chargement

Fourniture de produits conformes NF

Remise d'un rapport détaillé avec préconisations

A chaque passage un rapport établi par nos techniciens détaille les opérations réalisées et les pièces changées.

Il signale toute amélioration dans le système de désenfumage à mettre en oeuvre pour une meilleure sécurité :

signalétique, encombrement devant les accès aux commandes de désenfumage, conformité de l'installation, préconisations, etc.

Délivrance d'un certificat de conformité Q17

Sous condition qu'un N17 ait été préalablement établi.

SICLI EST CERTIFIÉE APSAD (voir : www.cnpp.com)

UNE EXPÉRIENCE DE 160 000 EXUTOIRES VÉRIFIÉS

10 AGENCES SPÉCIALISÉES

UN RÉSEAU DE 17 PARTENAIRES

UNE GLOBALISATION DU SERVICE / VÉRIFICATION/MAINTENANCE / MISE EN CONFORMITÉ

En tant qu'entreprise certifiée APSAD, nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers permettant la délivrance des certificats N17.

Seules les entreprises titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces certificats pris en considération par les sociétés d'assurance.

Certification de services de maintenance
et d'installation de systèmes de désenfumage naturel
(voir : www.cnpp.com)

> ÉTUDE DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION

1. **Audit de l'installation**
   - Définition de la classe de risques (activité, produits, moyens, construction, aménagement...).
   - Relevé des cloisonnements, accès, issues, structures,volumes, surfaces.
   - Détermination des réglementations applicables.
   - Définition des contraintes (aménagements à prévoir, travail en grande hauteur, accès difficiles...).
   - Sécurisation de l'installation pour intervention.
2. **Constat et préconisations de mise en conformité**
3. **Pilotage et suivi de la réalisation des chantiers**
4. **Réception du chantier et essais dynamiques**
5. **Etablissement du dossier technique**
6. **Délivrance des Certificats N17**
7. **Proposition du contrat d'entretien**

> TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION DE DÉSENFUMAGE

EXUTOIRES DÉFECTUEUX

LIVRAISON DU MATÉRIEL CONFORME À LA NORME NF 61 937

MISE EN PLACE DES SÉCURITÉS ET ACHEMINEMENT DES APPAREILLAGES EN TOITURE

DÉPOSE DES DÔMES ET INSTALLATION DE LA LIAISON PNEUMATIQUE

PRÉPARATION DE LA TRÉMIE AVANT INSTALLATION DE LA RÉHAUSSE

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX EXUTOIRES ET RACCORDEMENT DE LA LIAISON PNEUMATIQUE

MATÉRIEL CONFORME PRÊT À FONCTIONNER

MISE EN PLACE DE TREUILS DE COMMANDE ET DE COFFRETS CO_2

PORTES COUPE-FEU

Le compartimentage est une mesure constructive permettant de faire obstacle, pendant une durée plus ou moins longue, à la propagation d'un incendie de la zone sinistrée vers une autre zone.

Les portes coupe-feu, généralement à fermeture automatique, font obstacle au feu et aux fumées, facilitent l'évacuation et l'intervention des secours, et limitent les couts de destruction par le feu. Ces équipements sont essentiels pour la prévention et la protection contre l'incendie.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**R.4224-17** Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible. La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3. Ce dossier regroupe notamment la consigne et les documents prévus en matière d'aération, d'assainissement et d'éclairage aux articles R. 4222-21 et R. 4223-11. Cas des bâtiments dont le plancher bas est supérieur à 8 mètres : **Article R4216-24** ...Ils sont isolés de tout bâtiment ou local occupé par des tiers, au minimum par des parois coupe-feu de degré une heure ou par des sas comportant des portes pare-flammes de degré demi-heure munies de ferme-porte et s'ouvrant vers l'intérieur du sas. **Article R4216-26** Les escaliers et ascenseurs sont : 1° Soit encloisonnés dans des cages coupe-feu de degré une heure comportant des portes pare-flammes de degré demi-heure et, pour les escaliers, un dispositif de désenfumage en partie supérieure ; 2° Soit à l'air libre. **Article R4216-27** La distribution intérieure permet, notamment par des recoupements ou des compartimentages, de limiter la propagation du feu et des fumées.
Établissements Recevant du Public *(Règlement de sécurité des ERP)*	**MS 59 / Généralités (Arrêté du 2 février 1993)** § 1. Le système de mise en sécurité incendie est constitué de l'ensemble des équipements qui assurent les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un établissement en cas d'incendie, soit à partir des informations transmises par le système de détection incendie (lorsque celui-ci existe), soit à partir d'ordres en provenance de commandes manuelles. Il comprend : - des dispositifs actionnés de sécurité, répartis éventuellement par zones de mise en sécurité ; - les équipements nécessaires pour assurer la commande des dispositifs actionnés de sécurité. § 2. Les dispositifs et équipements constituant le système de mise en sécurité incendie doivent être conformes aux normes en vigueur. De plus, les centralisateurs de mise en sécurité incendie intégrés aux systèmes de sécurité incendie de catégorie A ou B doivent être admis à la marque NF Centralisateurs de mise en sécurité incendie et être estampillés comme tels, ou faire l'objet de toute autre certification de qualité en vigueur dans un État-membre de la Communauté économique européenne. Cette certification devra alors présenter des garanties équivalentes à celles de la marque NF Centralisateurs de mise en sécurité incendie, notamment en ce qui concerne l'intervention d'une tierce partie indépendante et les performances prévues dans les normes correspondantes. **MS 60 / Automatismes (Arrêté du 2 février 1993)** § 1. (Arrêté du 23 décembre 1996.) "Les dispositifs de désenfumage doivent être commandés par la détection automatique d'incendie, lorsque les dispositions particulières l'imposent. Cette disposition ne s'applique pas au désenfumage des cages d'escaliers dont la commande doit être uniquement manuelle." Dans le cas où le présent règlement prévoit que le fonctionnement de la détection automatique entraîne le déclenchement des dispositifs actionnés de sécurité (système de sécurité incendie de catégorie A), ce déclenchement doit s'effectuer sans temporisation. § 2. (Arrêté du 23 décembre 1996.) "En complément des dispositions imposées à l'article CO 46, § 2, le déverrouillage automatique des issues de secours doit être obtenu dès le déclenchement du processus de l'alarme générale. Cependant, s'il existe un équipement d'alarme de type 1, ce déverrouillage doit être obtenu automatiquement et sans temporisation en cas de détection incendie." § 3. Les seuls dispositifs actionnés de sécurité pouvant être télécommandés par l'alarme d'un système de sécurité incendie de catégorie D ou E sont les portes résistant au feu à fermeture automatique (au sens de l'article CO 47) et le déverrouillage des portes d'issue de secours (visées à l'article CO 46 § 2). § 4. Au moment de leur mise en œuvre, les mécanismes de commande des dispositifs actionnés de sécurité doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal en cours de validité délivré par un laboratoire agréé. Ce procès-verbal est délivré à la suite d'un essai de contrôle de l'aptitude à l'emploi de ces mécanismes. (Arrêté du 29 juillet 2003) "De plus, en complément des matériels visés à l'article (Arrêté du 10 octobre 2005) "DF 4," les portes résistant au feu et les clapets (Arrêté du 10 octobre 2005) "télécommandés" doivent être admis à la marque NF."

Immeubles de Grande Hauteur *(Règlement de sécurité des IGH)*	**GH 5 / Vérifications techniques par des organismes agréés** Les propriétaires font effectuer, dans les conditions définies ci-après, des vérifications techniques par des organismes visés à l'article R. 122-16 du code de la construction et de l'habitation. Les vérifications techniques concernant un même type d'installation, hormis les vérifications de la charge calorifique, sont exécutées dans l'ensemble de l'immeuble sous la responsabilité d'un même organisme agréé. § 1. Obligations du maître d'ouvrage ou du propriétaire : Le maître d'ouvrage ou le propriétaire communique aux vérificateurs, sur support papier, la notice de sécurité, les plans et les renseignements de détail concernant les installations techniques, les prescriptions imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux, ainsi que l'historique des principales modifications effectuées et les prescriptions notifiées à la suite des visites de contrôle des commissions de sécurité. Ces vérifications sont réalisées conformément aux dispositions ci-dessous : § 3. Vérifications dans les immeubles de grande hauteur existants : 3.1. Elles sont réalisées selon la périodicité ci-dessous et consistent à vérifier : 3.1.2. Tous les ans : - les installations électriques et l'éclairage des parties communes (au titre de la protection des travailleurs et du présent arrêté) ; - le fonctionnement des ascenseurs non équipés de dispositifs d'appel prioritaire. Cette vérification se fait en présence de l'entreprise chargée de l'entretien de ces ascenseurs ; - les scénarios du système de sécurité incendie ; - l'ensemble des dispositifs actionnés de sécurité ; - les conditions d'exploitation du SSI.
Parcs de stationnements couverts	**PS 26 / Poste de sécurité** Le poste de sécurité est : - d'accès aisé et implanté au plus, au premier niveau réservé au stationnement situé au-dessus ou au-dessous du niveau de référence ; - accessible en permanence depuis le niveau d'accès des services de secours par une circulation ou un escalier devant satisfaire aux dispositions de l'article PS 13, § 4, ou au moyen d'un dispositif équivalent ; - en mesure de recevoir notamment les alarmes restreintes transmises par postes téléphoniques, déclencheurs manuels, installation de détection et/ou d'extinction automatique. De plus, les dispositifs de commande d'alarme, de compartimentage et de désenfumage définies à l'article PS 18, § 4.4, deuxième alinéa, doivent être regroupés à l'intérieur de celui-ci ; - protégé par des parois coupe-feu de degré 1 heure, REI 60 en cas de fonction porteuse, ou EI 60 et équipées de porte(s) pare-flammes de degré 1 heure ou E 60. Si, pour des raisons d'exploitation, des parties vitrées sont installées, elles sont pare-flammes de degré 1 heure ou E 60. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux façades. Il peut être implanté dans le local d'exploitation du parc.
APSAD / R16	**Fermetures coupe-feu** Le référentiel concerne les dispositifs d'obturation coupe-feu des ouvertures pratiquées pour le passage de personnes, de véhicules ou d'engins de manutention dans les ouvrages séparatifs coupe-feu (notamment ceux construits selon la règle apsad R15), mis en place dans tous les types de bâtiments (ERP, IGH, établissements industriels et commerciaux).

> CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

NF S 61-932
Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) – Règles d'installation.

NF S 61-933
Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) – Règles d'exploitation et de maintenance.

NF S 61-937
Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) – Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)
(Cette norme comprend plusieurs parties applicables aux différents DAS).

Règle R16 de l'APSAD.

Règlement de Certification APSAD de service.

Règlement I16 Certification APSAD de service d'installation de fermetures résistant au feu à structure métallique.

Règlement F16 Certification APSAD de service de maintenance de fermetures résistant au feu à structure métallique.

> MAINTENANCE SELON NFS 61-933 ANNEXE F

- Constat d'état général : encombrement, obstacles éventuels, déformation, percements,...
- Constat de fermeture, commande manuelle ou automatique
- Constat de fonctionnement : vitesse de fermeture, rebond, réarmement
- Contrôles ligne fusibles, rail, guide, butée, chicane,...

> TRAVAUX

- Remplacement de guide au sol, butée d'arrêt
- Remplacement de ventouses électromagnétiques ainsi que DAD (Détecteur Autonome Déclencheurs)
- Remplacement de module ou porte total (rénovation)
- Création (installation porte neuve NF)

> MAINTENANCE SELON SELON APSAD R16

- Constat d'état général : encombrement, obstacles éventuels, déformation, percements,...
- Constat de fermeture, commande manuelle ou automatique
- Constat de fonctionnement : vitesse de fermeture, rebond, réarmement
- Contrôles ligne fusibles, rail, guide, butée, chicane,...

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

L'éclairage de sécurité joue un rôle prépondérant dans l'organisation efficace de l'évacuation d'un bâtiment.

L'éclairage de sécurité, s'il est en bon état de fonctionnement, lorsque l'éclairage normal ou de remplacement est défaillant permet :

- L'évacuation sûre et facile des personnes vers l'extérieur,
- Les manoeuvres intéressant la sécurité,
- D'éviter la panique en cas de non fonctionnement de l'éclairage normal.

Le vieillissement des appareils d'éclairage de sécurité est normal et inévitable.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les installations d'éclairage de sécurité doivent faire l'objet de vérifications périodiques effectuées par des personnes ou organismes agréés.

La réglementation prévoit ces vérifications périodiques dans chaque catégorie d'établissements :

Etablissements Recevant des Travailleurs *(code du travail)*	**Article R4224-17 du Code du travail (extrait)** Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.
Etablissements Recevant du Public *(règlement de sécurité)*	**Article R 123-43 du Code de la construction et de l'habitation (extrait)** Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par les organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur.
Bâtiments d'habitation	**Arrêté du 31 janvier 1986 article 101** ... Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins... doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

Le décret 99-374 du 12 mai 1999 du Ministère de l'environnement, relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination, impose aux utilisateurs de Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité de collecter ou faire collecter, de valoriser ou faire valoriser et d'éliminer ou de faire éliminer les accumulateurs usagés qu'ils soient ou non incorporés à des appareils.

> CONTEXTE NORMATIF

La norme NFC 71-830 du 5/08/2003 définit les principes généraux relatifs à la maintenance des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité et des Blocs Autonomes d'Eclairage d'Habitation.

L'ensemble de l'installation doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques.

- **Une fois par mois :** témoin de charge et lampes de secours ou tubes fluorescents.
- **Tous les six mois :** autonomies de la batterie.
- **Une fois par an** (NFC 71-830) : vérification complète **par une personne qualifiée** comportant les 13 opérations essentielles dont le contrôle d'autonomie de la batterie pendant une 1 heure minimum.

SICLI vous propose une prestation de qualité qui se base sur un savoir-faire et une grande expérience acquis depuis plus de dix ans.

En respect des règles de l'art et des normes en vigueur, le passage de notre technicien vous permettra de vous assurer du bon fonctionnement de votre éclairage de sécurité.

> DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Le déroulement de notre prestation est conforme aux 13 opérations décrites par la norme NFC 71-830 :

- 1 - Vérification visuelle de l'aspect des B.A.E.S.
- 2 - Contrôle visuel de la présence secteur sur les blocs.
- 3 - Coupure de l'alimentation secteur des B.A.E.S.
- 4 - Vérification de l'allumage des lampes d'éclairage de sécurité.
- 5 - Vérification du fonctionnement de la télécommande.
- 6 - Contrôle de l'autonomie réglementaire.
- 7 - Contrôle des composants des B.A.E.S.
- 8 - Aspect des accumulateurs.
- 9 - Nettoyage de l'appareil et remplacement des étiquettes.
- 10 - Rétablissement de l'alimentation secteur des B.A.E.S.
- 11 - Apposition d'une étiquette de vérification.
- 12 - Remise d'un rapport de visite.
- 13 - Inscription sur le registre de sécurité.
- +14 - Remplacement des B.A.E.S de plus de 8 ans.

Nouveau

Nous faisons évoluer notre prestation pour garantir un parc en parfait état de fonctionnement.

SICLI recommande de remplacer systématiquement les B.A.E.S dont la date de fabrication est supérieure à 8 ans. Pour les B.A.E.S identifiés comme tels, SICLI proposera le remplacement lors de la vérification annuelle précédent leur 8e anniversaire.

S 60 L — 2881 — Bloc d'évacuation

- Le S60 L est un bloc autonome d'éclairage d'évacuation équipé d'une lampe de veille à LED,
- De dimensions réduites, il s'intègre facilement dans tout type de bâtiment *(tertiaire ou industriel).*

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71800.
- N° de certif. : T00003.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs Sicli et Luminox anciennes génération.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Possibilité de semi encastrement.

Caractéristiques techniques

- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- IP : 42 - IK : 07.
- Lampe témoin : 1 LED verte.
- Lampe de secours : 2 x ES 6V / 0.45 A-E10.
- Batterie : Ni-Cd : 5 * 1.7 Ah.
- Consommation : 17 mA.
- Poids : 1.1 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 239 x 74 x 80 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : HCJ2).*
- Plaque de recouvrement *(code : V344).*
- Grille de protection *(code : 1314).*
- Rehausse *(code : HBU4).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : HZ44).*

DES 60 L SATI — 2884 — Bloc d'évacuation

- Le DES 60 TI L est un bloc autonome d'éclairage d'évacuation SATI équipé d'une lampe de veille à LED,
- De dimensions classiques, il permet de remplacer les anciens modèles de blocs d'évacuation de toutes les marques. Il s'intègre facilement dans tout type de bâtiment *(tertiaire ou industriel).*

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71800 NF et NFC 71820 Performance SATI.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs Sicli et Luminox anciennes génération.
- Pré plaque universelle transparente pour une reprise des fixations existantes.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Possibilité de semi encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boîtier : E.
- Type : non permanent
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- IP : 32 - IK : 07.
- Lampe témoin : 1 LED verte.
- Lampe de secours : 2 x ES 6V / 0.45 A-E10.
- Batterie : Ni-Cd : 5 * 1.7 Ah.
- Consommation : 20 mA.
- N° de certif. : T06 071.
- Poids : 1 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 255 x 141 x 80 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : HCJ2).*
- Plaque de recouvrement *(code : V344).*
- Grille de protection *(code : 1314).*
- Rehausse *(code : HBU4).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : HO13).*

UNILED+ 45 C — V386
UNILED+ 45 CES — V387
Bloc d'évacuation

- L' Uniled+ 45 C est un bloc autonome SATI 100% LED de veille à LED,
- De dimensions réduites, il s'intègre facilement dans tout type de bâtiment *(tertiaire ou industriel).*

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22 et NFC 71800 NF.
- N° de certif. : T11116 *(V386)* - T11115 *(V387).*

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs Sicli et Luminox anciennes générations sans re-câblage.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boitier : AA.
- IP : 42 - IK : 07 *(V386).*
  IP : 66 - IK : 10 *(V387).*
- Flux : 45 lm .
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1.2V / 0.8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0.6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 240 x 74 x 80 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : HCJ2).*
- Plaque de recouvrement *(code : V344).*
- Grille de protection *(code : 1314).*
- Rehausse *(code : HBU4).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : HZ44).*

ULTRALED 45 / ULTRALED 45 ES

V342 / **V384** — **Bloc d'évacuation**

L'Ultraled 45 est un bloc autonome d'éclairage d'évacuation SATI - 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22 et NFC 71800 NF.
- N° de certif. : T09001 *(V342)* - T09058 *(V384).*

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boitier : EPSILON.
- IP : 43 - IK : 08 *(V342).*
  IP : 66 - IK : 08 *(V384).*
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1.2V / 0.8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0.5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 215 x 105 x 45 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : V367).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : V399).*
- Grille de protection *(code : V491.)*

PLANÈTE 60 DESIGN

V331 — **Bloc d'évacuation**

Le PLANETE 60 Design est un bloc SATI - 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71800 et NFC 71820
- N° de certif. : T06085.

Mise en oeuvre

- Montage mural ou plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- IP : 41.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 4 * 1.2V / 0.6 Ah.
- Consommation : 0.6 W.
- Poids : 0.6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 192 X 60 X 24 mm.

PLANÈTE JOUR

V283 — **Bloc pour locaux de sommeil**

Le PLANETE JOUR est un bloc bi-fonction pour locaux de sommeil SATI - 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71800, NFC 71805 et NFC 71820 NF
- N° de certif. : T06081

Mise en oeuvre

- Montage en saillie
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- IP : 44 IK : 06 N° de certif. : T06081.
- Boitier : X.
- Flux : 45 lm / 8 lm.
- Autonomie : 1 heure / 5 heures .
- Lampes témoin et secours :
  2 LEDs + 1 LED blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 2 * 4.8V / 0.6 Ah.
- Consommation : 0.95 W.
- Poids : 0.7 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 265 X 115 X 60 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : V475).*
- Grille de protection *(code : V491).*

S 10 L — 2883 — Bloc d'habitation

- Le S10 L est un bloc autonome d'éclairage d'habitation 100% LED,
- De dimensions réduites, il s'intègre facilement dans tout type de bâtiment.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71805.
- N° de certif. : T11140.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs Sicli et Luminox anciennes générations.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Possibilité de semi encastrement.

Caractéristiques techniques

- Flux : 8 lm.
- Autonomie : 5 heures.
- IP : 42 - IK : 07.
- Lampe témoin et lampes de secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 4 * 1,2 V / 0.6 Ah.
- Consommation : 1 W.
- Poids : 0.7 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 239 x 74 x 80 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : HCJ2).*
- Plaque de recouvrement *(code : V344).*
- Grille de protection *(code : 1314).*
- Rehausse *(code : HBU4).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : HZ44).*

ULTRALED 8 — V343
ULTRALED 8 ES — V385
Bloc d'habitation

L'Ultraled 8 est un bloc autonome d'éclairage d'habitation SATI - 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22 et NFC 71805 NF.
- N° de certif. : T09001 *(V343)* - T09058 *(V385).*

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Boitier : EPSILON.
- IP : 43 - IK : 08 *(V343).*
  IP : 66 - IK : 08 *(V385).*
- Flux : 8 lm.
- Autonomie : 5 heures.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1.2V / 0.8 Ah.
- Consommation : 1.2 W.
- Poids : 0.5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 215 x 105 x 45 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : V367).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : V399).*
- Grille de protection *(code : V491).*

S 400 L — 2882 — Bloc d'ambiance

- Le S400 L est un bloc autonome d'éclairage d'ambiance non permanent équipé d'une lampe de veille à LED,
- Il permet de réaliser un éclairage d'ambiance en plafond très discret (montage rasant avec cadre d'encastrement),
- Grâce à ses dimensions il permet de remplacer les B.A.E.S de toutes marques équipés de tubes fluorescents 8 w.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22 et NFC 7180 NF.
- N° de certif. : T03 106.

Mise en oeuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant avec cadre d'encastrement.
- Permet de réutiliser la pré plaque des blocs Sicli et Luminox S400 NP et P anciennes générations sans re-câblage.

Caractéristiques techniques

- Flux : 380 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- IP : 41 - IK : 08.
- Lampe témoin : 1 LED verte.
- Lampe de secours : 1 tube fluo 8 W.
- Batterie : Ni-Cd : 4 * 4 Ah.
- Consommation : 27 mA.
- Poids : 1.7 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 330 x 110 x 98 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : HDD0).*
- Grille de protection *(code : 1315).*

DES 400 NTI L — 2885 — Bloc d'ambiance

Le DES400 TI L est un bloc autonome d'éclairage d'ambiance non permanent SATI équipé d'une lampe de veille à LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71801 NF et NFC 71820 Performance SATI.
- N° de certif. : T04072.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs SICLI et LUMINOX des anciennes générations
- Pré plaque universelle transparente pour une reprise des fixations existantes.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche
- Possibilité de semi encastrement.

Caractéristiques techniques

- Flux : 360 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- IP : 32 - IK : 07.
- Lampe témoin : 1 LED verte.
- Lampe de secours : 1 tube 9W.
- Batterie : Ni-Cd : 5 * 4 * 1.2 V - 3.7 Ah.
- Consommation : 20 mA.
- Poids : 1.4 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 255 x 141 x 80 mm.

Accessoires

- Cadre d'encastrement *(code : HCJ2).*
- Plaque de recouvrement *(code : V344).*
- Grille de protection *(code : 1314).*
- Rehausse *(code : HBU4).*
- Kit d'éclairage sur tranche *(code : HO13).*

ULTRALED 400 — V448
ULTRALED 400 ES — V449
Bloc d'ambiance

L'Ultraled 400 est un bloc autonome d'éclairage d'ambiance SATI 100% LED compact et esthétique.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes. NF-EN 60 598.2.22 et NFC 71801 NF.
- N° de certif. : T11033 *(V448)* - T11032 *(V449).*

Mise en oeuvre.

- Montage en saillie
- Montage plafond.

Caractéristiques techniques

- Bloc SATI.
- IP : 42 - IK : 08 *(V448).*
  IP : 66 - IK : 08 *(V449).*
- Flux : 1 heure - 400 lm.
- Lampes témoin et de secours : 32 LEDs blanches.
- Dimensions (L x H x l) : 280 x 90 x 38 mm.
- Consommation : 1.2 W.

PLANÈTE 400 AD — V476 — Bloc d'ambiance ATEX

Le PLANETE 400 AD est un bloc autonome ATEX *(antidéflagrant)* SATI 100% LED.

Ce bloc est équipé d'une enveloppe en aluminium et verre pour les atmosphères explosibles *(gaz et poussières).*

Ils conviennent pour tous les groupes de gaz : IIA - IIB - IIC.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS *(Appareils Electriques Autonomes de Sécurité)* selon les normes NF-EN 60 598.2.22, NFC 71801 et NFC 71820.
- N° de certif. : T11082.

Mise en oeuvre

- Montage mural ou plafond.

Caractéristiques techniques

- ETANCHE.
- IP : 65 - IK : 07.
- Flux : 330 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 32 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 5 * 1.2V / 1.7 Ah.
- Consommation : 0.7 W.
- Poids : 6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 490 x 190 x 165 mm.

Accessoires

- Socle pour prise *(code : V515).*
- Prise 5 pôles *(code : V514).*

DAAF / DACO

Les statistiques montrent qu'un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes. Ces incendies entraînent la mort de 800 personnes chaque année dont plus de 500 à cause des fumées.

L'installation de DAAF dans les habitations permet d'avertir rapidement les occupants.
Les DACO ont pour objectif de détecter les émanations de monoxyde de carbone, gaz mortel issu d'une mauvaise combustion des appareils de chauffage.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE POUR LES DAAF

Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010
JO du 10 mars 2010

Loi n° 2014-336 du 24 mars 2014
JO du 26 mars 2014

Décret n°2011-36
du 10 janvier 2011
JO du 11 janvier 2011

Arrêté
du 5 février 2013
JO du 14 mars 2013

La Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 a modifié certaines dispositions de la Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010, notamment en ce qui concerne la mise en place des DAAF dans les logements. L'obligation d'installation de DAAF incombe désormais pleinement au propriétaire du logement (dans le cas de logements occupés par un locataire, le propriétaire doit fournir le DAAF ou le rembourser au locataire).
Ces dispositions ne modifient pas le contenu des autres textes règlementaires applicables (Décret n°2011-36 et arrêté du 05 février 2013).
La modification de la Loi ° 2010-238 entraîne l' écart ci-dessus par rapport aux disposition du Décret n°2011-36.
Un éventuel texte (Décret modificatif ou circulaire ou instruction) sera amené à clarifier la situation.

Les écarts du texte original par rapport aux modifications sont surlignés.

Installation des DAAF : Qui ?

Loi n° 2010-238	Décret n° 2011-36	Arrêté du 5 février 2013
Article L. 129-8 L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé.	**Article R. 129-13** La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée normalisé visé au R. 129-12 incombe à l'occupant du logement. Cependant, elle incombe : - au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers visés au R. 351-55 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autres que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ; - aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes.	Pas de dispositions.

Loi n° 2014-336
Le propriétaire d'un logement installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé et s'assure, si le logement est mis en location, de son bon fonctionnement lors de l'établissement de l'état des lieux (mentionné à l'article 3-2 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 …). Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1er de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 (…), l'obligation d'installation faite au propriétaire est satisfaite par la fourniture d'in détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, par le remboursement au locataire de l'achat du détecteur.

Installation des DAAF : Quand ?

Loi n° 2010-238	Décret n° 2011-36	Arrêté du 5 février 2013
Les articles 1er à 4 de la présente loi entrent en vigueur dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'État et au plus tard au terme d'un délai de cinq ans à compter de la date de sa publication.	Il doit être satisfait aux obligations du présent décret avant le 8 mars 2015.	Pas de dispositions.

Installation des DAAF : Où ?

Loi n° 2010-238

Pas de dispositions.

Décret n° 2011-36

Pas de dispositions.

Arrêté du 5 février 2013

Article 1

Dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, au moins un détecteur de fumée normalisé est installé dans chaque logement, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Le détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Article 6

Il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation.

L'entretien des DAAF

Loi n° 2010-238

Article L. 129-8

L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Il veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif.

Loi n° 2014-336

Le propriétaire d'un logement installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.

Décret n° 2011-36

Article R. 129-13

La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée normalisé visé au R. 129-12 incombe à l'occupant du logement. Cependant, elle incombe :

- au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers visés au R. 351-55 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autres que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ;
- aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes.

Arrêté du 5 février 2013

Article 1

L'occupant ou, le cas échéant, le propriétaire ou l'organisme agréé mentionné à L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale s'assure de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé et, en tant que de besoin, remplace les piles lorsque le signal de défaut de batterie est émis. Il procède également au test régulier du détecteur.

DAAF et assurance

Loi n° 2010-238

Article L. 129-8 […]

L'occupant du logement notifie cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Art. L. 122-9

L'assureur peut prévoir une minoration de la prime ou de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie lorsqu'il est établi que l'assuré s'est conformé aux obligations prévues aux articles L. 129-8 et L. 129-9 du code de la construction et de l'habitation.

Loi n° 2014-336

L'assureur peut prévoir une minoration de la prime ou de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie lorsqu'il est établi qu'il est satisfait aux obligations prévues aux articles L. 129-8 et L. 129-9 du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2011-36

Article R. 129-15

La notification prévue au troisième alinéa du L. 129-8 se fait par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie par l'occupant ou, dans les cas prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article R. 129-13, le propriétaire ou l'organisme agréé mentionné à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Arrêté du 5 février 2013

Article 8

L'attestation visée à l'article R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation est conforme au modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté. Elle n'a qu'une valeur déclarative pour l'assureur

> CONTEXTE NORMATIF POUR LES DAAF

NF EN14604
Dispositif d'alarme de fumée.

> DÉTECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMÉES (DAAF)

DAAF

Désignation	Code	Caractéristiques
29 FR	DF13	Alcaline 1 an
29 H-FR - bouton HUSH	DF15	Alcaline 1 an
29 LD-FR	DF14	Lithium 5 ans
29 HLD-FR - bouton HUSH	DF16	Lithium 5 ans
10Y29 (boite carton)	DF31	Lithium 5 ans
10Y29 (blister)	DF18	Lithium 5 ans

Caractéristiques
communes à tous les DAAF

- Capteur photoélectrique.
- Bouton test permettant de vérifier le bon fonctionnement.
- Puissante alarme de 85 dB.
- Émission d'un signal sonore lorsque la pile est à remplacer.
- Limites de températures : de 0 à 40 °C.
- Installation facile avec support de montage fourni.
- Garantie produit : 5 ans.
- CE, Norme EN 14604, Certifié NF.

Caractéristiques
communes aux versions "bouton hush"

- Le bouton hush (Pause), permet de désactiver temporairement l'alarme.
- Cette fonction de mise en sourdine est très utile près de la cuisine ou dans les autres endroits sujets aux fausses alarmes.

> DÉTECTEUR AVERTISSEUR DE CO (DACO)

DACO

Désignation	Code	Caractéristiques
900-0233/STANDARD	K743	3 piles AAA 1,5 V incluses

Caractéristiques

- L'alimentation sur pile de l'appareil assure une protection même en cas de coupure de courant.
- Bouton de test.
- Puissante alarme de 85 dB.
- Facilité d'installation et d'entretien.
- Produit garantie 5 ans.
- Testé selon la EN 20291 : 2001.

ALARMES TYPE 4

Les équipements d'alarme de type 4 sont destinés à donner l'ordre d'évacuation en cas d'incendie.

Fonctionnant sur pile ou relié à une centrale, l'alarme est un outil indispensable pour permettre à la personne qui détecte le feu, de donner l'alerte par un signal sonore audible de tous les points du bâtiment.

Durée de fonctionnement : 5 minutes minimum.

> CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements Recevant des Travailleurs : arrêté du 4 novembre 1993

Article 14

[...] Un équipement d'alarme au moins de type 3 doit être installé dans les établissements dont l'effectif est supérieur à 700 personnes et dans ceux dont l'effectif est supérieur à 50 personnes lorsque sont entreposées ou manipulées des substances ou préparations dangereuses.

Un équipement d'alarme au moins de type 4 doit être installé dans les autres établissements.

Toutefois, si le chef d'établissement souhaite disposer d'une temporisation il doit installer un équipement d'alarme du type 2 a ou 2 b au minimum et respecter toutes les contraintes liées à ce type.

Établissements Recevant du Public (règlement de sécurité des ERP)

Nature de l'exploitation	Catégories	1	2	3	4	5	Textes réglementaires
	Effectif	+1500 P	701 à 1500 P	301 à 700 P	< 300 P	Selon Ets	
L	Salles de spectacles, projection			■	■	■	Article L16
M	Magasins de vente, centre commerciaux				■	■	Articles M32 et M57
N	Restaurants et débits de boisson			■	■	■	Article N18
P	Salles de jeux					Salle de jeux	Article P22
R	Enseignement (excepté les internats)				■	■	Article R31
T	Salles d'exposition				■	■	Article T49
V	Établissements de culte	■	■	■	■	■	Article V12
W	Administrations, banques, bureaux				■	■	Article W14
X	Établissements sportifs couverts			■	■	■	Article X26
Y	Musées		■	■	■	■	Article Y21
GA	Gares				■	■	Article GA9

Nota : le minimum réglementaire concernant les équipements d'alarme dans les ERP de type O et U (sauf cas particuliers) est le type 3.

■ *Établissements concernés*

Le fonctionnement des équipements d'alarme de type 4 doit être d'une grande fiabilité pour assurer une organisation efficace de l'évacuation. Comme tous les matériels de sécurité incendie, leur installation doit être accompagnée d'un contrôle et d'une maintenance périodiques.

Nous réalisons une fois par an le contrôle réglementaire de votre installation avec essai réel de l'équipement global de l'alarme TYPE 4.

> TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA MAINTENANCE (EXTRAITS)

Code de la construction et de l'habitation

Article R.123-43 - Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

Code du travail

SECTION 4 - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET VÉRIFICATIONS

R. 4224-17 - Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.

Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.

La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3. Ce dossier regroupe notamment la consigne et les documents prévus en matière d'aération, d'assainissement et d'éclairage aux articles R. 4222-21 et R. 4223-11.

R. 4224-19 - Lorsque l'entreprise quitte les locaux, l'employeur restitue le dossier de maintenance des lieux de travail au propriétaire ou le transmet à l'occupant suivant.

Établissements recevant du public

Article MS 62 - Classement - §1. Les systèmes d'alarme doivent satisfaire d'une part aux principes définis ci-après et, d'autre part, aux dispositions des normes en vigueur, en particulier la norme relative aux équipements d'alarme. Cette norme classe les équipements d'alarme en quatre types par ordre de sévérité décroissante, appelés 1, 2a ou 2b, 3 et 4.

Les dispositions particulières à chaque type d'établissement précisent dans chaque cas les types d'équipements d'alarme qui doivent être utilisés pour chaque catégorie d'établissement.

Habitations collectives

ARRÊTÉ DU 31 JANVIER 1986

Article 101 - Obligations des propriétaires.
Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins doit : Vérifier le fonctionnement des installations tous les ans, assurer l'entretien, tenir un registre de sécurité.

> PRESTATIONS

- La passation de consignes auprès du responsable sécurité avant essai.
- Le contrôle de la centrale.
- Le déclenchement de l'alarme sonore.
- Le contrôle du bon fonctionnement de chaque diffuseur sonore.
- Le contrôle de l'autonomie réglementaire (5 minutes).
- Le contrôle de chaque déclencheur manuel.
- La mise en place d'une étiquette de maintenance.
- La remise d'un rapport détaillé avec recommandations.
- L'inscription dans le registre de sécurité.

> TYPE 4 PILES NFS

Type 4 piles NFS SON'ECLA	2886	Equipement d'alarme de Type 4

Lors d'une alarme feu, diffuse le signal sonore et la signalisation visuelle d'évacuation pendant 5 minutes.

Certification

- Conforme aux exigences de la NF S 32 001 (signal sonore d'évacuation d'urgence).

Constitution

- 1 T4 piles NFS en coffret avec 1 transducteur piézo, 2 flash rouges et 1 déclencheur manuel à membrane déformable.
- 2 piles 9 V DC.
- 1 manuel d'installation.

Caractéristiques techniques

- Couleur : blanc (RAL 9010).
- Dimensions (L x H x P) : 300 x 185 x 85 mm.
- Poids : 800 g.
- Alimentation : 2 piles 9 V DC.
- Autonomie : supérieure à une année en état de veille.

> TYPE 4 S NFS

Type 4 S NFS SON'ECLA	2887	Equipement d'alarme de Type 4

Lors d'une alarme feu, diffuse le signal sonore et la signalisation visuelle d'évacuation pendant 5 minutes.

Certification

- Conforme aux exigences de la NF S 32 001 (signal sonore d'évacuation d'urgence).

Constitution

- 1 T4S NFS avec un déclencheur manuel à membrane déformable, un diffuseur sonore et deux flash rouges.
- Options :
  - déclencheurs manuels
  - diffuseurs sonores et /ou lumineux
  - module télécommande TMS300.

Caractéristiques techniques

- Couleur : blanc (RAL 9010).
- Dimensions (L x H x P) : 300 x 185 x 85 mm.
- Poids : 1100 g.
- Indice de protection : IP 30 - IK 03.
- Alimentation : 230 VAC (+10 % -15 %) / 50 Hz.

Synoptique

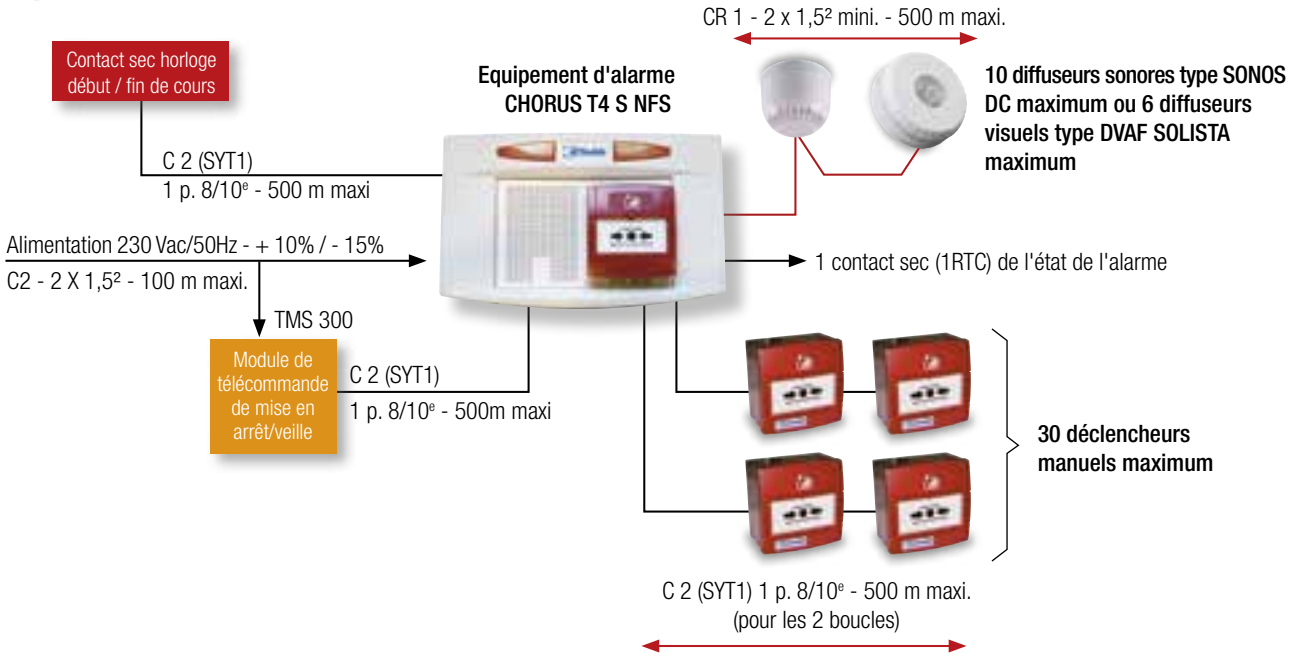
CR 1 - 2 x 1,5² mini. - 500 m maxi.
Contact sec horloge début / fin de cours
Equipement d'alarme CHORUS T4 S NFS
10 diffuseurs sonores type SONOS DC maximum ou 6 diffuseurs visuels type DVAF SOLISTA maximum
C 2 (SYT1)
1 p. 8/10e - 500 m maxi
Alimentation 230 Vac/50Hz - + 10% / - 15%
C2 - 2 X 1,5² - 100 m maxi.
1 contact sec (1RTC) de l'état de l'alarme
TMS 300
Module de télécommande de mise en arrêt/veille
C 2 (SYT1)
1 p. 8/10e - 500m maxi
30 déclencheurs manuels maximum
C 2 (SYT1) 1 p. 8/10e - 500 m maxi.
(pour les 2 boucles)

> DÉCLENCHEURS MANUELS

Déclencheur Manuel | ***0021*** | **Pour BAAS**

Permet de prendre en compte une alarme suite à une action manuelle.

Possibilité de test par clé plastique sans avoir à ouvrir le boîtier.

Certification

- Certifié CE sous le numéro 0832-CPD-0648.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.

Équipement

- Contact sec (30 VDC - 2A).
- Membrane déformable.
- Si nécessaire, il peut être équipé sur site :
  - D'un verre à briser à la place de la membrane déformable
  - D'un couvercle de protection pouvant être plombé par un collier Rilsan.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (H x L x P) : 93 x 89 x 60 mm.
- Matière : Noryl.
- Couleur : rouge.
- Poids : 110 à 160 g.
- Température de fonctionnement : -25 °C, +50 °C.
- Degré de protection : IP 24D / IK07.
- Raccordement : par câble de section jusqu'à 1,5 mm².

Déclencheur Manuel | ***1435*** | **Pour BAAS**

Permet de prendre en compte une alarme suite à une action manuelle.

Possibilité de test par clé plastique sans avoir à ouvrir le boîtier.

Certification

- Certifié CE sous le numéro 0832-CPD-0648.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie.

Équipement

- Contact sec (30 VDC - 2A).
- Membrane déformable.
- Couvercle de protection pouvant être plombé par un collier Rilsan.
- Si nécessaire, il peut être équipé sur site d'un verre à briser à la place de la membrane déformable.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (H x L x P) : 108 x 94 x 61 mm.
- Matière : Noryl.
- Couleur : rouge.
- Poids : 110 à 160 g.
- Température de fonctionnement : -25 °C, +50 °C.
- Degré de protection : IP 24D / IK07.
- Raccordement : par câble de section jusqu'à 1,5 mm².

> SONOS DC

SONOS DC Socle Bas	1434	Diffuseur sonore

Diffuse le signal sonore d'évacuation.

Les SONOS DC *(socles haut et bas)* sont des diffuseurs sonores non autonomes au sens de la norme NF-S 61.936.

Certification

- Certifiés NF SSI sous le numéro DS 010 B.

Présentation

- Le code 640 200 021 intègre le DSNA PSS-0089 et le socle bas.
- Le code 640 200 022 intègre le DSNA PSS-0089 et le socle haut.

Mise en oeuvre

- Montage en saillie
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis compatible avec des sections de câbles jusqu'à 2,5 mm².

Signal sonore

- 32 sons sélectionnables par cavalier dont le son NF-S 32-001.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions SONOS DC socle bas (L x P) : 100 x 82 mm.
- Dimensions SONOS DC socle haut (L x P) : 97 x 104 mm.
- Poids : < 250 g.

Électriques :

- Plage d'alimentation : 17 à 60 Vcc.
- Consommation moyenne sous 24 Vcc / 48 Vcc : 9 mA.
- Puissance acoustique : 97 dB à 1 m.

Environnement :

- Indice de protection :
  - IP30 – SONOS DC socle bas
  - IP65 – SONOS DC socle haut.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

> DVAF SOLISTA ROUGE MUR

DVAF SOLISTA ROUGE MUR Socle Bas	9223	Dispositifs Visuels d'Alarme Feu (DVAF)

Couverture.

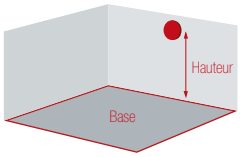

Diffuse le signal visuel d'évacuation.

Certification

- Certifiés NF SSI sous le numéro DL019 A0.

Présentation

- Le code intègre le socle bas.

Mise en oeuvre

- Montage au mur impérativement.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis.
- Câble : 1,5 mm² maximum.

Signal lumineux

- Couleur du signal lumineux : rouge.
- Fréquence de clignotement configurable par interrupteur entre 0,5 Hz et 1 Hz.

Couvertures certifiées

- Hauteur : 2,4 m / Base : 2,5 x 2,5 m.
- Hauteur : 2,4 m / Base : 7,5 x 7,5 m.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions :
  - diamètre : 93 mm
  - hauteur : 37 mm (socle bas).
- Poids : 100 g.

Électriques :

- Plage d'alimentation : 9 à 60 V DC.
- Courant d'alimentation : 25 mA maximum.

Environnement :

- Indice de protection : IP33C.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

> DVAF SOLISTA ROUGE PLAFOND

DVAF SOLISTA ROUGE PLAFOND Socle Bas	9224	Dispositifs Visuels d'Alarme Feu (DVAF)

Couverture.

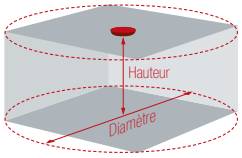

Diffuse le signal visuel d'évacuation.

Certification
- Certifiés NF SSI sous le numéro DL018 A0.

Présentation
- Le code intègre le socle bas.

Mise en oeuvre
- Montage au plafond impérativement.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis.
- Câble : 1,5 mm² maximum.

Signal lumineux
- Couleur du signal lumineux : rouge.
- Fréquence de clignotement configurable par interrupteurs 0,5 Hz et 1 Hz.

Certification
- Hauteur : 3 m / Diametre : 3 m.
- Hauteur : 3 m / Diametre : 7,5 m.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :
- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions :
  - diamètre : 93 mm
  - hauteur : 37 mm (socle bas).
- Poids : 100 g.

Électriques :
- Plage d'alimentation : 9 à 60 V DC.
- Courant d'alimentation : 25 mA maximum.

Environnement :
- Indice de protection : IP33C.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

> ALARME TYPE 4

Alarme Type 4 radio longue portée	1722	Diffuseur sonore et visuel

Mise en oeuvre
- Installation entièrement sans fil.
- Ne nécessite aucun paramétrage.
- L'action sur un déclencheur provoque l'alarme sur tous les points.
- Reconnaissance automatique des alarmes présentes dans le réseau.
- Contrôle permanent de la communication radio.
- Contrôle de la puissance du signale radio.
- Contrôle de l'état de la pile faible.
- Signal d'évacuation : son NFS 32001.
- Flash lumineux intégré.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :
- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions (L x H x P) : 160 x 260 x 85 mm.
- Poids : 700 g.
- Signal d'évacuation : Son NFS 32001 + flash.
- Visualisation de l'alarme déclenchée : Led feu.
- Flash lumineux : intégré.
- Durée d'alarme sonore et visuelle : 5 min maxi.
- Portée maximum : 100 m.
- Fonction répéteur : intégrée.
- Nombre d'alarme en réseau : 50 maxi.
- Montage : en saillie.
- Sélection des groupes de communication : par DIP switch.

Électriques :
- 2 piles 1,5 V alcalines fournies (APIA1514).
- Autonomie : 1 an en veille + 1 h en alarme.

Environnement :
- Indice de protection : IP30.

Produits associables

Piles LR14	*HLY0*
Lot de piles LR14	*HLY4*

SECOURS

Les équipements de secours sont destinés à protéger d'un ou plusieurs risques à un poste de travail.

La protection individuelle ne peut être envisagée que lorsque toutes les autres mesures d'élimination ou de réduction des risques s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre. La mise en place de protections collectives est toujours préférable.

> DOUCHE DE SÉCURITÉ ET LAVEURS D'YEUX

Douche oculaire

Désignation	Code	Caractéristiques techniques
Disponible en 2014 INDIUM E9 Douche	J017	• Corps en acier d'une capacité de 9 L • Revêtement interne anti-corrosion • Autonomie : 6 minutes à 1,5 l/minute • Douchette : corps et mécanisme en polyamide à fermeture automatique, flexible de 150 cm

Accessoires

Description	Code	Caractéristiques
Agent conservateur	2124	- Assure une stabilité de l'eau pendant une durée de 6 mois - Flacon de 30 ml
Housse de protection	1106	- Tissus classé M1 (non inflammable) - Matière : Polyester enduit PVC - Impression texte : "douche portative" en blanc
Coffret mural de protection	1107	- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26 cm - Dimensions intérieures (H x L x P) : 75 x 21 x 20 cm - Poids : 5,5 kg

Combiné douche/laveur d'yeux sur colonne

Désignation	Code	Dimensions
Douche + lave yeux	H764	Hauteur : 240 cm

Caractéristiques techniques

- Vasque en ABS vert anti-choc traité anti-UV et têtes d'aspersion avec capsules de protection escamotables automatiquement, filtre à tamis et régulateurs de pression intégrés. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par palette à main et par pédale au pied.
- Pomme de douche en ABS vert anti-choc traité anti-UV Ø 250 mm. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par tringle rigide à poignée triangulaire.
- Tuyauterie en acier galvanisé revêtu d'une poudre époxy polyester anti-corrosion de couleur verte selon normes NF X 08-003 et ISO 3864.
- Fixation : par bride au sol Ø 230 mm.
- Alimentation : Ø 1'' 1/4 (33 x 42).
- Pression d'alimentation : minimum 2 bars / 3 bars recommandés.
- Matériel fourni avec panneau de signalisation, sur commande :

Description	Code	Dimensions
Avec texte "LAVE ŒIL"	6246	300 x 100 mm
Avec symbole laveur oculaire	9125	200 x 200 mm
Avec flèche directionnelle droite	9115	200 x 200 mm

Laveur d'yeux

Désignation	Code	Dimensions
Station autonome soins oculaires - 1 flacon	HE04	- Hauteur : 300 mm - Profondeur : 80 mm
Station autonome soins oculaires - 2 flacons	HE03	- Hauteur : 300 mm - Profondeur : 80 mm

HE04

HE03

Laveur d'yeux

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein
Laveur d'yeux sur colonne	HF01	- Hauteur : 111 cm	

Caractéristiques techniques

- Vasque en ABS traité anti-UV et têtes d'aspersion avec capsules de protection escamotables automatiquement, filtre à tamis et régulateurs de pression intégrés. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par palette à main et par pédale au pied.
- Tuyauterie en acier galvanisé revêtu d'une poudre époxy polyester anti-corrosion de couleur verte selon normes NFX08003 et ISO 3864.
- Fixation : par bride au sol Ø 230 mm.
- Alimentation : Ø 1/2 '' (15 x 21).
- Pression d'alimentation : minimum 2 bar / 3 bar recommandés.
- Matériel fourni avec panneau de signalisation.

> SECOURS AUX BLESSÉS

Couverture de sécurité Pliage accordéon extra-plat

Désignation	Code	Dimensions
Couverture pliage accordéon extra plat	1861	- Couverture : 1 x 1 m - Coffret : 260 x 160 x 40 mm
Couverture pliage accordéon extra plat	1864	- Couverture : 1,20 x 1,80 m - Coffret : 365 x 160 x 40 mm
Couverture pliage accordéon extra plat	1863	- Couverture : 1,80 x 1,80 m - Coffret : 460 x 160 x 40 mm

Conformes aux critères de la Norme européenne EN 1869 d'avril 1997.

Seules couvertures étanches au gaz, spécialement étudiées pour les risques en cuisines, ateliers, laboratoires, locaux scolaires,...

Caractéristiques techniques

- Boîtier plastique rouge extra plat.
- Encoche de fixation intégrée au dos.
- Pliage accordéon pour une ouverture automatique et rapide.
- En fibre de verre incombustible (MO).

Couverture de sécurité Pliage accordéont

Désignation	Code	Dimensions
Couverture pliage accordéon	3708	- Couverture : 1,80 x 1,80 m - Coffret : 300 x 135 x 250 mm

Convient spécialement pour les risques stations services.

Caractéristiques

- Présentée en coffret mural métallique rouge.
- Cette couverture prévue pour l'utilisation par un tiers est pourvue de 2 poches qui apparaissent dès l'ouverture du coffret permettant une préhension aisée.

Couverture de survie

Désignation	Code	Dimensions
Couverture de survie	3868	210 x 160 cm

Permet de lutter contre le froid, la chaleur.

Caractéristiques

- Réduit les échanges thermiques du sujet et permet de maintenir sa température physique.
- Assure la protection d'un blessé.
- Film polyester métallisé, très résistant, imperméable.
- Réfléchit 90% du rayonnement infra-rouge.

Couverture suspendue

Couverture suspendue	Code	Dimensions
Couverture suspendue	3738	- Couverture : 1,50 x 1,80 m - Coffret : 1700 x 300 x 150 mm

Convient spécialement pour les risques de type ateliers de peinture.

Caractéristiques

- Présentée en coffret mural métallique rouge.
- Cette couverture est pourvue d'une poignée, permettant à la personne ayant le feu sur ses vêtements de s'enrouler elle-même sans l'intervention d'un tiers.

Brancard

Pour toute demande, nous contacter.

> TROUSSES DE SECOURS

Trousse de 1er secours

Désignation	Code	Dimensions
Trousse de 1er secours	HBZ8	130 x 180 x 50 mm

Voir chapitre "Protection et stockage".

Trousse de secours

Désignation	Code	Dimensions
Trousse de secours ABS N°1	3862	205 x 185 x 70 mm

Caractéristiques

- Avec support mural ou véhicule.
- Sérigraphie Croix Rouge.
- Pour 1 à 2 personnes.
- Panneau de signalisation.

Composition

- 1 paire de ciseaux 8 cm.
- 1 sparadrap micropore 5 m x 2.
- 2 bandes extensibles 3 x 5 cm.
- 2 bandes extensibles 3 x 7 cm.
- 1 pince à écharde métal 8 cm.
- 1 flacon vide 50 ml.
- 10 compresses stériles 10 x 10 cm.
- 2 gants d'examen.
- 5 pansements adhésifs 10 x 6 cm.
- 2 tampons contre coups.
- 2 tampons alcool.
- 2 tampons chlorexidine.

Trousse de secours

Désignation	Code	Dimensions
Trousse de secours ABS N°2	3863	310 x 210 x 90 mm

Caractéristiques

- Avec support mural ou véhicule.
- Sérigraphie Croix Rouge.
- Pour 3 à 6 personnes.
- Panneau de signalisation.

Composition

- 1 paire de ciseaux 10 cm.
- 1 sparadrap micropore 5 m x 2.
- 2 bandes extensibles 3 x 5 cm.
- 2 bandes extensibles 3 x 7 cm.
- 1 pince à écharde métal 8 cm.
- 1 flacon vide 50 ml.
- 1 pansement compressif 8 x 10 cm.
- 10 compresses stériles 15 x 15 cm.
- 4 gants d'examen.
- 10 pansements adhésifs 10 x 6 cm.
- 5 tampons alcool.
- 5 tampons contre coups.
- 5 tampons chlorexidine.
- 12 épingles de sûreté.
- 1 écharpe triangulaire.
- 10 pansements adhésifs assortis 3 tailles.

Trousse de secours

Désignation	Code	Dimensions
Trousse secourisme type Médecine du Travail	HDM4	370 x 270 x 120 mm

Caractéristiques

- Avec support mural ou véhicule.
- En PVC rouge couvercle transparent.
- Panneau de signalisation.

Composition

- 1 autocollant croix.
- 1 sac isothermique.
- 2 pochettes de froid instantané.
- 1 pansement absorbant 20 x 15.
- 1 masque bouche à bouche.
- 1 coussin hémostatique.
- 1 couverture de survie.
- 1 écharpe triangulaire.
- 12 épingles de sûreté.
- 10 compresses stériles 10 x 10.
- 10 compresses stériles 15 x 15.
- 5 pansements adhésifs 10 x 6 cm à découper.
- 3 bandes extensibles 3 m x 7 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 10 cm.
- 1 bande de crêpe 3 m x 10 cm.
- 1 sparadrap tissu 5 x 2,5 cm.
- 10 monodoses de sérum physiologique.
- 1 pince à écharde métal 8 cm.
- 1 ciseaux lister 15 cm.
- 4 gants d'examen à usage unique.
- 1 livret de 1er secours.
- 1 spray désinfectant.

> ARMOIRES MÉTALLIQUES AVEC FERMETURE À CLÉ

Armoire métal

Désignation	Code	Dimensions
Armoire 101 – 1 porte	3865	450 x 300 x 140 mm

Caractéristiques

- Couleur blanche.
- Panneau de signalisation.

Composition

- 1 autocollant croix verte.
- 1 paire de ciseaux 8 cm bouts ronds.
- 1 pince à écharde en métal 8 cm .
- 4 gants à usage unique.
- 1 bande extensible 3 m x 5 cm.
- 1 bande extensible 3 m x 7 cm.
- 1 bande extensible 3 m x 10 cm.
- 12 épingles de sûreté (boîte).
- 20 pansements 20 mm x 72 mm.
- 20 pansements 60 mm x 50 mm.
- 10 pansements 75 mm x 45 mm.
- 20 compresses stériles 20 x 20 cm.
- 10 compresses stériles 30 x 30 cm.
- 10 tampons désinfectants.
- 1 bande de crêpe 5 cm x 3 m.
- 1 bande de crêpe 7 cm x 3 m.
- 1 Sparadrap 5 m x 2,5 cm.

Armoire métal

Désignation	Code	Dimensions
Armoire 105 – 1 porte	3866	450 x 300 x 140 mm

Caractéristiques

- Couleur blanche.
- Panneau de signalisation.

Composition

- 2 autocollants croix verte.
- 1 paire de ciseaux 8 cm bouts ronds.
- 1 pince à écharde en métal 8 cm.
- 4 gants à usage unique.
- 3 bandes extensibles 3 m x 5 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 7 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 10 cm.
- 12 épingles de sûreté (boîte).
- 20 pansements 20 mm x 72 mm.
- 20 pansements 60 mm x 50 mm.
- 10 pansements 75 mm x 45 mm.
- 20 compresses stériles 20 x 20 cm.
- 20 compresses stériles 30 x 30 cm.
- 20 tampons désinfectants.
- 1 bande de crêpe 5 cm x 3 m.
- 1 bande de crêpe 7 cm x 3 m.
- 1 Sparadrap 5 m x 2.5 cm.
- 1 couverture de survie.
- 1 pansement compressif 8 x 6 cm.
- 1 masque bouche à bouche.
- 1 bande 1 m x 6 cm.
- 1 écharpe triangulaire.

Armoire métal	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire 110 - 2 portes	3867	530 x 530 x 200 mm

Caractéristiques

- Couleur blanche.
- Panneau de signalisation.

Composition

- 2 autocollants croix verte.
- 1 paire de ciseaux Jesco 15 cm.
- 1 pince à écharde en métal 8 cm.
- 8 gants à usage unique.
- 4 bandes extensibles 3 m x 5 cm.
- 4 bandes extensibles 3 m x 7 cm.
- 4 bandes extensibles 3 m x 10 cm.
- 12 épingles de sûreté (boîte).
- 30 pansements 20 mm x 72 mm.
- 30 pansements 60 mm x 50 mm.
- 15 pansements 75 mm x 45 mm.
- 30 compresses stériles 20 x 20 cm.
- 30 compresses stériles 30 x 30 cm.
- 30 tampons désinfectants.
- 1 bande de crêpe 5 cm x 3 m.
- 1 bande de crêpe 7 cm x 3 m.
- 1 bande de crêpe 10 cm x 3 m.
- 1 Sparadrap 5 m x 2,5 cm.
- 1 couverture de survie.
- 1 pansement compressif 8 x 6 cm.
- 1 pansement compressif 8 x 10 cm.
- 1 masque bouche à bouche.
- 1 bande 1 m x 6 cm.
- 1 écharpe triangulaire.
- 1 pochette de froid.

> PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Nous devons nous protéger des contaminants en suspension dans l'air comme les poussières, les vapeurs, les gaz et vérifier que l'air que nous respirons ne manque pas d'oxygène.

Bien respirer

- L'air pur est un mélange de plusieurs gaz dont les principaux sont : l'oxygène (environ 21 %) et l'azote (78 %). Il renferme en outre environ 1 % de gaz rares.
- L'air que nous respirons renferme en plus de la vapeur d'eau, du gaz carbonique et tient en suspension des poussières microscopiques et d'autres contaminants.

Bien choisir son équipement

- Un dispositif de protection respiratoire inadapté peut être dangereux.
- Il est donc très important de bien le choisir et de former les personnes qui doivent en faire usage. Un examen médical peut aussi s'avérer nécessaire.
- Optez pour un appareil filtrant ou un appareil isolant indépendant de l'atmosphère ambiante qui fournissent tous deux l'air respirable en assurant ainsi une protection totale contre l'air contaminé ou le manque d'oxygène.

La classification des appareils

Extraits de la norme EN 133.

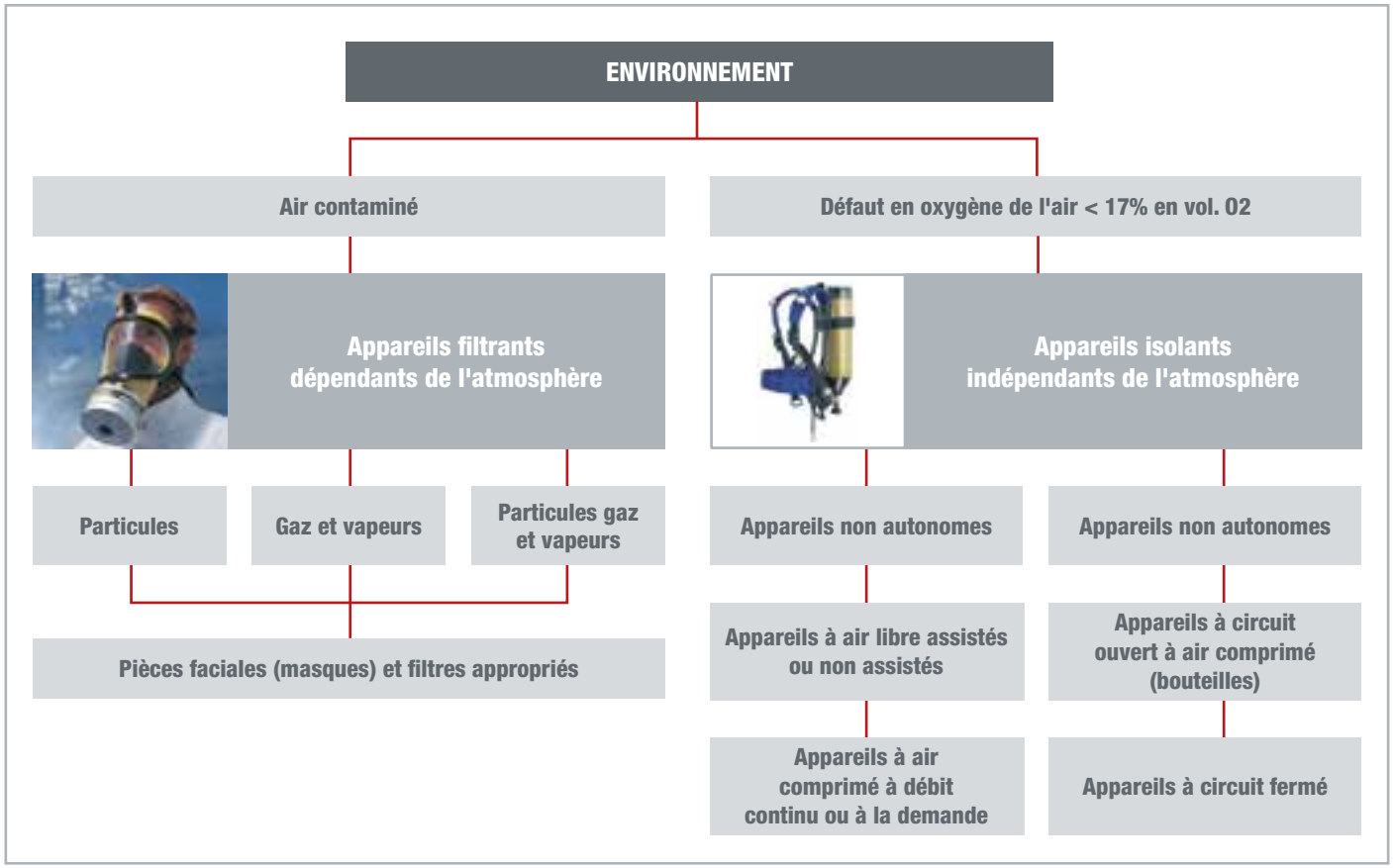
ENVIRONNEMENT
Air contaminé
Défaut en oxygène de l'air < 17% en vol. 02
Appareils filtrants dépendants de l'atmosphère
Appareils isolants indépendants de l'atmosphère
Particules
Gaz et vapeurs
Particules gaz et vapeurs
Appareils non autonomes
Appareils non autonomes
Pièces faciales (masques) et filtres appropriés
Appareils à air libre assistés ou non assistés
Appareils à circuit ouvert à air comprimé (bouteilles)
Appareils à air comprimé à débit continu ou à la demande
Appareils à circuit fermé

Panoramasque complet

1813

1816

HB76

HB77

H683

Désignation	Code	Caractéristiques
Jaune (Silicone)	1813	Poids : 600 g Masque complet en silicone Grand champ de vision Excellente étanchéité Boîtier phonique S'adapte à tous les visages, très confortable, léger, grande souplesse respiratoire
Noir (EPDM)	1816	
Coffret mural pour 1 masque + 1 cartouche	HB76	
Coffret mural pour 3 masques + 3 cartouches	HB77	
Étui pour le transport d'un masque et d'une cartouche	H683	

Cartouche filtrante filetage DIN 300 CC

Désignation	Code	Poids plein
A2 + B2	1814	300 g
A2 + B2 + E2 + K2 + P3	H133	300 g
A2 + B2 + E2 + K2	1815	300 g
A2 + B2 + P3	H257	300 g

Choix d'une cartouche

Désignation	Code / Couleur	Stockage
Vapeurs organiques, solvants et hydrocarbures	A	5 ans
Gaz et vapeurs organiques volatiles. Point d'ébullition <65°C AX	AX	5 ans
Gaz et vapeurs inorganiques type chlore, hydrogène sulfuré, acide cyanhydrique B	B	4 ans
Gaz et vapeurs acides - Anhydribe sulfureux	E	4 ans
Dérivés organiques aminés - Ammoniac K	K	4 ans
Particules, aérosols solides et liquides P	P	Illimité

> APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS À CIRCUIT OUVERT (A.R.I. CO)

Chaque partie des appareils est conforme aux normes actuellement en vigueur. Ce type d'appareil protège les voies respiratoires dans la lutte contre les incendies ou lors d'interventions dans l'Industrie, dans tous les endroits où l'atmosphère est polluée ou possède un taux d'oxygène insuffisant (< de 17 %) pour les besoins physiologiques. L'utilisateur puisant son air dans une réserve est totalement indépendant de l'atmosphère ambiante, l'air expiré est rejeté dans l'atmosphère.

Appareil respiratoire AERIS mono-bouteille 6L complet Rob DIN

2703

2702

Désignation	Code	Caractéristiques
AERIS panoramasque pieuvre	3236	300 bar ALFK
AERIS panoramasque brides F1	2703	
Bouteille de réserve 6L Rob DIN 300 bar ALFK	2702	

Coffret pour appareil respiratoire isolant

Désignation	Code	Dimensions	Poids
Coffret polyéthylène	9548	- Extérieure : 850 x 540 x 375 mm - Intérieure : 760 x 500 x 300 mm	9,1 kg

Pour le stockage en intérieur ou extérieur d'appareils respiratoires

Caractéristiques

- Fixation murale ou à poser au sol.
- Montage réversible avec ouverture de la porte à droite ou à gauche.
- Structure renforcée et légère en polyéthylène pour une résistance aux impacts.
- Serrures et boîte à clefs avec vitre à briser.
- Joint caoutchouc et hublots en polycarbonate pour une parfaite étanchéité.

> MATÉRIEL DE RECONNAISSANCE ET DE SAUVETAGE

Corne d'appel

Désignation	Code	Caractéristiques
Corne d'appel	3071	

Échelle à coulisse à main 2 plans

H141

HR24

Désignation	Code	Caractéristiques
Échelle + crochets de maintien	H141	- Hauteur pliée : 1,78 m - Hauteur dépliée : 2,90 m - l : 41 cm - Hauteur d'accès maximale : 3,80 m - Poids : 6,5 kg
Support mural + verrou	HR24	
Clé de 14 pour verrou de support mural	6088	

Pour immeubles de bureaux et habitation.

Pour station d'épuration

H248

H590

HN65

Désignation	Code	Caractéristiques
Bouée + ligne de jet	H590	- En polyéthylène de coloris orange, équipée de 4 bandes rétroréfléchissantes et d'une filière de 3 m - Avec ligne de jet 27,5 m polypropylène flottant Ø 8 mm - Dimensions : Int. : Ø 45 cm - Ext. : Ø 75 cm - Poids : 2,8 kg
Gaffe marinière	HGJ6	- Longueur du manche : 4 m
Panneau "bouée de sauvetage"	HN65	
Armoire à bouée en polyester blanc	H589	
Support de bouée acier inox	HF38	

Pour stations d'épuration.

> LAMPES ET PROJECTEURS D'INTERVENTION

Lampes torches antidéflagrantes

HT97

HL61

Désignation	Code	Caractéristiques
Grand modèle (3 piles R14 non fournies)	HT97	- Faisceau laser au xénon qui pénètre l'eau, la fumée, le brouillard et la poussière - Autonomie 18 à 30 heures - Submersible jusqu'à 150 m
Petit modèle (2 piles R14 non fournies)	HL61	

ABC

SOMMAIRE

Lexique 138

Certifications 140

A

absorbants 61
accessoires extincteurs ..... 47 à 64
alarmes type 4 ..... 122 à 127
appareils respiratoires isolants à circuit ouvert 134
armoires à solvants 57
armoires de secours ..... 131 à 132
armoires de stockage 57
armoires RIA 76
audit 11
autorisation de travail par points chauds 25

B

bac de rétention 60
bacs à sable / absorbant 60
batte à feu 60
blocs autonomes d'éclairage de sécurité ..... 112 à 117
boite à clés 63
boitiers sous verre dormant 64
books d'intervention 19
bouches d'incendie ..... 84 à 87
boudins absorbants 61
bouée 135
bouteilles pour ARI 134

C

cartouches filtrantes 133
centrales d'alarme type 4 ..... 122 à 127
chantiers désenfumage ..... 106 à 107
chantiers RIA 67
clés pour poteaux et bouches 87
clés tricoises et diverses 87
coffret registre de sécurité 25
coffret téléphone de sécurité 64
coffrets extincteurs ..... 47 à 52
cofimobile (formation en) 13
cofeasy 13
colonnes d'incendie ..... 80 à 83
conseil 11
consignes de sécurité ..... 14 à 25
corbeilles de sécurité 71
corne d'appel 135
couvertures de sécurité ..... 129 à 130

D

DAAF / DACO ..... 118 à 120
demi-raccords ..... 89 à 90
demi-sellette 78
désenfumage ..... 102 à 104
dévidoirs mobiles à roue bâton 96
dévidoirs RIA ..... 72 à 73
diffuseurs RIA 74
divisions 91
document unique 11
dossiers d'intervention 19
douches de sécurité 128

E

échelle à coulisse 135
éclairage de sécurité ..... 112 à 117
émulseurs ..... 98 à 99
étude de conformité - extincteurs (N4) 41
étude de conformité - RIA (N5) 67
étude de conformité désenfumage (N17) ..... 106 à 107
évacuation - plan d'évacuation ..... 14 à 25
évacuation - signalisation ..... 35 à 36
évaluation des risques 11
extincteurs ..... 40 à 46
extincteurs CO_2 45
extincteurs eau et poudre ..... 42 à 45
extincteurs feux de friteuses 43
extincteurs feux de liquides 43
extincteurs feux de métaux 44

F

feux réels (exercices) 13
formation ..... 12 à 13
fumigène cheminée 60
fûts de lance 77

G

gaffe marinière 135
gilet de sécurité 65
gondoles de stockage 58

H

haches et hachette 74
housses extincteurs 53
housses RIA 53
hydromousses (postes) 75

I

ingénierie 11
installations automatiques d'extinction ..... 55 à 56

J

jonctions ..... 90 à 91

K

kits de dépollution 62

L

lance bas et moyen foisonnement (RIA) 72
laveurs d'yeux 128

M

maintenance des alarmes type 4 123
maintenance des colonnes d'incendie 82
maintenance des BAES 113
maintenance des bouches et poteaux d'incendie 85
maintenance des systèmes de désenfumage 105
maintenance des extincteurs 41
maintenance des RIA 68
masques (panoramasques) 133

O

obturateurs de plaques d'égout 62

P

palette de rétention 59
panneaux classes de feux 30
panneaux de signalisation ..... 33 à 34
panneaux de secours 37
panneaux de sécurité ..... 28 à 31
panneaux de sécurité complémentaire ..... 32 à 34
panneaux de sécurité routière 34
panneaux d'évacuation ..... 35 à 36
panneaux d'interdiction 33
panneaux extincteurs ..... 28 à 29
panneaux RIA 31
pelle 60
permis de feu 25
plans de circulation 19
plans de sécurité ..... 14 à 25
plans d'établissement répertoriés 20
plans d'évacuation 18
plans d'intervention 17
poste à eau 75
poteaux d'incendie ..... 84 à 87
potelets RIA 74
prémélangeurs à mousse (RIA) 72
protection des voies respiratoires ..... 132 à 134
protection et stockage ..... 57 à 59

R

raccord de ventilation 83
registres de sécurité 25
réglementation alarme type 4 122
réglementation colonnes d'incendie ..... 80 à 81
réglementation conseil et formation 10
réglementation DAAF / DACO ..... 118 à 119
réglementation désenfumage ..... 103 à 104
réglementation éclairage de sécurité 112
réglementation extincteurs 40
réglementation portes coupe-feu ..... 108 à 109
réglementation RIA 65
RIA inox 70
RIA pivotants et fixes ..... 70 à 73
RIA sous armoire sur porte pivotante 75
robinets d'arrêt ou robinets de barrage 92
robinets d'incendie armés (RIA) ..... 66 à 77
robinetterie colonnes d'incendie 82
robinetterie incendie ..... 88 à 92

S

seau incendie 74
secours ..... 128 à 135
signalisation de secours 37
signalisation de sécurité ..... 28 à 34
signalisation d'évacuation ..... 35 à 36
supports extincteurs 54
systèmes d'extinction automatique 55

T

triangle de présignalisation 65
trousses de secours ..... 130 à 131
trousse de premier secours 65
tuyaux incendie ..... 94 à 97

Certification de service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles (Référentiel I4 NF 285).
Attestation de certification (voir : www.cnpp.com ou www.marque-nf.com).

Certification APSAD de service de validation et de maintenance d'installations de Robinets d'Incendie (Référentiel J5.F5).

Attestation de certification (voir : www.cnpp.com).

Certification APSAD de service SDN, maintenance et installation (Référentiel I7.F7).

Attestation de certification (voir : www.cnpp.com).

Certification ISO 9001 délivrée par le CNPP pour :

ventes, livraison, étude, installation, formation de l'exploitant, mise en service, maintenance préventive et corrective de matériels et de système de protection contre l'incendie, conseil associé Engineering, fabrication de produits électroniques (détection incendie, extinction automatique à gaz et reconditionnement).

CATALOGUES
Chubb France

Catalogue des services et produits
(Réf. 9001637)

Catalogue conseil et formation
(Réf. 9001638)

Catalogue produits et systèmes
(Réf. 9001639)

Chubb France
Parc Saint Christophe
10 avenue de l'Entreprise
95865 Cergy-Pontoise Cedex
Capital Social 32 302 720 €
RCS Pontoise 702 000 522

www.chubbsecurite.com www.sicli.com

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Réf. : 9001637 • *Rév. 3 (Kobalt Communication - 03/14)*